



# Bulletin Officiel

N° 5825 Vendredi 29 Mars 2019

www.cmf.tn

— 24<sup>ème</sup> Année —

ISSN 0330-7174

## AVIS DE SOCIETES

### EMISSION DE TITRES PARTICIPATIFS

BEST LEASE 2-4

### AUGMENTATION DE CAPITAL

ARAB TUNISIAN LEASE – ATL - 5-9

### EMISSION D'UN EMPRUNT OBLIGATAIRE

ATTIJARI LEASING « 2019-1 » 10-14

### COMMUNIQUEES DE PRESSE

HANNIBAL LEASE – HL - 15

ARAB TUNISIAN LEASE – ATL - 16

### ASSEMBLEES GENERALES ORDINAIRES

SICAV BNA – AGO - 17

PLACEMENT OBLIGATAIRE SICAV – AGO - 17

### RESOLUTIONS ADOPTEES

ARABIA SICAV 18-19

SANADETT SICAV 20-21

### CLOTURE DES SOUSCRIPTIONS

EMPRUNT OBLIGATAIRE SUBORDONNE « BH SUBORDONNE 2019-1 » 22

### VALEURS LIQUIDATIVES DES TITRES OPCVM

23-24

### ANNEXE I

LISTE INDICATIVE DES SOCIETES & ORGANISMES FAISANT APPEL PUBLIC A L'EPARGNE

### ANNEXE II

ETATS FINANCIERS DEFINITIFS ARRETES AU 31 DECEMBRE 2018

- SICAV BNA
- PLACEMENT OBLIGATAIRE SICAV
- SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE
- SICAV PROSPERITY

<b>AVIS DE SOCIETES</b>
-------------------------

Emission de titres participatifs

**EMISSION DE TITRES PARTICIPATIFS  
BEST LEASE**

Société Anonyme au Capital de 30.000.000 de dinars divisé en 30.000 000 actions de 1 Dinar chacune

**Siège Social:** 54, avenue Charles Nicolle Mutuelleville 1002 - Tunis

**Registre de Commerce:** B132611999

**Matricule fiscal:** 000MA 647746R

**« ISDARAT BEST LEASE 2019-01 » «إصدارات باسْت ليز 2019-01»  
Emis sans recours à l'Appel Public à l'Épargne**

**DECISIONS A L'ORIGINE DE L'EMISSION**

L'Assemblée Générale Ordinaire a autorisé en date du **25/03/2017** l'émission de titres participatifs à hauteur de 100 millions de dinars sur une période de cinq ans en plusieurs fois et a délégué les pouvoirs nécessaires au Conseil d'Administration pour en arrêter les conditions et modalités.

Dans le cadre de cette autorisation, Le Conseil d'Administration de BEST LEASE a décidé d'émettre les titres participatifs sans recours à l'Appel Public à l'Épargne à hauteur de 100 millions de dinars sur une période de cinq ans en plusieurs fois et a donné plein pouvoir à la direction générale pour en fixer les conditions et modalités.

A cet effet, la Direction Générale de BEST LEASE vise par la présente à émettre des titres participatifs d'un montant de 10 000 000 de dinars, divisé en 100 000 titres, de 100 dinars chacun sans recours à l'Appel Public à l'Épargne selon les caractéristiques suivantes :

Durée	Taux de profit global prévu (*)	Avance annuelle (*)	Complément variable (*)	Remboursement des titres
7 ans	9,5%	9%	0,5%	A la fin de la 7 <sup>ème</sup> année

(\*) Par référence à la valeur nominale des titres participatifs.

**I. RENSEIGNEMENTS RELATIFS A L'OPERATION****1. Montant**

Le montant total de la présente émission est fixé à 10 000 000 de dinars, divisé en 100 000 titres participatifs d'une valeur nominale de 100 dinars.

**2. Période de souscription et de versement**

Les souscriptions et les versements à cette émission de titres participatifs seront reçus à partir du **30 mars 2019** et clôturés au plus tard le **30 juin 2019**. Elles peuvent être clôturées sans préavis dès que le montant de l'émission est intégralement souscrit. Les demandes de souscription seront reçues dans la limite des titres émis.

Au cas où la présente émission n'est pas clôturée à la date limite du **30 juin 2019**, le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la BEST LEASE à cette date.

**3. Objet de l'émission**

Le produit de l'émission sera utilisé par BEST LEASE dans le cadre de son activité générale.

- Suite -

#### **4- But de l'émission**

L'émission des titres participatifs, a pour objectif le renforcement des fonds propres de la société et le développement de ses ressources.

## **II. CARACTERISTIQUES DES TITRES EMIS**

### **1. La législation sous laquelle les titres sont créés:**

Les titres participatifs sont régis par les dispositions des articles de 368 à 374 du Code des Sociétés Commerciales.

Ils entrent également dans le champ d'application de l'article 5 de la circulaire aux établissements de crédit n°91-24 du 17 décembre 1991 relative à la division, couverture des risques et suivi des engagements.

### **2. Dénomination des titres participatifs : « ISDARAT BEST LEASE 2019-01»**

« إصدارات باست ليز 2019-01 »

### **3. Nature des titres : Titres de créance assimilés à des fonds propres.**

### **4. Prix de souscription et d'émission :**

Les titres seront émis au pair, soit 100 dinars par titre, payables intégralement à la souscription.

### **5. Date de jouissance en profits :**

La date de jouissance en profits pour tous les titres émis est fixée au **01 juillet 2019**.

**La 1<sup>ère</sup> date de distribution des profits est fixée au 15/01/2020 pour l'avance et au 15/07/2020 pour le complément variable.**

### **6. Date de règlement :**

Les titres seront payables en totalité à la souscription.

### **7. Modalités de délivrance des attestations de propriété des titres lors de la souscription :**

L'établissement et la délivrance des attestations portant sur le nombre des titres détenus seront assurés par les Intermédiaires agréés chargés de la collecte des souscriptions.

### **8. Intermédiaire agréé mandaté par l'émetteur pour la tenue du registre des porteurs des titres participatifs :**

La tenue du registre des titres participatifs sera assurée durant toute la durée de vie des titres par Tunisie Clearing qui assurera le service financier.

### **9. Remboursement :**

Tous les titres participatifs émis **seront remboursés à la fin de la 7<sup>ème</sup> année soit le 30/06/2026** à la valeur nominale.

BEST LEASE ne rembourse les titres participatifs par anticipation qu'en cas de liquidation et ce, après désintéressement de tous les autres créanciers privilégiés ou chirographaires à l'exclusion des titulaires des titres participatifs.

### **10. Durée**

Pour la présente émission, le remboursement étant in fine :

- La durée totale est égale 7 ans ;
- La durée de vie moyenne est égale à 7 ans.

## **III. REMUNERATION ANNUELLE**

La rémunération des titres participatifs est annuelle et prévue à 9,5% de la valeur nominale. Elle comporte une avance et un complément variable calculés comme suit:

- Suite -

### **1. Première partie de la rémunération**

Une avance prévue de 9% calculée sur la valeur nominale est payable le **15 janvier de chaque année sur l'exercice écoulé.**

### **2. Deuxième partie de la rémunération**

Un complément variable prévu à 0,5% de la valeur nominale est payable le **15 juillet de chaque année après la tenue de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice écoulé.**

Le résultat net avant impôt est réparti entre porteurs de titres participatifs et actionnaires en fonction de leurs parts respectives dans les fonds propres nets tels que définis par l'article 5 de la Circulaire N° 91-24 du 17 Décembre 1991.

### **3. La gestion du surplus par rapport au taux de profit global prévu à 9,5% :**

Le profit en surplus par rapport au Taux de profit prévisionnel global fixé à 9,5% et qui a été calculé en appliquant la clé de répartition des bénéfices défini ci-haut à 80%-20%, respectivement entre les détenteurs des présents titres participatifs et le gestionnaire, est du droit du gestionnaire au titre de "Prime de Bonification" pour la réalisation de l'objectif de taux de profit global prévu à 9,5%. En outre, le gestionnaire se réserve le droit de loger ce surplus de profit dans un compte de "Réserve Spécial de Lissage de Profit" pour faire face aux éventuelles fluctuations de profit durant la durée de vie des Titres Participatifs émis. Ainsi, BEST LEASE se porte fort pour compenser tout éventuel écart entre les profits estimés et ceux réalisés, après accord de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires statuant sur les comptes de l'exercice y afférent.

## **IV. CESSION ET TRANSMISSION DES TITRES PARTICIPATIFS**

**Les titres participatifs émis sont librement cessibles et transmissibles. Toutefois, les souscripteurs à ladite émission ainsi que les acquéreurs successifs s'engagent à ne pas céder leurs titres participatifs au profit d'OPCVM ou au profit de comptes gérés. Les intermédiaires en bourse chargés des transactions portant sur ces titres sont tenus de s'assurer de cette condition.**

**En cas de cession, l'acquéreur s'engage à respecter la condition ci-dessus fixée préalablement au vendeur et ce, pour la durée de vie restante.**

## **V. GARANTIE**

Les présents titres participatifs émis ne font l'objet d'aucune garantie particulière.

## **VI. INFORMATION FINANCIERE**

Les titulaires de titres participatifs peuvent obtenir communication des documents de BEST LEASE dans les mêmes conditions que les actionnaires de la société.

## **VII. MODE DE REPRESENTATION DES PORTEURS DE TITRES PARTICIPATIFS**

Les porteurs de titres participatifs sont réunis en Assemblée Générale Spéciale.

L'Assemblée Générale Spéciale des porteurs de titres participatifs est soumise aux dispositions des articles 354 à 363 du code des sociétés commerciales.

Toute décision ayant pour effet la modification des droits des titulaires des titres participatifs n'est définitive qu'après son approbation par l'assemblée spéciale.

## **VIII. JURIDICTION COMPETENTE**

Tout litige sera la compétence exclusive du Tribunal de Tunis 1. A cette fin, BEST LEASE élit en son siège sis au 54, Avenue Charles Nicolle Mutuelleville 1002 Tunis, Tunisie.

## AVIS DE SOCIETES

### AUGMENTATION DE CAPITAL

#### VISA du Conseil du Marché Financier :

Portée du visa du CMF : Le visa du CMF, n'implique aucune appréciation sur l'opération proposée. Le prospectus est établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires. Il doit être accompagné des indicateurs d'activité de l'émetteur relatifs au premier trimestre 2019 prévus par la réglementation en vigueur régissant le marché financier pour tout placement sollicité après le 20/04/2019. Il doit être également accompagné des états financiers de l'émetteur arrêtés au 31/12/2018 pour tout placement sollicité après le 30/04/2019.

Le visa n'implique ni approbation de l'opportunité de l'opération ni authentification des éléments comptables et financiers présentés. Il est attribué après examen de la pertinence et de la cohérence de l'information donnée dans la perspective de l'opération proposée aux investisseurs.

## ARAB TUNISIAN LEASE « ATL »

Société Anonyme au capital de 25 000 000 dinars  
divisé en 25 000 000 actions de nominal 1 dinar

Siège social : Ennour Building – Centre Urbain Nord 1082 Mahragène

Le Conseil du Marché Financier (CMF) a accordé son visa au prospectus  
d'émission relatif à l'augmentation du capital de l'ATL  
de 25 000 000 dinars à 35 000 0000 dinars

#### Décisions à l'origine de l'émission

L'Assemblée Générale Extraordinaire tenue le **25/01/2019** a décidé d'augmenter le capital de la société Arab Tunisian Lease « ATL » d'un montant de **10 000 000 DT** pour le porter de 25 000 000 DT à 35 000 000DT, et ce, par l'émission de 10 000 000 actions nouvelles à souscrire en numéraire à raison de **deux (02) actions nouvelles souscrites pour cinq (05) actions anciennes**, au prix d'émission de **2,1DT** chacune, soit une prime d'émission de 1,1DT. Les nouvelles actions porteront jouissance à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2019.

L'Assemblée Générale Extraordinaire a confié au Conseil d'Administration tous les pouvoirs nécessaires pour constater et réaliser l'augmentation de capital.

L'Assemblée Générale Extraordinaire a également décidé, qu'au cas où les souscriptions réalisées n'atteignent pas la totalité de l'augmentation du capital envisagée, de :

- Limiter le montant de l'augmentation du capital à celui des souscriptions à condition que celui-ci atteigne les trois-quarts au moins de l'augmentation du capital proposée ;
- Redistribuer les actions non souscrites entre les actionnaires qui en font la demande ;
- Offrir au public totalement ou partiellement les actions non souscrites.

#### But de l'émission

L'augmentation de capital a pour but de renforcer les fonds propres de la société, et respecter les normes pré instaurées en termes de ratios prudentiels.

#### Caractéristiques de l'opération

Le capital social sera augmenté de 10 000 000 DT par la souscription en numéraire de 10 000 000 actions nouvelles.

- Nombre d'actions à émettre : 10 000 000 actions nouvelles à souscrire en numéraire
- Valeur nominale: 1 DT
- Prix d'émission : 2,1 DT
- Catégorie : Action Ordinaire
- Forme des actions à émettre : Nominative

- Suite -

### Prix d'émission des actions nouvelles

Les actions nouvelles à souscrire en numéraire seront émises à un prix d'émission de deux dinars cent millimes (2,1 DT) l'action soit la valeur nominale de l'action un (1) dinar, majorée d'une prime d'émission de un dinar cent millimes (1,1DT). Les actions nouvelles à souscrire en numéraire seront libérées intégralement à la souscription.

### Droit préférentiel de souscription

La souscription aux 10 000 000 actions nouvelles sera réservée à titre préférentiel aux anciens actionnaires détenteurs des actions composant le capital social actuel ainsi qu'aux cessionnaires de droits de souscriptions en bourse, tant à titre irréductible qu'à titre réductible. L'exercice de ce droit s'effectue de la manière suivante :

- **A titre irréductible** : La souscription à titre irréductible est ouverte à tous les actionnaires au prorata de leur droit préférentiel de souscription à raison de deux (02) actions nouvelles pour cinq (05) actions anciennes. Les actionnaires qui n'auront pas un nombre d'actions anciennes correspondant à un nombre entier d'actions nouvelles, pourront soit acheter soit vendre en Bourse les droits de souscription formant les rompus sans qu'il puisse en résulter une souscription indivise. La société Arab Tunisian Lease ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chaque action.
- **A titre réductible** : En même temps qu'ils exercent leurs droits à titre irréductible, les propriétaires et/ou les cessionnaires de droits de souscription pourront, en outre, souscrire à titre réductible, le nombre d'actions nouvelles qui n'auraient pas été éventuellement souscrites par les demandes à titre irréductible. Chaque demande sera satisfaite proportionnellement à la part dans le capital, dans la limite du nombre d'actions demandées et en fonction du nombre d'actions nouvelles disponibles.

### Période de souscription

La souscription aux 10 000 000 actions nouvelles émises en numéraire est réservée, en priorité, aux anciens actionnaires détenteurs des actions composant le capital social actuel et aux cessionnaires de droits de souscription en Bourse, tant à titre irréductible que réductible à raison de deux (02) actions nouvelles pour cinq (05) actions anciennes et ce, **du 06/03/2019 au 05/04/2019 inclus\***.

Passé le délai de souscription qui sera réservé aux anciens actionnaires pour l'exercice de leur droit préférentiel de souscription et au cas où les souscriptions réalisées à titre irréductible ainsi qu'à titre réductible n'atteignent pas la totalité de l'augmentation du capital social, les actions non souscrites seront redistribuées entre les actionnaires et ce, **du 11/04/2019 au 19/04/2019 inclus**. Un avis sera à cet effet publié au Bulletin Officiel du CMF.

Les souscriptions seront clôturées, sans préavis, dès que les actions émises seront souscrites en totalité. Un avis sera à cet effet publié au Bulletin Officiel du CMF.

Passé le délai prévu pour la redistribution des actions non souscrites entre les actionnaires et au cas où l'augmentation du capital n'est pas clôturée, les actions non souscrites seront offertes au public et ce, **du 24/04/2019 au 24/05/2019 inclus**. Un avis sera à cet effet publié au Bulletin Officiel du CMF.

Si les souscriptions réalisées ne couvrent pas l'intégralité de l'augmentation de capital, le conseil d'administration est autorisé à en limiter le montant au total des souscriptions effectuées à condition que ce total atteigne au moins les  $\frac{3}{4}$  de l'augmentation décidée (soit 7 500 000 dinars, correspondant à 7 500 000 actions).

### Etablissements domiciliaires

Tous les Intermédiaires Agréés Administrateurs (IAA) sont habilités à recueillir, sans frais, les demandes de souscription des actions nouvelles de la société Arab Tunisian Lease exprimées dans le cadre de la présente augmentation de capital.

En souscrivant, il devra être versé par action souscrite le montant de 1 DT, représentant la valeur nominale de l'action majorée de 1,1 DT de prime d'émission.

---

\*Les actionnaires et/ou les cessionnaires de droits préférentiels de souscription n'ayant pas exercé ou chargé leurs Intermédiaires Agréés Administrateurs d'exercer leurs droits avant la séance de bourse du **05/04/2019** sont informés que ces derniers procéderont à la vente de leurs droits non exercés pendant

- Suite -

Après répartition et en cas de satisfaction partielle des demandes de souscription à titre réductible, les sommes restant disponibles sur les fonds versés, à l'appui des souscriptions effectuées à ce titre, seront restituées sans intérêt, aux souscripteurs, aux guichets qui auraient reçu les souscriptions, et ce dans un délai ne dépassant pas trois (3) jours ouvrables à partir de la date de dénouement de l'augmentation, date qui sera précisée par un avis de Tunisie Clearing.

Le jour de dénouement, le montant de l'augmentation du capital en numéraire est versé dans le compte indisponible N° 0101 3054 1192 0028 9529 ouvert auprès de l'Arab Tunisian Bank – Agence Charguia conformément à l'état de dénouement espèces de Tunisie Clearing.

### **Modalités de souscription et règlement des titres contre espèces**

Les souscripteurs à l'augmentation de capital devront en faire la demande auprès des IAA chez lesquels leurs titres sont inscrits en compte, durant la période de souscription à titre irréductible et réductible et ce, en remplissant le bulletin de souscription figurant en annexe.

Les IAA se chargeront de la transmission des bulletins de souscription, au plus tard le **05/04/2019 à 17H** à BNACAPITAUX. Chaque IAA est tenu d'envoyer ses virements de droits de souscription relatifs aux demandes de souscription à titre irréductible et éventuellement ses demandes de souscription à titre réductible (qui seront confirmées par BNA CAPITAUX), via l'Espace Adhérent de TUNISIE CLEARING et ce, conformément aux modalités pratiques de l'opération qui seront précisées par un avis de Tunisie Clearing.

Le règlement des espèces et la livraison des titres de l'augmentation en numéraire sera effectué via la compensation interbancaire de TUNISIE CLEARING et ce, à une date qui sera précisée par un avis de TUNISIE CLEARING.

### **Modalités et délais de livraison des titres**

Les souscriptions à l'augmentation de capital seront constatées par une attestation portant sur le nombre de titres souscrits délivrés par BNA CAPITAUX, en sa qualité d'Intermédiaire Agréé Mandaté et ce, dès la réalisation de l'opération.

### **Mode de placement**

Les titres émis seront réservés en priorité aux anciens actionnaires détenteurs des 25 000 000 actions composant le capital actuel et/ou aux cessionnaires de droits de souscription en bourse.

### **Jouissance des actions nouvelles :**

Les 10 000 000 actions nouvelles souscrites porteront jouissance en dividendes à partir du 01/07/2019.

## **RENSEIGNEMENTS GENERAUX SUR LES VALEURS MOBILIERES EMISES**

### **Droits attachés aux valeurs mobilières émises**

Chaque action donne droit dans la propriété de l'actif social et dans le partage des bénéfices revenant aux actionnaires à une part proportionnelle au nombre d'actions émises.

Les dividendes non réclamés dans les cinq ans de leur exigibilité seront prescrits conformément à la loi.

Chaque membre de l'Assemblée Générale Ordinaire ou Extraordinaire a autant de voix qu'il possède et représente d'actions, sans limitation sauf exceptions légales.

### **Régime de négociabilité**

Les actions sont librement négociables.

### **Régime fiscal applicable**

La législation actuelle en Tunisie prévoit l'imposition des revenus, distribués au sens de l'alinéa (a) du paragraphe II de l'article 29 du code de l'IRPP et de l'IS et du paragraphe II bis de l'article 29 du code de l'IRPP et de l'IS, à une retenue à la source libératoire de 10%. Cette retenue concerne les revenus distribués à partir du 1er janvier 2015 à l'exception des distributions de bénéfices à partir des fonds propres figurant au bilan de la société distributrice

- Suite -

au 31 décembre 2013, à condition de mentionner lesdits fonds dans les notes aux états financiers déposés au titre de l'année 2013.

La retenue à la source est due au titre des distributions effectuées au profit des :

- Personnes physiques résidentes ou non résidentes et non établies en Tunisie ;
- Personnes morales non résidentes et non établies en Tunisie.

En outre, sont déductibles pour la détermination du bénéfice imposable, les dividendes distribués aux personnes morales résidentes en Tunisie et ce, conformément aux dispositions du paragraphe III de l'article 48 du code de l'IRPP et de l'IS.

Par ailleurs, est également déductible de l'impôt sur le revenu annuel exigible, ou est restituable, la retenue à la source effectuée au titre des revenus distribués conformément aux dispositions de l'article 19 de la loi de finances pour l'année 2014, et, pour les personnes physiques dont les revenus distribués ne dépassent pas 10 000 dinars par an.

En outre, la loi de finances pour l'année 2015 a étendu le champ d'application de l'imposition des dividendes aux revenus distribués par les établissements tunisiens de sociétés étrangères. Ainsi, en vertu de l'article 25 de ladite loi, les revenus distribués par les établissements tunisiens des sociétés étrangères sont soumis également à une retenue à la source libératoire au taux de 10%. Aussi, l'impôt exigible en Tunisie au titre des bénéfices distribués par les sociétés non résidentes est payé conformément aux dispositions des conventions de non double imposition par leur établissement stable en Tunisie au moyen d'une déclaration déposée à cet effet.

### **Marché des titres**

Les actions Arab Tunisian Lease sont négociables sur le marché des titres de capital de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis (BVMT).

Par ailleurs, il n'y a pas de titres de même catégorie qui sont négociés sur les marchés étrangers.

### **Cotations en Bourse des actions anciennes**

Les 25 000 000 actions anciennes composant le capital actuel de l'Arab Tunisian Lease inscrites à la cote de la Bourse, seront négociées à partir du **06/03/2019**, droits de souscription détachés.

### **Cotation en Bourse des actions nouvelles souscrites en numéraire**

Les 10 000 000 actions nouvelles à souscrire en numéraire seront négociables en Bourse à partir de la réalisation définitive de l'augmentation de capital en numéraire conformément aux dispositions en vigueur régissant les augmentations de capital des sociétés, séparément des actions anciennes jusqu'à la date de mise en paiement des dividendes de l'exercice 2019, date à partir de laquelle elles seront assimilées aux actions anciennes.

### **Cotation en Bourse des droits de souscription**

Les négociations en bourse sur les droits de souscription auront lieu **du 06/03/2019 au 05/04/2019 inclus**\*

Il est à préciser qu'une séance de régularisation ne sera organisée au-delà des délais précités.

### **Tribunaux compétents en cas de litige**

Tout litige pouvant surgir suite à la présente augmentation de capital sera de la compétence exclusive du tribunal de Tunis 1.

### **Prise en charge par Tunisie Clearing**

Les droits de souscription seront pris en charge par TUNISIE CLEARING sous le code ISIN TN0004700787 durant la période de souscription préférentielle soit **du 06/03/2019 au 05/04/2019 inclus**\*.

---

\* Les actionnaires et/ou les cessionnaires de droits préférentiels de souscription n'ayant pas exercé ou chargé leurs Intermédiaires Agréés Administrateurs d'exercer leurs droits avant la séance de bourse du **05/04/2019** sont informés que ces derniers procéderont à la vente de leurs droits non exercés pendant ladite séance.

- Suite -

Les actions nouvelles souscrites seront prises en charge par TUNISIE CLEARING sous le code ISIN TN0004700795 à partir de la réalisation définitive de l'augmentation de capital en numéraire.

A cet effet, TUNISIE CLEARING assurera les règlements/livraisons sur lesdits actions et droits négociés en Bourse.

Le registre des actionnaires est tenu par BNA Capitaux – Intermédiaire en bourse.

Le prospectus relatif à la présente émission est constitué d'une note d'opération visée par le CMF sous le numéro 19-1019 en date du 19/02/2019, du document de référence « ATL 2018 » enregistré par le CMF sous le n° 18-010 en date du 20/12/2018, des indicateurs d'activité de l'émetteur relatifs au premier trimestre 2019 prévus par la réglementation en vigueur régissant le marché financier pour tout placement sollicité après le 20/04/2019 ainsi que des états financiers de l'émetteur relatifs à l'exercice 2018 pour tout placement sollicité après le 30/04/2019.

La note d'opération ainsi que le document de référence sont mis à la disposition du public sans frais auprès de l'Arab Tunisian Lease l'ATL – Ennour Building – Centre Urbain Nord – 1082- Mahragène; de la BNA Capitaux intermédiaire en bourse – Complexe « le Banquier », Avenue Tahar HADDAD – les Berges du Lac – 1053– Tunis et sur les sites Internet du CMF [www.cmf.tr](http://www.cmf.tr) et de l'ATL : [www.atl.com.tn](http://www.atl.com.tn).

Les indicateurs d'activité relatifs au premier trimestre 2019 et les états financiers de l'émetteur relatifs à l'exercice 2018 seront publiés sur le Bulletin Officiel du CMF et sur son site interne respectivement au plus tard le 20/04/2019 et le 30/04/2019.

## AVIS DE SOCIETES

### EMISSION D'UN EMPRUNT OBLIGATAIRE

#### VISA du Conseil du Marché Financier :

Portée du visa du CMF : Le visa du CMF n'implique aucune appréciation sur l'opération proposée. Le prospectus est établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires. Il doit être accompagné des indicateurs d'activités de l'émetteur relatifs au premier trimestre 2019 prévus par la réglementation en vigueur régissant le marché financier, pour tout placement sollicité après le 20 avril 2019. Il doit être également accompagné des états financiers de l'émetteur relatifs à l'exercice 2018 pour tout placement sollicité après le 30 avril 2019. Le visa n'implique ni approbation de l'opportunité de l'opération ni authentification des éléments comptables et financiers présentés. Il est attribué après examen de la pertinence et de la cohérence de l'information donnée dans la perspective de l'opération proposée aux investisseurs.

## Emprunt Obligataire «Attijari Leasing 2019-1»

#### Décisions à l'origine de l'émission

L'Assemblée Générale Ordinaire de Attijari Leasing réunie le **19 avril 2018** a autorisé l'émission d'un ou plusieurs emprunts obligataires et/ou subordonnés dans la limite de 80 millions de dinars pour le financement de son exploitation, à émettre dans un délai maximal de 1 an, et a donné pouvoir au Conseil d'Administration pour fixer les modalités, les montants successifs et les conditions de leurs émissions.

Dans le cadre de cette autorisation, le Conseil d'Administration de Attijari Leasing réuni le **4 octobre 2018** a décidé d'émettre un emprunt obligataire d'un montant de 20 millions de dinars susceptible d'être porté à 30 millions de dinars et a délégué au Directeur Général les pouvoirs pour fixer les conditions définitives dudit emprunt.

A cet effet, le Directeur Général de Attijari Leasing a fixé les conditions d'émission du présent emprunt obligataire « Attijari Leasing 2019-1 » comme suit :

- Montant de l'emprunt : 20 millions de dinars susceptible d'être porté à un maximum de 30 millions de dinars ;
- Catégorie A : d'une durée de 5 ans au taux fixe de 11,00% ;
- Catégorie B : d'une durée de 5 ans au taux variable de TMM+2,75%.

### RENSEIGNEMENTS RELATIFS A L'OPERATION

#### Montant

Le montant nominal du présent emprunt est fixé à 20 000 000 de dinars susceptible d'être porté à un maximum de 30 000 000 de dinars, divisé en 200 000 obligations susceptibles d'être portées à un maximum de 300 000 obligations de nominal 100 dinars chacune.

Le montant définitif du présent emprunt fera l'objet d'une publication aux bulletins officiels du CMF et de la BVMT.

#### Période de souscription et de versement

Les souscriptions et les versements à cet emprunt seront reçus à partir du **25 mars 2019** et clôturées au plus tard le **10 juin 2019**. Ils peuvent être clôturés sans préavis dès que le montant de l'émission (30 000 000 de dinars) est intégralement souscrit. Les demandes de souscription seront reçues dans la limite des titres émis, soit un maximum de 300 000 obligations.

En cas de placement d'un montant supérieur ou égal à 20 000 000 dinars à la date de clôture de la période de souscription, soit le **10 juin 2019**, les souscriptions à cet emprunt seront clôturées et le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la société à cette date.

- Suite -

En cas de placement d'un montant inférieur à 20 000 000 dinars à la date de clôture de la période de souscription, soit le **10 juin 2019**, les souscriptions seront prorogées jusqu'au **24 juin 2019** avec maintien de la date unique de jouissance en intérêts. Passé ce délai, le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la société.

Un avis de clôture sera publié aux bulletins officiels du Conseil du Marché Financier et de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis, dès la clôture des souscriptions.

#### **Organismes financiers chargés de recueillir les souscriptions du public**

Les souscriptions à cet emprunt et les versements seront reçus à partir du 25 mars 2019 auprès d'Attijari Intermédiation, intermédiaire en bourse, sise à Rue des lacs de Mazurie -1053 les Berges du Lac.

#### **But de l'émission**

Cet emprunt obligataire rentre dans le cadre de la mobilisation des fonds nécessaires à la réalisation du financement prévu au titre de l'année 2019 des opérations de leasing mobiliers et immobiliers qui s'élèvent à 320 millions de dinars. En effet, le besoin total du financement en ressources obligataires prévu au titre de l'année 2019 est de 80 millions de dinars.

### **CARACTERISTIQUES DES TITRES EMIS**

- **Dénomination de l'emprunt** : « Attijari Leasing 2019-1 »
- **Nature des titres** : Titres de créances.
- **Forme des titres** : Les obligations du présent emprunt seront nominatives.
- **Catégorie des titres** : Ordinaires.
- **Modalités et délais de délivrance des titres** : Le souscripteur recevra dès la clôture de l'émission une attestation portant sur le nombre des obligations subordonnées souscrites délivrée par l'intermédiaire agréé mandaté, Attijari Intermédiation.

#### **Prix de souscription et d'émission:**

Les obligations seront émises au pair, soit 100 dinars par obligation, payable intégralement à la souscription.

#### **Date de jouissance en intérêts :**

Chaque obligation souscrite dans le cadre du présent emprunt portera jouissance en intérêts à partir de la date effective de sa souscription et libération.

Les intérêts courus au titre de chaque obligation entre la date effective de sa souscription et libération et la date limite de clôture des souscriptions, soit le **10 juin 2019**, seront décomptés et payés à cette date.

Toutefois, la date unique de jouissance en intérêts pour toutes les obligations émises qui servira de base à la négociation en bourse est fixée au **10 juin 2019** soit la date limite de clôture des souscriptions à cet emprunt.

#### **Date de règlement :**

Les obligations seront payables en totalité à la souscription.

#### **Taux d'intérêt :**

Les obligations du présent emprunt seront offertes à des durées et des taux d'intérêts différents au choix du souscripteur, fixés en fonction de la catégorie :

- ✓ Catégorie A : d'une durée de 5 ans au taux fixe de 11,00% brut par an ;
- ✓ Catégorie B : d'une durée de 5 ans au taux variable de TMM+2,75% brut par an.

- **Pour la catégorie A d'une durée de 5 ans :**

Taux fixe :

11,00% brut l'an calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts seront servis.

- **Pour la catégorie B d'une durée de 5 ans :**

Taux variable :

- Suite -

Taux du Marché Monétaire (TMM publié par la BCT) +2,75% brut l'an calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis. Ce taux correspond à la moyenne arithmétique des douze derniers taux moyens mensuels du marché monétaire tunisien précédant la date de paiement des intérêts majorée de 275 points de base. Les douze mois à considérer vont du mois de **juin** de l'année N-1 au mois de **mai** de l'année N.

**Amortissement-remboursement :**

Toutes les obligations émises sont amortissables d'un montant annuel constant de 20 dinars par obligation soit le un cinquième de la valeur nominale. Cet amortissement commencera à la première année pour la catégorie A et la Catégorie B.

L'emprunt sera amorti en totalité le **10 juin 2024** pour la Catégorie A et la Catégorie B.

**Prix de remboursement :**

Le prix de remboursement est de 100 dinars par obligation.

**Paiement :**

Le paiement annuel des intérêts et le remboursement du capital dû seront effectués à terme échu le **10 juin** de chaque année.

Le premier paiement des intérêts aura lieu le **10 juin 2020**.

Le premier remboursement en capital aura lieu le **10 juin 2020** pour les catégories A et B.

Les paiements des intérêts et les remboursements du capital sont effectués auprès des dépositaires à travers Tunisie Clearing.

**Taux de rendement actuariel et marge actuarielle :**

- **Taux de rendement actuariel (souscription à taux fixe) :**

C'est le taux annuel qui, à une date donnée, égalise à ce taux et à intérêts composés les valeurs actuelles des montants à verser et des montants à recevoir. Il n'est significatif que pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à l'échéance de l'emprunt.

Pour les obligations de la Catégorie A, ce taux est de 11,00% l'an pour le présent emprunt.

- **Marge actuarielle (souscription à taux variable) :**

La marge actuarielle d'un emprunt à taux variable est l'écart entre son taux de rendement estimé et l'équivalent actuariel de son indice de référence.

Le taux de rendement est estimé en cristallisant jusqu'à la dernière échéance le dernier indice de référence pour l'évaluation des coupons futurs. La moyenne des TMM des 12 derniers mois arrêtés au mois de février 2019 (à titre indicatif) qui est égale à 6,977%, et qui est supposée cristallisée à ce niveau pendant toute la durée de vie de l'emprunt, permet de calculer un taux de rendement actuariel annuel de 9,727% pour la Catégorie B.

Sur cette base, les conditions d'émission et de rémunération font ressortir une marge actuarielle de 2,75% pour la Catégorie B et ce, pour un souscripteur qui conservait ses titres jusqu'à leur remboursement final.

**Durée totale, durée de vie moyenne et duration de l'emprunt :**

- **Durée totale:**

Les obligations du présent emprunt sont émises pour une durée de **5 ans** pour la Catégorie A et la Catégorie B.

- **Durée de vie moyenne:**

Il s'agit de la somme des durées pondérées par les flux de remboursement puis divisée par le nominal. C'est l'espérance de vie de l'emprunt pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final.

La durée de vie moyenne pour les différentes catégories de l'emprunt « Attijari Leasing 2019-1 » est de **3 années** pour la Catégorie A et la Catégorie B.

- **Duration de l'emprunt :**

La duration pour les obligations de la Catégorie A du présent emprunt est de **2,632 années**.

**Garantie :**

Le présent emprunt obligataire ne fait l'objet d'aucune garantie particulière.

- Suite -

**Notation de la société :**

Le 24 mars 2016, Fitch Ratings a confirmé les notes nationales attribuées à Attijari Leasing sur son échelle nationale qui s'établissent comme suit:

- ✓ Note à long terme : BB + (tun) ;
- ✓ Note à court terme : B (tun) ;
- ✓ Perspective d'évolution de la note à long terme : Stable.

Le 21 mars 2018, l'agence de notation Fitch Ratings a confirmé de nouveau les notes nationales attribuées à Attijari Leasing sur son échelle nationale qui s'établissent comme suit:

- ✓ Note à long terme : BB + (tun) ;
- ✓ Note à court terme : B (tun) ;
- ✓ Perspective d'évolution de la note à long terme : Stable.

**Notation de l'emprunt:**

L'agence de notation Fitch Ratings a attribué la note « **BB+** » (tun) à l'emprunt objet de la présente note d'opération en date du 21/01/2019.

**Mode de placement :**

L'emprunt obligataire « Attijari Leasing 2019-1 » est émis par appel public à l'épargne. Les souscriptions à cet emprunt seront ouvertes à toute personne physique ou morale intéressée, auprès de Attijari Intermédiation.

**Organisation de la représentation des porteurs des obligations**

Les porteurs des obligations peuvent se réunir en une Assemblée Spéciale, laquelle assemblée peut émettre un avis préalable sur les questions inscrites à la délibération de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires. Cet avis est consigné au procès verbal de l'Assemblée Générale des actionnaires. L'Assemblée Générale Spéciale des obligataires désigne l'un de ses membres pour la représenter et défendre les intérêts des obligataires.

Les dispositions des articles 327 et 355 à 365 du code des sociétés commerciales s'appliquent à l'Assemblée Générale Spéciale des porteurs des obligations et à son représentant. Le représentant de l'Assemblée Générale des porteurs des obligations a la qualité pour la représenter devant les tribunaux.

**Intermédiaire agréé mandaté par la société émettrice pour la tenue du registre des obligations:**

L'établissement, la délivrance des attestations portant sur le nombre d'obligations détenues ainsi que la tenue du registre des obligations de l'emprunt «Attijari Leasing 2019-1» seront assurés durant toute la durée de vie de l'emprunt par l'intermédiaire en bourse, Attijari Intermédiation.

L'attestation délivrée à chaque souscripteur doit mentionner la catégorie choisie par ce dernier, le taux d'intérêt et la quantité d'obligations y afférents.

**Marché des titres**

Dès la clôture des souscriptions du présent emprunt, Attijari Leasing s'engage à charger l'intermédiaire en Bourse, Attijari Intermédiation, de demander l'admission des obligations souscrites de l'emprunt «Attijari Leasing 2019-1» au marché obligataire de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

**Prise en charge par Tunisie Clearing :**

Attijari Leasing s'engage dès la clôture des souscriptions de l'emprunt obligataire «Attijari Leasing 2019-1» à entreprendre les démarches nécessaires auprès de Tunisie Clearing en vue de la prise en charge des obligations souscrites.

**Tribunaux compétents en cas de litige :**

Tout litige pouvant surgir suite à l'émission, au paiement et à l'extinction de cet emprunt obligataire sera de la compétence exclusive du tribunal de Tunis I.

- Suite -

**Risque lié à l'émission du présent emprunt obligataire :**

Selon les règles prudentielles régissant les banques et les établissements de financiers exigeant une adéquation entre les ressources et les emplois qui leur sont liées, la souscription au taux indexé sur le TMM risquerait de faire supporter à la société un risque de taux de fait que certains emplois seraient octroyés à taux fixe et à l'inverse, la souscription au taux fixe risquerait également de faire supporter à la société un risque de taux dans le cas où certains emplois seraient octroyés à des taux indexés sur le TMM.

Le prospectus relatif à la présente émission est constitué de la note d'opération « Attijari Leasing 2019-1 » visée par le CMF en date du 07/03/2019 sous le numéro 19-1021, du document de référence « Attijari Leasing 2018 » enregistré par le CMF en date du 31/12/2018 sous le n°18-011, des indicateurs d'activité de l'émetteur relatifs au premier trimestre 2019 prévus par la réglementation en vigueur régissant le marché financier pour tout placement sollicité après le 20 janvier 2019 et des états financiers de l'émetteur relatifs à l'exercice 2018 pour tout placement sollicité après le 30 avril 2019.

La présente note d'opération et le document de référence sont mis à la disposition du public, sans frais, auprès d'Attijari Leasing, rue du Lac d'Annecy-1053 Les Berges du Lac et sur le site internet du CMF : [www.cmf.org.tn](http://www.cmf.org.tn)

Les indicateurs d'activité relatifs au premier trimestre 2019 de l'émetteur et ses états financiers relatifs à l'exercice 2018 seront publiés sur le bulletin officiel du CMF et sur son site internet respectivement au plus tard le 20 avril 2019 et le 30 avril 2019.

**AVIS DE SOCIETES\***

**COMMUNIQUE DE PRESSE**

**Hannibal Lease**

Siege social: Imm Triki, Rue du Lac Malaren Les Berges Du Lac – Tunis

La Société Hannibal Lease informe ses actionnaires que son Conseil d'Administration réuni le Mercredi 27 Mars 2019 a passé en revue l'activité de la société relative à l'exercice 2018 et a arrêté les états financiers individuels et consolidés au 31 Décembre 2018.

Les états financiers individuels font apparaitre un total Bilan de 843 450 749 DT et un résultat net de 4 548 039 DT en baisse de 44,55% par rapport à l'exercice 2017.

Les états financiers consolidés font apparaitre un total Bilan de 845 811 637 DT et un résultat net de 5 041 679 DT en baisse de 40,78% par rapport à l'exercice 2017.

Le Conseil d'Administration a décidé de convoquer une Assemblée Générale Ordinaire pour le Mardi 30 Avril 2019 à 10 H à l'institut Arabe des Chefs d'entreprises, Les Berges du Lac - Tunis, et de proposer la distribution d'un dividende de 0,300 DT par action.

-----  
*\* Le CMF n'entend donner aucune opinion ni émettre un quelconque avis quant au contenu des informations diffusées dans cette rubrique par la société qui en assume l'entière responsabilité.*

**AVIS DE SOCIETES\***

COMMUNIQUE DE PRESSE

**ARAB TUNISIAN LEASE –ATL-**

Siège social : Ennour Building, Centre Urbain Nord, 2082 Mahrajène –Tunis-

L'Arab Tunisian Lease informe ses honorables actionnaires que son Conseil d'Administration, lors de sa réunion du 28 mars 2019, a passé en revue l'activité de la société au cours de l'exercice 2018 et a arrêté les Etats Financiers individuels relatifs à l'exercice 2018 qui ont été soumis aux Commissaires aux Comptes.

Les états financiers **individuels** font apparaître un résultat net au 31/12/2018 de **9 038 687 DT** contre **10 655 143 DT** au 31/12/2017.

En outre, le Conseil d'Administration a décidé de convoquer une Assemblée Générale Ordinaire pour le mardi 23 avril 2019 à 11 h à l'hôtel Concorde les berges du lac et de proposer la distribution d'un dividende de **0,200 DT** par action.

---

\* Le CMF n'entend donner aucune opinion ni émettre un quelconque avis quant au contenu des informations diffusées dans cette rubrique par la société qui en assume l'entière responsabilité.

**AVIS DE SOCIETES**

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

**SICAV BNA**  
**Société d'Investissement à Capital Variable**  
**Agrément du Ministre des Finances du 2 août 1993**  
**Siège social : Rue Hédi Nourira-1001 Tunis**

Les actionnaires de **SICAV BNA** sont invités à se réunir en Assemblée Générale Ordinaire **le Lundi 22 avril 2019 à 9h30 à l'Institut Arabe des Chefs d'Entreprises**, Boulevard Principal – Rue du Lac Turkana - 1053 Les Berges du Lac - Tunis, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Lecture du rapport du Conseil d'Administration relatif à l'exercice 2018,
- Lecture des rapports général et spécial du Commissaire aux Comptes relatifs à l'exercice 2018,
- Approbation du rapport du Conseil d'Administration et des états financiers arrêtés au 31-12-2018,
- Approbation des conventions et des opérations prévues à l'article 200 et suivants et à l'article 475 du code des sociétés commerciales,
- Quitus aux administrateurs,
- Affectation des résultats,
- Fixation du montant des Jetons de présence.

---

2019 - AS - 231-01

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

**PLACEMENT OBLIGATAIRE SICAV**  
**Société d'Investissement à Capital Variable**  
**Agrément du Ministre des Finances du 24 juin 1996**  
**Siège social : Rue Hédi Nourira-1001 Tunis**

Les actionnaires de **PLACEMENT OBLIGATAIRE SICAV** sont invités à se réunir en Assemblée Générale Ordinaire **le Lundi 22 avril 2019 à 9h30 à l'Institut Arabe des Chefs d'Entreprises**, Boulevard Principal – Rue du Lac Turkana - 1053 Les Berges du Lac - Tunis, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Lecture du rapport du Conseil d'Administration relatif à l'exercice 2018,
- Lecture des rapports du Commissaire aux Comptes relatifs à l'exercice 2018,
- Approbation du rapport du Conseil d'Administration et des états financiers arrêtés au 31-12-2018,
- Approbation des conventions et des opérations prévues à l'article 200 et suivants et à l'article 475 du code des sociétés commerciales,
- Quitus aux administrateurs,
- Affectation des résultats,
- Fixation du montant des Jetons de présence au titre de l'exercice 2019.

---

2019 - AS - 232-01

<b>AVIS DE SOCIETES</b>
-------------------------

**RESOLUTIONS ADOPTEES****ARABIA SICAV**

Société d'Investissement à Capital Variable  
Agrément du Ministre des Finances du 17 mars 1994  
**Siège social** : Carré de l'Or- Résidence EL KARAMA-  
Les jardins du Lac II-Les Berges du Lac -1053 Tunis

**Résolutions adoptées par l'Assemblée Générale Ordinaire du 27 mars 2019****PREMIERE RESOLUTION**

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir entendu la lecture du rapport du Conseil d'Administration sur les comptes de l'exercice 2018 et du rapport général du Commissaire aux Comptes, relatif à ce même exercice, approuve le rapport du Conseil d'Administration ainsi que les états financiers arrêtés au 31/12/2018.

**Mise aux voix, cette résolution est adoptée à l'unanimité**

**DEUXIEME RESOLUTION**

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir entendu la lecture du rapport spécial du Commissaire aux Comptes sur l'exercice 2018, en prend acte dans son intégralité.

**Mise aux voix, cette résolution est adoptée à l'unanimité**

**TROISIEME RESOLUTION**

L'Assemblée Générale Ordinaire donne aux administrateurs quitus entier et sans réserve pour leur gestion au cours de l'exercice 2018.

**Mise aux voix, cette résolution est adoptée à l'unanimité**

**QUATRIEME RESOLUTION**

L'Assemblée Générale Ordinaire décide d'affecter les sommes distribuables de l'exercice 2018 comme suit :

Sommes distribuables de l'exercice 2018	:	76.688,352
Report à nouveau 2017	:	93,137
<b>TOTAL</b>		<b>76.781,489</b>
Dividendes de l'exercice 2018	:	76.712,454
Report à nouveau 2018	:	69,035

- Suite -

Elle décide, en conséquence, de fixer le dividende de l'exercice 2018 à **0,819 dinar par action**.

La mise en paiement du dividende s'effectuera à compter du **21 mai 2019**.

**Mise aux voix, cette résolution est adoptée à l'unanimité**

#### **CINQUIEME RESOLUTION**

L'Assemblée Générale Ordinaire décide d'allouer aux membres du Conseil d'Administration des jetons de présence d'un montant de 1500 dinars net par administrateur.

**Mise aux voix, cette résolution est adoptée à l'unanimité**

#### **SIXIEME RESOLUTION**

Le mandat du commissaire aux comptes Madame Samia BELHADJ venant à expiration.

L'Assemblée Générale Ordinaire prend acte de la nomination du cabinet F.M.B.Z KPMG TUNISIE pour une période de 3 ans.

Son mandat prendra fin lors de la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur l'exercice 2021.

**Mise aux voix, cette résolution est adoptée à l'unanimité**

#### **SEPTIEME RESOLUTION**

L'Assemblée Générale Ordinaire confère tout pouvoir à tous porteurs de copies ou extraits du présent procès-verbal, pour effectuer tous dépôts et remplir toutes formalités de publication légales ou autres.

**Mise aux voix, cette résolution est adoptée à l'unanimité**

<b>AVIS DE SOCIETES</b>
-------------------------

**RESOLUTIONS ADOPTEES****SANADETT SICAV**

Société d'Investissement à Capital Variable  
Agrément du Ministre des Finances du 1er août 1996  
**Siège social** : Carré de l'Or- Résidence EL KARAMA-  
Les jardins du Lac II-Les Berges du Lac -1053 Tunis

**Résolutions adoptées par l'Assemblée Générale Ordinaire du 27 mars 2019****PREMIERE RESOLUTION**

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir entendu la lecture du rapport du Conseil d'Administration sur les comptes de l'exercice 2018 et du rapport général du Commissaire aux Comptes, relatif à ce même exercice, approuve le rapport du Conseil d'Administration ainsi que les états financiers arrêtés au 31/12/2018.

**Mise aux voix, cette résolution est adoptée à l'unanimité**

**DEUXIEME RESOLUTION**

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir entendu la lecture du rapport spécial du Commissaire aux Comptes sur l'exercice 2018, en prend acte dans son intégralité.

**Mise aux voix, cette résolution est adoptée à l'unanimité**

**TROISIEME RESOLUTION**

L'Assemblée Générale Ordinaire donne aux administrateurs quitus entier et sans réserve pour leur gestion au cours de l'exercice 2018.

**Mise aux voix, cette résolution est adoptée à la majorité**

**QUATRIEME RESOLUTION**

L'Assemblée Générale Ordinaire décide d'affecter les sommes distribuables de l'exercice 2018 comme suit :

Sommes distribuables de l'exercice 2018	4.461.610,344
Report à nouveau 2017	425,568
<b>TOTAL</b>	<b>4.462.035,912</b>
Dividendes de l'exercice 2018	4.461.891,200
Report à nouveau 2018	144,712

Elle décide, en conséquence, de fixer le dividende de l'exercice 2018 à **5, 200 dinars par action**.

La mise en paiement du dividende s'effectuera à compter du **21 mai 2019**.

**Mise aux voix, cette résolution est adoptée à l'unanimité**

- Suite -

#### **CINQUIEME RESOLUTION**

L'Assemblée Générale Ordinaire décide d'allouer aux membres du Conseil d'Administration des jetons de présence d'un montant de 1500 dinars net par administrateur.

**Mise aux voix, cette résolution est adoptée à la majorité**

#### **SIXIEME RESOLUTION**

L'Assemblée Générale Ordinaire confère tout pouvoir à tous porteurs de copies ou extraits du présent procès-verbal, pour effectuer tous dépôts et remplir toutes formalités de publication légales ou autres.

**Mise aux voix, cette résolution est adoptée à l'unanimité**

**AVIS DE SOCIETES**

CLOTURE DES SOUSCRIPTIONS

**EMPRUNT OBLIGATAIRE SUBORDONNE  
« BH Subordonné 2019-1 »**

BH INVEST et Tunisie Valeurs, intermédiaires en Bourse, portent à la connaissance du public que les souscriptions à l'emprunt obligataire subordonné **«BH Subordonné 2019-1»** de 35 000 000 DT susceptible d'être porté à un maximum de 50 000 000 DT, ouvertes au public le 26 février 2019, ont été clôturées le **26 mars 2019**, pour un montant de **40 000 000 DT**.

---

2019 - AS - 235-01

## TITRES OPCVM

## TITRES OPCVM

## TITRES OPCVM

## TITRES OPCVM

Dénomination	Gestionnaire	Date d'ouverture	VL au 31/12/2018	VL antérieure	Dernière VL		
<b>OPCVM DE CAPITALISATION</b>							
<i>SICAV OBLIGATAIRES DE CAPITALISATION</i>							
1 TUNISIE SICAV	TUNISIE VALEURS	20/07/92	178,909	181,129	181,154		
2 SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE	BIAT ASSET MANAGEMENT	16/04/07	121,789	123,379	123,397		
3 UNION FINANCIERE SALAMMBO SICAV	UBCI BOURSE	01/02/99	103,593	104,753	104,766		
4 SICAV L'EPARGNE OBLIGATAIRE	STB MANAGER	18/09/17	106,915	108,649	108,668		
5 LA GENERALE OBLIG-SICAV	CGI	01/06/01	107,043	108,451	108,468		
6 FIDELITY SICAV PLUS	MAC SA	27/09/18	101,201	102,909	102,929		
7 FINA O SICAV	FINACORP	11/02/08	104,060	105,185	105,198		
8 SICAV AMEN	AMEN INVEST	01/10/92	43,204	43,624	43,630		
9 SICAV BH CAPITALISATION ***	BH INVEST	22/09/94	30,220	30,196	30,177		
<i>FCP OBLIGATAIRES DE CAPITALISATION - VL QUOTIDIENNE</i>							
10 FCP SALAMETT CAP	AFC	02/01/07	15,960	16,131	16,132		
11 MCP SAFE FUND	MENA CAPITAL PARTNERS	30/12/14	116,613	117,747	117,760		
12 CGF PREMIUM OBLIGATAIRE FCP	CGF	25/02/08	1,137	1,146	1,146		
13 FCP Wafa OBLIGATAIRE CAPITALISATION	TSI	15/11/17	105,472	106,898	106,913		
14 UGFS BONDS FUND	UGFS-NA	10/07/15	10,514	10,640	10,641		
15 FCP BNA CAPITALISATION ****	BNA CAPITAUX	03/04/07	147,611	148,113	148,139		
16 FCP SALAMETT PLUS	AFC	02/01/07	10,716	10,834	10,835		
<i>FCP OBLIGATAIRES DE CAPITALISATION - VL HEBDOMADAIRE</i>							
17 FCP MAGHREBIA PRUDENCE	UFI	23/01/06	1,644	1,664	1,666		
<i>SICAV MIXTES DE CAPITALISATION</i>							
18 SICAV PLUS	TUNISIE VALEURS	17/05/93	58,401	58,984	58,991		
19 SICAV PROSPERITY	BIAT ASSET MANAGEMENT	25/04/94	126,848	127,553	127,432		
20 SICAV OPPORTUNITY	BIAT ASSET MANAGEMENT	11/11/01	119,285	117,793	117,500		
<i>FCP MIXTES DE CAPITALISATION - VL QUOTIDIENNE</i>							
21 FCP AXIS ACTIONS DYNAMIQUE	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	02/04/08	146,689	136,193	135,339		
22 FCP AXIS PLACEMENT EQUILIBRE	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	02/04/08	538,875	502,414	500,152		
23 FCP MAXULA CROISSANCE DYNAMIQUE	MAXULA BOURSE	15/10/08	129,129	127,500	126,874		
24 FCP MAXULA CROISSANCE EQUILIBREE	MAXULA BOURSE	15/10/08	135,786	133,047	132,547		
25 FCP MAXULA CROISSANCE PRUDENCE	MAXULA BOURSE	15/10/08	133,545	131,206	130,785		
26 FCP MAXULA STABILITY	MAXULA BOURSE	18/05/09	113,488	111,078	110,872		
27 FCP INDICE MAXULA	MAXULA BOURSE	23/10/09	115,763	110,440	109,662		
28 FCP KOUNOUZ	TSI	28/07/08	168,881	167,231	166,865		
29 FCP VALEURS AL KAOUTHER	TUNISIE VALEURS	06/09/10	98,012	100,379	100,278		
30 FCP VALEURS MIXTES	TUNISIE VALEURS	09/05/11	110,044	114,250	114,188		
31 MCP CEA FUND	MENA CAPITAL PARTNERS	30/12/14	171,822	174,849	173,914		
32 MCP EQUITY FUND	MENA CAPITAL PARTNERS	30/12/14	149,189	147,915	147,166		
33 FCP SMART EQUILIBRE	SMART ASSET MANAGEMENT	18/12/15	108,973	109,286	109,094		
34 FCP VALEURS CEA	TUNISIE VALEURS	04/06/07	22,857	22,765	22,624		
<i>FCP MIXTES DE CAPITALISATION - VL HEBDOMADAIRE</i>							
35 FCP AXIS CAPITAL PRUDENT	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	05/02/04	2174,662	2025,143	2041,526		
36 FCP OPTIMA	BNA CAPITAUX	24/10/08	127,259	122,606	123,092		
37 FCP SECURITE	BNA CAPITAUX	27/10/08	163,566	160,202	160,435		
38 FCP CEA MAXULA	MAXULA BOURSE	04/05/09	198,668	194,339	195,729		
39 AIRLINES FCP VALEURS CEA	TUNISIE VALEURS	16/03/09	18,470	17,920	17,978		
40 FCP MAGHREBIA DYNAMIQUE	UFI	23/01/06	2,801	2,698	2,759		
41 FCP MAGHREBIA MODERE	UFI	23/01/06	2,440	2,390	2,433		
42 UGFS ISLAMIC FUND	UGFS-NA	11/12/14	75,460	76,893	76,822		
43 FCP MAGHREBIA SELECT ACTIONS	UFI	15/09/09	1,207	1,179	1,205		
44 FCP HAYETT MODERATION	AMEN INVEST	24/03/15	1,171	1,177	1,181		
45 FCP HAYETT PLENTITUDE	AMEN INVEST	24/03/15	1,173	1,132	1,149		
46 FCP HAYETT VITALITE	AMEN INVEST	24/03/15	1,167	1,101	1,122		
47 MAC HORIZON 2022 FCP	MAC SA	09/11/15	123,892	119,104	120,064		
48 AL AMANAH PRUDENCE FCP	CGF	25/02/08	126,408	127,824	128,302		
49 FCP MOUASSASSET	AFC	17/04/17	1095,846	1111,469	1135,062		
50 FCP PERSONNEL UIB EPARGNE ACTIONS	MAC SA	19/05/17	11,353	11,543	11,639		
51 FCP BIAT-CEA PNT TUNISAIR	BIAT ASSET MANAGEMENT	06/11/17	10,601	10,214	10,295		
<i>SICAV ACTIONS DE CAPITALISATION</i>							
52 UBCI-UNIVERS ACTIONS SICAV	UBCI BOURSE	10/04/00	102,764	98,821	98,160		
<b>OPCVM DE DISTRIBUTION</b>							
Dénomination	Gestionnaire	Date d'ouverture	Dernier dividende		VL au 31/12/2018	VL antérieure	Dernière VL
			Date de paiement	Montant			
<i>SICAV OBLIGATAIRES</i>							
53 SANADETT SICAV	AFC	01/11/00	22/05/18	4,020	109,439	110,664	110,678
54 AMEN PREMIERE SICAV	AMEN INVEST	10/04/00	24/05/18	3,683	103,334	104,249	104,263
55 AMEN TRESOR SICAV	AMEN INVEST	10/05/06	10/05/18	4,454	105,807	107,168	107,183
56 ATTIJARI OBLIGATAIRE SICAV	ATTIJARI GESTION	01/11/00	21/05/18	3,962	103,871	105,181	105,196
57 TUNISO-EMIRATIE SICAV	AUTO GEREE	07/05/07	17/04/18	4,570	105,483	107,014	107,032
58 SICAV AXIS TRESORERIE	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	01/09/03	30/05/18	3,892	108,002	109,159	109,172
59 PLACEMENT OBLIGATAIRE SICAV	BNA CAPITAUX	06/01/97	08/05/18	4,436	105,907	107,282	107,298
60 SICAV TRESOR	BIAT ASSET MANAGEMENT	03/02/97	18/05/18	3,520	102,369	103,417	103,431
61 MILLENIUM OBLIGATAIRE SICAV	CGF	12/11/01	25/05/18	3,051	104,049	104,848	104,853
62 CAP OBLIG SICAV	COFIB CAPITAL FINANCE	17/12/01	28/05/18	4,005	105,467	107,296	107,311
63 INTERNATIONALE OBLIGATAIRE SICAV	UIB FINANCE	07/10/98	11/05/18	4,394	108,153	109,652	109,670
64 FIDELITY OBLIGATIONS SICAV	MAC SA	20/05/02	29/05/18	3,664	105,732	106,792	106,804
65 MAXULA PLACEMENT SICAV	MAXULA BOURSE	02/02/10	30/05/18	3,426	104,336	105,255	105,266
66 SICAV RENDEMENT	SBT	02/11/92	29/03/19	4,574	104,017	105,286	100,725
67 UNIVERS OBLIGATIONS SICAV	SCIF	16/10/00	24/05/18	3,384	105,041	105,986	105,996
68 SICAV BH OBLIGATAIRE	BH INVEST	10/11/97	31/05/18	4,496	103,954	105,435	105,451
69 POSTE OBLIGATAIRE SICAV TANIT	BH INVEST	06/07/09	11/05/18	4,028	104,881	106,117	106,128
70 MAXULA INVESTISSEMENT SICAV	SMART ASSET MANAGEMENT	05/06/08	30/05/18	3,345	106,127	107,191	107,202
71 SICAV L'EPARGNANT	STB MANAGER	20/02/97	28/05/18	4,437	103,956	105,344	105,360
72 AL HIFADH SICAV	TSI	15/09/08	29/05/18	4,038	103,658	104,821	104,834
73 SICAV ENTREPRISE	TUNISIE VALEURS	01/08/05	25/05/18	3,335	106,318	107,344	107,356
74 UNION FINANCIERE ALYSSA SICAV	UBCI BOURSE	15/11/93	08/05/18	3,391	103,125	104,134	104,145

## TITRES OPCVM

## TITRES OPCVM

## TITRES OPCVM

## TITRES OPCVM

FCP OBLIGATAIRES - VL QUOTIDIENNE								
75	FCP AXIS AAA	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	10/11/08	31/05/18	3,762	104,096	105,054	105,065
76	FCP HELION MONEO	HELION CAPITAL	31/12/10	25/05/18	4,749	104,660	106,084	106,101
77	FCP OBLIGATAIRE CAPITAL PLUS	STB FINANCE	20/01/15	31/05/18	3,941	105,717	106,908	106,922
FCP OBLIGATAIRE - VL HEBDOMADAIRE								
78	FCP HELION SEPTIM	HELION CAPITAL	07/09/18	-	-	101,002	103,255	103,430
SICAV MIXTES								
79	ARABIA SICAV	AFC	15/08/94	22/05/18	0,583	60,686	59,368	59,238
80	ATTIJARI VALEURS SICAV *	ATTIJARI GESTION	22/03/94	22/05/17	1,976	En liquidation	En liquidation	En liquidation
81	ATTIJARI PLACEMENTS SICAV *	ATTIJARI GESTION	22/03/94	22/05/17	13,313	En liquidation	En liquidation	En liquidation
82	SICAV BNA	BNA CAPITAUX	14/04/00	08/05/18	1,958	100,978	99,229	98,770
83	SICAV SECURITY	COFIB CAPITAL FINANCE	26/07/99	28/05/18	0,496	18,578	18,695	18,659
84	SICAV CROISSANCE	SBT	27/11/00	29/03/19	9,117	310,924	302,791	300,849
85	STRATÉGIE ACTIONS SICAV	SMART ASSET MANAGEMENT	01/03/06	25/05/18	31,236	2484,413	2496,276	2494,020
86	SICAV L'INVESTISSEUR	STB MANAGER	30/03/94	18/05/18	2,521	77,578	76,089	75,736
87	SICAV AVENIR	STB MANAGER	01/02/95	17/05/18	2,243	58,053	58,205	58,161
88	UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV	UBCI BOURSE	17/05/99	08/05/18	0,038	117,754	116,601	116,222
FCP MIXTES - VL QUOTIDIENNE								
89	FCP IRADETT 20 **	AFC	02/01/07	08/05/18	0,228	En liquidation	En liquidation	En liquidation
90	FCP IRADETT 50	AFC	04/11/12	08/05/18	0,151	11,641	11,476	11,451
91	FCP IRADETT 100 **	AFC	04/01/02	08/05/18	0,014	En liquidation	En liquidation	En liquidation
92	FCP IRADETT CEA	AFC	02/01/07	08/05/18	0,232	14,496	14,165	14,111
93	ATTIJARI FCP CEA	ATTIJARI GESTION	30/06/09	21/05/18	0,299	16,365	16,980	16,905
94	ATTIJARI FCP DYNAMIQUE	ATTIJARI GESTION	01/11/11	21/05/18	0,240	14,055	14,399	14,349
95	BNAC PROGRÈS FCP	BNA CAPITAUX	03/04/07	02/05/18	4,514	158,189	155,068	154,471
96	FCP OPTIMUM EPARGNE ACTIONS	CGF	14/06/11	25/05/18	0,110	8,871	8,804	8,753
97	FCP DELTA EPARGNE ACTIONS	STB MANAGER	08/09/08	15/05/18	3,415	125,596	119,008	118,566
98	FCP AL IMTIEZ	TSI	01/07/11	30/05/18	0,965	86,052	83,633	83,206
99	FCP AFEK CEA	TSI	01/07/11	30/05/18	0,599	87,477	84,514	83,956
100	TUNISIAN PRUDENCE FUND	UGFS-NA	02/01/12	28/05/18	3,644	100,297	99,219	99,594
101	UBCI - FCP CEA	UBCI BOURSE	22/09/14	18/04/18	1,090	108,902	103,766	103,159
102	FCP AL HIKMA	STB MANAGER	19/01/16	16/05/18	1,829	97,714	96,123	95,892
103	CGF TUNISIE ACTIONS FCP	CGF	06/01/17	-	-	10,234	10,397	10,325
104	FCP BH CEA	BH INVEST	18/12/17	-	-	100,049	99,359	98,881
105	FCP BIAT ÉPARGNE ACTIONS	BIAT ASSET MANAGEMENT	15/01/07	23/04/18	4,174	162,324	161,260	160,534
FCP MIXTES - VL HEBDOMADAIRE								
106	FCP AMEN CEA	AMEN INVEST	28/03/11	30/05/18	1,896	111,307	105,613	109,007
107	FCP HELION ACTIONS DEFENSIF	HELION CAPITAL	31/12/10	25/05/18	0,996	112,317	112,435	113,172
108	FCP HELION ACTIONS PROACTIF	HELION CAPITAL	31/12/10	25/05/18	0,833	120,156	117,125	119,628
109	MAC CROISSANCE FCP	MAC SA	15/11/05	21/05/18	1,437	206,410	199,727	200,339
110	MAC EQUILIBRE FCP	MAC SA	15/11/05	21/05/18	1,695	187,875	184,887	185,367
111	MAC ÉPARGNANT FCP	MAC SA	15/11/05	21/05/18	3,647	163,505	161,912	162,409
112	MAC EPARGNE ACTIONS FCP	MAC SA	20/07/09	-	-	24,302	23,567	23,718
113	MAC AL HOUDA FCP	MAC SA	04/10/10	-	-	145,463	142,941	142,345
114	FCP VIVEO NOUVELLES INTRODUITES	TRADERS INVESTMENT MANAGERS	03/03/10	30/05/18	1,972	128,460	135,963	136,531
115	TUNISIAN EQUITY FUND	UGFS-NA	30/11/09	24/05/13	32,752	9549,089	9075,944	9109,463
116	FCP SMART EQUITY 2	SMART ASSET MANAGEMENT	15/06/15	15/05/18	15,347	1047,449	1055,296	1059,766
117	FCP VALEURS INSTITUTIONNEL	TUNISIE VALEURS	14/12/15	25/05/18	89,220	5956,682	5931,244	5965,053
118	TUNISIAN FUNDAMENTAL FUND	CGF	29/07/16	25/05/18	119,161	5259,834	5257,826	5281,415
119	FCP AMEN SELECTION	AMEN INVEST	04/07/17	30/05/18	0,580	91,894	89,473	92,198
120	FCP VALEURS INSTITUTIONNEL II	TUNISIE VALEURS	12/11/18	-	-	5000,000	5045,642	5049,485
121	FCP CEA BANQUE DE TUNISIE	SBT	11/02/19	-	-	-	9,941	9,923
FCP ACTIONS - VL QUOTIDIENNE								
122	FCP INNOVATION	STB FINANCE	20/01/15	31/05/18	2,534	123,003	120,712	120,113
FCP ACTIONS - VL HEBDOMADAIRE								
123	FCP BIAT-EQUITY PERFORMANCE	BIAT ASSET MANAGEMENT	16/05/16	23/04/18	176,964	11 963,015	11 610,079	11 674,629

\* SICAV en liquidation anticipée

\*\* FCP en liquidation anticipée

\*\*\* initialement dénommée SICAV BH PLACEMENT

\*\*\*\* initialement dénommé BNAC CONFIANCE FCP

**BULLETIN OFFICIEL**  
**DU CONSEIL DU MARCHÉ FINANCIER**  
 Immeuble CMF - Centre Urbain Nord  
 4<sup>ème</sup> Tranche - Lot B6 Tunis 1003  
 Tél : (216) 71 947 062  
 Fax : (216) 71 947 252 / 71 947 253

Publication paraissant  
 du Lundi au Vendredi sauf jours fériés  
 www.cmf.org.tn  
 email 1 : cmf@cmf.org.tn  
 email 2 : cmf@cmf.tn  
 Le Président du CMF  
**Mr. Salah Essayel**

<b>COMMUNIQUE</b>
-------------------

Il est porté à la connaissance du public et des intermédiaires en bourse qu'à la suite de sa mise à jour par le changement d'adresse du siège social de la société «Maghreb International Publicité -MIP- », la liste des sociétés et organismes faisant appel public à l'épargne s'établit comme suit :

**LISTE INDICATIVE DES SOCIETES & ORGANISMES  
FAISANT APPEL PUBLIC A L'EPARGNE \***

**I.- SOCIETES ADMISES A LA COTE  
I-1 Marché Principal**

Dénomination sociale	Siège social	Tél.
1.Adwya SA	Route de la Marsa GP 9 , Km 14, BP 658 -2070 La Marsa	71 778 555
2. Air Liquide Tunisie	37,rue des entrepreneurs, ZI La Charguia II -2035 Ariana-	70 164 600
3. Amen Bank	Avenue Mohamed V -1002 TUNIS-	71 835 500
4. Automobile Réseau Tunisien et Services -ARTES-	39, avenue Kheireddine Pacha -1002 TUNIS-	71 841 100
5. Arab Tunisian Bank "ATB"	9, rue Hédi Nouira -1001 TUNIS-	71 351 155
6. Arab Tunisian Lease "ATL"	Ennour Building, Centre Urbain Nord 1082 Tunis Mahrajène	70 135 000
7. Attijari Leasing	Rue du Lac d'Annecy - 1053 Les Berges du Lac-	71 862 122
8. Banque Attijari de Tunisie "Attijari bank" (ex Banque du Sud)	24, Rue Hédi Karray, Centre Urbain Nord - 1080 Tunis -	70 012 000
9. Banque de l'Habitat "BH"	18, Avenue Mohamed V 1080 Tunis	71 126 000
10.Banque de Tunisie "BT"	2, rue de Turquie -1000 TUNIS-	71 332 188
11. Banque de Tunisie et des Emirats S.A "BTE"	5 bis, rue Mohamed Badra -1002 TUNIS-	71 783 600
12. Banque Internationale Arabe de Tunisie "BIAT"	70-72, avenue Habib Bourguiba -1000 TUNIS-	71 340 733
13. Banque Nationale Agricole "BNA"	Rue Hédi Nouira -1001 TUNIS-	71 831 200
14.Best Lease	54, Avenue Charles Nicolle Mutuelle ville -1002 Tunis-	71 799 011
15.Cellcom	25, rue de l'Artisanat Charguia II-2035 Ariana-	71 941 444
16. City Cars	31, rue des Usines, Zone Industrielle Kheireddine -2015 La Goulette-	36 406 200
17. Compagnie d'Assurances et de Réassurances "ASTREE"	45, avenue Kheireddine Pacha -1002 TUNIS-	71 792 211
18. Compagnie Internationale de Leasing "CIL"	16, avenue Jean Jaurès -1000 Tunis-	71 336 655
19. Délice Holding	Immeuble le Dôme, rue Lac Léman, Les Berges du Lac - 1053 Tunis-	71 964 969
20. ELBENE INDUSTRIE SA	Centrale Laitière de Sidi Bou Ali -4040 SOUSSE-	36 409 221
21.Electrostar	Boulevard de l'environnement Route de Naâssen 2013 Bir El Kassâa Ben Arous	71 396 222
22.Essoukna	46, rue Tarak Ibnou Zied Mutuelle ville - 1082 TUNIS -	71 843 511
23.EURO-CYCLES	Zone Industrielle Kalâa Kébira -4060 Sousse-	73 342 036
24. Générale Industrielle de Filtration - GIF -	Km 35, GP1- 8030 Grombalia -	72 255 844
25.Hannibal Lease S.A	Rue du Lac Malaren, Immeuble Triki 1053 -Les Berges du Lac-	71 139 400
26. L'Accumulateur Tunisien ASSAD	Rue de la Fonte Zone Industrielle Ben Arous BP. N°7 -2013 Ben Arous-	71 381 688
27. Les Ciments de Bizerte	Baie de Sebra BP 53 -7018 Bizerte-	72 510 988
28.Manufacture de Panneaux Bois du Sud -MPBS-	Route de Gabes, km 1.5 -3003 Sfax-	74 468 044
29. Modern Leasing	Immeuble Assurance Salim lot AFH BC5 centre Urbain Nord 1082 Tunis Mahrajène	71 893 963
30. One Tech Holding	16 Rue des Entrepreneurs – Zone Industrielle la Charguia 2 – 2035 Ariana.	70 102 400
31. Placements de Tunisie -SICAF-	2, rue de Turquie -1000 TUNIS-	71 332 188

32.Poulina Group Holding	GP1 Km 12 Ezzahra, Ben Arous	71 454 545
33.Société Atelier du Meuble Intérieurs	Z.I Sidi Daoud La Marsa - 2046 Tunis -	71 854 666
34. Société Chimique "ALKIMIA"	11, rue des Lilas -1082 TUNIS MAHRAJENE-	71 792 564
35. Société ENNAKL Automobiles	Z.I Charguia II BP 129 -1080 Tunis	70 836 570
36. Société d'Articles Hygiéniques Tunisie -Lilas-	5, rue 8610, Zone Industrielle – La Charguia 1-1080 Tunis-	71 809 222
37.Société d'Assurances "SALIM"	Immeuble Assurances Salim lot AFH BC5 Centre Urbain Nord -1003 Tunis	71 948 700
38. Sté de Placement & de Dévelop. Industriel et Touristique -SPDIT SICAF-	Avenue de la Terre Zone Urbain Nord Charguia I -1080 Tunis-	71 189 200
39. Société des Industries Chimiques du Fluor "ICF"	4, bis rue Amine Al Abbassi 1002 Tunis Belvédère	71 789 733
40. Société des Industries Pharmaceutiques de Tunisie -SIPHAT-	Fondouk Choucha 2013 Ben Arous	71 381 222
41. .Société de Production Agricole Teboulba -SOPAT SA-	Avenue du 23 janvier BP 19 -5080 Té Boulba-	73 604 149
42. Société de Transport des Hydrocarbures par Pipelines "SOTRAPIL"	Boulevard de la Terre, Centre Urbain Nord 1003 Tunis	71 766 900
43. Société de Fabrication des Boissons de Tunisie "SFBT"	Boulevard de la Terre, Centre urbain nord -1080 Tunis-	71 189 200
44. Société Immobilière et de Participations "SIMPAR"	14, rue Masmouda, Mutuelleville -1082 TUNIS-	71 840 869
45. Société Immobilière Tuniso-Séoudienne "SITS"	Centre Urbain Nord, International City center, Tour des bureaux, 5 <sup>ème</sup> étage, bureau n°1-1082 Tunis-	70 728 728
46. Société Industrielle d'Appareillage et de Matériels Electriques SIAME-	Zone Industrielle -8030 GROMBALIA-	72 255 065
47. Société Moderne de Céramiques - SOMOCER -	Menzel Hayet 5033 Zaramdine Monastir TUNIS	73 410 416
48. Société Magasin Général "SMG"	28, rue Mustapha Kamel Attaturk 1001	71 126 800
49. Société Nouvelle Maison de la Ville de Tunis "SNMVT" (Monoprix)	1, rue Larbi Zarrouk BP 740 -2014 MEGRINE-	71 432 599
50. Société Tunisienne d'Assurances et de Réassurances "STAR"	Square avenue de Paris -1025 TUNIS-	71 340 866
51. Société Tunisienne de Banque "STB"	Rue Hédi Nouira -1001 TUNIS-	71 340 477
52. Société Tunisienne de l'Air "TUNISAIR"	Boulevard Mohamed BOUAZIZI -2035 Tunis Carthage-	70 837 000
53. Société Tunisienne de l'Industrie Pneumatique -STIP-	Centre Urbain Nord Boulevard de la Terre 1003 Tunis El Khadra	71 230 400
54. société Tunisienne Industrielle du Papier et du Carton - SOTIPAPIER-	13, rue Ibn Abi Dhi'af, Zone Industrielle de Saint Gobain, Megrine Riadh - 2014 Tunis -	71 434 957
55. Société Tunisienne d'Entreprises de Télécommunications "SOTETEL"	Rue des entrepreneurs ZI Charguia II, BP 640 - 1080 TUNIS-	71 713 100
56. Société Tunisienne d'Equipement "STEQ"	8, rue 8601, Z.I la Charguia I BP N° 746 -1080 Tunis-	71 115 500
57. Société Tunisienne des Marchés de Gros "SOTUMAG"	Route de Naâssen, Bir Kassaa -BEN AROUS-	71 384 200
58. Société Tunisienne de Réassurance "Tunis Re"	12 Avenue du Japon- Montplaisir BP 29 - Tunis 1073-	71 904 911
59. Société Tunisienne de Verreries "SOTUVER"	Nelle Z.I 1111 Djebel El Oust K 21 Route de Zaghouan BP n° 48	72 640 650
60.Telnet Holding	Immeuble Ennour –Centre Urbain Nord -1082 Tunis-	71 706 922
61. Tunisie Leasing et Factoring	Centre Urbain Nord Avenue Hédi Karray - 1082 TUNIS -	70 132 000
62. Tunisie Profilés Aluminium " TPR"	Rue des Usines, ZI Sidi Rézig, Mégrine -2033 Tunis-	71 433 299
63. Tunisie Valeurs	Immeuble Integra Centre Urbain Nord -1082 Tunis Mahrajène-	71 189 600
64. TUNINVEST SICAR	Immeuble Integra Centre Urbain Nord -1082 Tunis Mahrajène-	71 189 800
65. Universal Auto Distributors Holding -UADH-	62, avenue de Carthage -1000 Tunis-	71 354 366
66. Union Bancaire pour le Commerce & l'Industrie "UBCI"	139, avenue de la Liberté -1002 TUNIS-	71 842 000
67. Unité de Fabrication de Médicaments –UNIMED-	Zone Industrielle de Kalaa Kébira -4060 Sousse-	73 342 669
68. Union Internationale de Banques "UIB"	65, avenue Habib Bourguiba -1000 TUNIS-	71 120 392
69. Wifack International Bank SA- WIB Bank-	Avenue Habib Bourguiba –Médenine 4100 BP 356	75 643 000

**I-2 Marché Alternatif**

Dénomination sociale	Siège social	Tél.
1.Adv e-Technologies- AeTECH	29, Rue des Entrepreneurs – Charguia II -2035 Tunis-	71 940 094
2.Carthage Cement	Rue 8002, Espace Tunis Bloc H, 3 <sup>ème</sup> étage Montplaisir -1073 Tunis-	71 964 593
3.CEREALIS S.A	Immeuble Amir El Bouhaira, Appt.N°1, rue du Lac Turkana, Les Berges du Lac -1053 Tunis -	71 961 996
4.HexaByte	Avenue Habib Bourguiba immeuble CTAMA -9000 Béja-	78 456 666
5.Les Ateliers Mécaniques du Sahel "AMS"	Rue Ibn Khaldoun BP. 63 - 4018 SOUSSE-	73 231 111
6.Maghreb International Publicité « MIP »	Impasse Rue des Entrepreneurs, Z.I Charguia 2, BP 2035, Tunis.	31 327 317
7. OFFICEPLAST	Z.I 2, Medjez El Bab B.P. 156 -9070 Tunis	78 564 155
8. SANIMED	Route de Gremda Km 10.5-BP 68 Markez Sahnoun -3012 Sfax -	74 658 777
9.SERVICOM	65, rue 8610 Z.I Charguia I -Tunis-	70 730 250
10.Société LAND'OR	Bir Jedid, 2054 Khelidia -Ben Arous-	71 366 666
11.Société Tawasol Group Holding « TAWASOL »	20, rue des entrepreneurs Charguia II -2035 Tunis-	71 940 389
12.Société Tunisienne d'Email –SOTEMAIL-	Route de Sfax Menzel el Hayet -5033 Monastir-	73 410 416
13.Société NEW BODY LINE	Avenue Ali Balhaouane -5199 Mahdia –	73 680 435

**II.- SOCIETES ET ORGANISMES NON ADMIS A LA COTE**

Dénomination sociale	Siège social	Tél.
1. Al Baraka Bank Tunisia ( EX BEST-Bank)	90, avenue Hédi Chaker -1002 TUNIS-	71 790 000
2.Alubaf International Bank –AIB -	Avenue de la Bourse, les Berges du Lac- 1053 Tunis-	70 015 600
3. AL KHOUTAF ONDULE	Route de Tunis Km 13 –Sidi Salah 3091 SFAX	74 273 069
4. Arab Banking Corporation -Tunisie- "ABC-Tunisie"	ABC Building, rue du Lac d'Annecy -1053 Les Berges du Lac-	71 861 861
5. Arab International Lease "AIL"	11, rue Hédi Nouira, 8ème étage -1001 TUNIS-	71 349 100
6. Assurances BIAT	Immeuble Assurance BIAT - Les Jardins du Lac-Lac II	30 300 100
7. Assurances Maghrébia Vie	24, rue du royaume d'Arabie Saoudite 1002 Tunis	71 155 700
8. Assurances Multirisques Ittihad S.A -AMI Assurances -	Cité Les Pins, Les Berges du Lac II -Tunis-	70 026 000
9.Banque de Coopération du Maghreb Arabe "BCMA"	Ministère du domaine de l'Etat et des Affaires foncières, 19, avenue de paris -1000 Tunis -	
10.Banque de Financement des Petites et Moyennes Entreprises - BFPME-	34, rue Hédi Karray, Centre Urbain Nord -1004 El Menzah IV-	70 102 200
11. Banque Franco-Tunisienne "BFT"	Rue Aboubakr Echahid – Cité Ennacim Montplaisir -1002 TUNIS-	71 903 505
12. Banque Tunisienne de Solidarité "BTS"	56, avenue Mohamed V -1002 TUNIS-	71 844 040
13. Banque Tuniso-Koweïtienne	10bis, avenue Mohamed V, B.P.49 -1001 TUNIS-	71 340 000
14. Banque Tuniso-Lybiennne « BTL »	25, avenue Kheireddine Pacha, B.P. 102 -1002 TUNIS-	71 781 500
15. Banque Zitouna	2, Boulevard Qualité de la Vie -2015 Kram-	71 164 000
16. Cie d'Assurances et de Réas. Tuniso-Européenne "CARTE"	Immeuble Carte, Lot BC4- Centre Urbain Nord, 1082 Tunis	71 184 000
17. Cie d'Assurances et de Réas. Tuniso-Européenne "CARTE VIE "	Immeuble Carte, Entrée B- Lot BC4-Centre Urbain Nord, 1082 Tunis	71 184 160
18. Caisse Tunisienne d'Assurance Mutuelle Agricole "CTAMA"	6, avenue Habib Thameur -1069 TUNIS-	71 340 916
19. Compagnie d'Assurances Vie et de Capitalisation "HAYETT"	Immeuble COMAR, avenue Habib Bourguiba -1001 TUNIS-	71 333 400

20. Compagnie Nouvelle d'Assurance "Attijari Assurance"	Angle rue Winnipeg et Anecy, les Berges du lac	71 141 420
21. Cie Méditerranéenne d'Assurances et de Réassurances "COMAR"	26, avenue Habib Bourguiba -1001 TUNIS-	71 340 899
22. Compagnie Tunisienne pour l'Assurance du Commerce Extérieur "COTUNACE"	Rue Borjine (ex 8006), Montplaisir -1073 TUNIS	71 90 86 00
23. Comptoir National du Plastique	Route de Tunis, km 6,5 AKOUDA	73 343 200
24. Comptoir National Tunisien "CNT"	Route de Gabès Km 1,5, Cité des Martyrs -3003 SFAX-	74 467 500
25. Citi Bank	55, avenue Jugurtha -1002 TUNIS-	71 782 056
26. Evolution Economique	Route de Monastir -4018 SOUSSE-	73 227 233
27. Groupe des Assurances de Tunisie "GAT"	92-94, avenue Hédi Chaker -1002 TUNIS-	31 350 000
28. International Tourism Investment "ITI SICAF"	9, rue Ibn Hamdiss Esskelli, El Menzah I - 1004 Tunis -	71 235 701
29. La Tunisienne des Assurances Takaful « At-Takâfoulia »	15, rue de Jérusalem 1002-Tunis Belvédère	31 331 800
30. Loan and Investment Co	Avenue Ouled Haffouz, Complexe El Mechtel, Tunis	71 790 255
31. Meublatex	Route de Tunis -4011 HAMMAM SOUSSE-	73 308 777
32. North Africa International Bank -NAIB -	Avenue Kheireddine Pacha Taksim Ennasim -1002 Tunis	71 950 800
33. Palm Beach Palace Jerba	Avenue Farhat Hached, BP 383 Houmt Souk -4128 DJERBA-	75 653 621
34. Pharmalys Tunisie	Z.I Kondar 4020, BP 10 Sousse	73 389 755
35. Plaza SICAF	Rue 8610 - Z.I. -2035 CHARGUIA-	71 797 433
36. Safety Distribution	Résidence El Fel, Rue Hédi Nouira Aiana	71 810 750
37. Société ALMAJED SANTE	Avenue Habib Bourguiba - 9100 Sidi Bouzid -	
38. Société Al Jazira de Transport & de Tourisme	Centre d'animation et de Loisir Aljazira- Plage Sidi Mahrez Djerba-	75 657 300
39. Société Agro Technologies « AGROTECH »	Cité Jugurtha Bloc A, App n°4, 2 <sup>ème</sup> étage Sidi Daoud La Marsa	
40. Société Africaine Distribution Autocar -ADA-	Route El Fejja km2 El Mornaguia -1153 Manouba-	71 550 711
41. Société Carthage Médical - Centre International Carthage Médical-	Zone Touristique, Jinen El Ouest Dkhila -5000 Monastir-	73 524 000
42. Société Commerciale Import-Export du Gouvernorat de Nabeul « El Karama »	63, Avenue Bir Challouf -8000 Nabeul-	72 285 330
43. Société d'Assurances et de Réassurances "MAGHREBIA"	Angle 64, rue de Palestine-22, rue du Royaume d'Arabie Saoudite -1002 TUNIS-	71 788 800
44. Société de Conditionnement des Huiles d'Olives « CHO »	Route de Mahdia Km 10 -3054 Sfax-	74 831 522
45. Société de Conditionnement des Huiles d'Olives « CHO Company »	Route de Mahdia Km 10 -3054 Sfax-	74 447 677
46. Société d'Engrais et de Produits Chimiques de Mégrine " SEPCM "	20, Avenue Taïb Mhiri 2014 Mégrine Riadh	71 433 318
47. Société de Commercialisation des Textiles « SOCOTEX »	5, bis Rue Charles de Gaulle -1000 Tunis-	71 237 186
48. Société de Développement Economique de Kasserine "SODEK"	Siège de l'Office de Développement du Centre Ouest Rue Sufteitula, Ezzouhour -1200 KASSERINE-	77 478 680
49. Société de Développement & d'Exploitation de la Zone Franche de Zarzis	Port de Zarzis -B.P 40 -4137 ZARZIS-	75 682 856
50. Société de Développement et d'Investissement du Sud "SODIS-SICAR"	Immeuble Ettanmia -4119 MEDENINE-	75 642 628
51. Société de Développement & d'Investissement du Nord-Ouest "SODINO SICAR"	Avenue Taïb M'hiri -Batiment Société de la Foire de Siliana - 6100 SILIANA-	78 873 085
52. Société de Fabrication de Matériel Médical « SOFAMM »	Zone Industrielle El Mahres -3060 SFAX-	74 291 486
53. Société de Mise en Valeur des Iles de Kerkennah "SOMVIK"	Zone Touristique Sidi Frej -3070 Kerkennah-	74 486 858
54. Société de Promotion Immobilière & Commerciale " SPRIC "	5, avenue Tahar Ben Ammar EL Manar -2092 Tunis-	71 884 120
55. Société de services des Huileries	Route Menzel Chaker Km 3 Immeuble Salem 1 <sup>er</sup> étage app n°13-3013 Sfax-.	74 624 424
56. Société des Aghlabites de Boissons et Confiseries " SOBOCO "	Rue de Métal Z. I. Ariana BP 303 -1080 TUNIS-	70 837 332
57. Société des Produits Pharmaceutique « SO.PRO.PHA »	Avenue Majida Bouleila -Sfax El Jadida-	74 401 510

58.Société de Tourisme Amel " Hôtel Panorama"	Boulevard Taïb M'hiri 4000 Sousse	73 228 156
59.Société de Transport du Sahel	Avenue Léopold Senghor -4001 Sousse-	73 221 910
60.Société Touristique TOUR KHALAF	Route Touristique -4051 Sousse-	73 241 844
61. Société HELA d'Electro-ménagers & de Confort -BATAM-	Rue Habib Maazoun, Im. Taparura n° 46-49 -3000 SFAX-	73 221 910
62.Société Gabesienne d'Emballage "SOGEMBAL"	GP 1 , km 14, Aouinet -GABES-	75 238 353
63. Société Groupe GMT « GMT »	Avenue de la liberté Zaghouan -1100 Tunis-	72 675 998
64.Société Immobilière & Touristique de Nabeul "SITNA"	Hôtel Nabeul Beach, BP 194 -8000 NABEUL-	72 286 111
65.Société Hôtelière & Touristique "le Marabout"	Boulevard 7 Novembre -Sousse-	73 226 245
66.Société Hôtelière & Touristique Syphax	11, rue Ibn Rachiq -1002 Tunis Bélvédère-	71 798 211
67.Société Hôtelière KURIAT Palace	Hôtel KURIAT Palace Zone Touristique 5000 Skanés Monastir	73 521 200
68.Société Hôtelière Touristique & Balnéaire MARHABA	Route touristique -4000 SOUSSE -	73 242 170
69.Société Industrielle de l'Enveloppe et de Cartonnage "EL KHOUTAF"	Route de Gabès Km 1.5-3003 BP.E Safax	74 468 190
70.Société Industrielle de Textile "SITEX"	Avenue Habib Bourguiba -KSAR HELLAL-	73 455 267
71.Société Industrielle d'Ouvrage en Caoutchouc "SIOC"	Route de Gabès, Km 3,5, BP 362 -3018 SFAX-	74 677 072
72.Société Industrielle Oléicole Sfaxienne "SIOS ZITEX"	Route de Gabès, Km 2 -3003 SFAX-	74 468 326
73.Société Marja de Développement de l'Elevage "SMADEA"	Marja I, BP 117 -8170 BOU SALEM-	78 638 499
74. Société Nationale d'Exploitation et de Distribution des Eaux International « SONEDE International »	Avenue Slimane Ben Slimane El Manar II- Tunis 2092-	71 887 000
75.Société Plasticum Tunisie	Z.I Innopark 8 & 9 El Agba -2087 Tunis-	71 646 360
76.Société Régionale de Transport du Gouvernorat de Nabeul "SRTGN"	Avenue Habib Thameur -8 000 NABEUL-	72 285 443
77.Société Régionale d'Importation et d'Exportation « SORIMEX »	Avenue des Martyrs -3000 SFAX-	74 298 838
78.Société Régionale Immobilière & Touristique de Sfax "SORITS "	Rue Habib Mâazoun, Imm. El Manar, Entrée D, 2ème entresol -3000 SFAX-	74 223 483
79.Société STEG International Services	Résidence du Parc, les Jardins de Carthage, 2046 Les Berges du Lac. Tunis	70 247 800
80.Société Touristique et Balnéaire "Hôtel Houria"	Port El Kantaoui 4011 Hammam Sousse	73 348 250
81.Société Touristique du Cap Bon "STCB"	Hôtel Riadh, avenue Mongi Slim -8000 NABEUL-	72 285 346
82.Société Touristique SANGHO Zarzis	11, rue Ibn Rachiq -1002 Tunis Bélvédère-	71 798 211
83.Société Tunisienne d'Assurances "LLOYD Tunisien"	Avenue Tahar Haddad les Berges du Lac -1053 TUNIS-	71 962 777
84.Société Tunisienne d'Assurance Takaful –El Amana Takaful-	13, rue Borjine, Montplaisir -1073	70 015 151
85.GAT Vie	92-94, avenue Hédi Chaker -1002 TUNIS-	71 843 900
86.Société Tunisienne de l'Industrie Laitière "STIL"- En Liquidation -	Escalier A Bureau n°215, 2ème étage Ariana Center -2080 ARIANA-	71 231 172
87.Société Tunisienne d'Habillement Populaire	8, rue El Moez El Menzah -1004 TUNIS-	71 755 543
88.Société Tunisienne d'Industrie Automobile "STIA"	Rue Taha Houcine Khezama Est -4000 Sousse-	
89.Société Tunisienne des Arts Graphiques "STAG"	19, rue de l'Usine Z.I Aéroport -2080 ARIANA-	71 940 191
90. Société Tunisienne de Siderurgie « EL FOULADH »	Route de Tunis Km 3, 7050 Menzel Bourguiba, BP 23-24 7050 Menzel Bourguiba	72 473 222
91.Société Tunisienne du Sucre "STS"	Avenue Tahar Haddad -9018 BEJA-	78 454 768
92.Société UNION DE FACTORING	Building Ennour - Centre Urbain Nord- 1004 TUNIS	71 246 200
93.SYPHAX airlines	Aéroport International de Sfax BP Thyna BP 1119 - 3018 Sfax-	74 682 400
94.Tunisian Foreign Bank –TFB-	Angle Avenue Mohamed V et rue 8006, Montplaisir -1002 Tunis-	71 950 100

95. Tunisian Saudi Bank -TSB-	32, rue Hédi Karray - 1082 TUNIS -	70 243 000
96. Tunis International Bank –TIB-	18, Avenue des Etats Unis, Tunis	71 782 411
97. QATAR NATIONAL BANK –TUNISIA-	Rue Cité des Sciences Centre Urbain Nord - B.P. 320 -1080 TUNIS-	36 005 000
98. Tyna Travaux	Route Gremda Km 0,5 Immeuble Phinicia Bloc « G » 1 <sup>er</sup> étage étage, App N°3 -3027 Sfax-	74 403 609
99. Zitouna Takaful	Rue du Travail, immeuble Tej El Molk, Bloc B, 1 <sup>er</sup> étage, ZI Khair-Eddine –Le Kram-	71 971 370

### III. ORGANISMES FAISANT APPEL PUBLIC A L'EPARGNE

#### LISTE DES SICAV ET FCP

	OPCVM	Catégorie	Type	Gestionnaire	Adresse du gestionnaire
1	AIRLINES FCP VALEURS CEA	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord- 1082 Tunis Mahrajène
2	AL AMANAH PRUDENCE FCP	MIXTE	CAPITALISATION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte-Immeuble Lira-Les jardins du Lac -Lac II 1053 Tunis
3	AL HIFADH SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	LA TUNISO-SEOUDIENNE D'INVESTISSEMENT-TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord – 1080 Tunis Mahrajène
4	AMEN PREMIÈRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
5	AMEN TRESOR SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
6	ARABIA SICAV	MIXTE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
7	ATTIJARI FCP CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac 1053 Tunis
8	ATTIJARI FCP DYNAMIQUE	MIXTE	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac 1053 Tunis
9	ATTIJARI OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac 1053 Tunis
10	ATTIJARI PLACEMENTS SICAV (1)	MIXTE	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac 1053 Tunis
11	ATTIJARI VALEURS SICAV (1)	MIXTE	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac 1053 Tunis
12	FCP BNA CAPITALISATION (4)	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	BNA CAPITALAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac - 1053 Tunis
13	BNAC PROGRÈS FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	BNA CAPITALAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac - 1053 Tunis
14	CAP OBLIG SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	COFIB CAPITAL FINANCES -CCF-	25, rue du Docteur Calmette- 1082 Tunis Mahrajène
15	CGF PREMIUM OBLIGATAIRE FCP	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte-Immeuble Lira-Les jardins du Lac -Lac II 1053 Tunis
16	CGF TUNISIE ACTIONS FCP	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte-Immeuble Lira-Les jardins du Lac -Lac II 1053 Tunis
17	FCP AFEK CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	LA TUNISO-SEOUDIENNE D'INVESTISSEMENT-TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord – 1080 Tunis Mahrajène
18	FCP AL HIKMA	MIXTE	DISTRIBUTION	STB MANAGER	Immeuble STB, 34 rue Hédi Karray- Cité des Sciences-1004 El Menzah IV
19	FCP AL IMTIEZ	MIXTE	DISTRIBUTION	LA TUNISO-SEOUDIENNE D'INVESTISSEMENT-TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord – 1080 Tunis Mahrajène
20	FCP AMEN CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
21	FCP AMEN SELECTION	MIXTE	DISTRIBUTION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
22	FCP AXIS AAA	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	67, Avenue Mohamed V -1002 Tunis
23	FCP AXIS ACTIONS DYNAMIQUE	MIXTE	CAPITALISATION	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	67, Avenue Mohamed V -1002 Tunis

24	FCP AXIS CAPITAL PRUDENT	MIXTE	CAPITALISATION	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	67, Avenue Mohamed V -1002 Tunis
25	FCP AXIS PLACEMENT EQUILIBRE	MIXTE	CAPITALISATION	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	67, Avenue Mohamed V -1002 Tunis
26	FCP BH CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	BH INVEST	Immeuble Assurances SALIM- Lotissement AFH/ BC5- Bloc A 3ème étage- Centre Urbain Nord - 1003 Tunis
27	FCP BIAT- CEA PNT TUNISAIR	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Immeuble Youssef Towers -Bloc A- Rue du Dinar-Les jardins du Lac II- 1053 Tunis
28	FCP BIAT ÉPARGNE ACTIONS	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Immeuble Youssef Towers -Bloc A- Rue du Dinar-Les jardins du Lac II- 1053 Tunis
29	FCP BIAT-EQUITY PERFORMANCE	ACTIONS	DISTRIBUTION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Immeuble Youssef Towers -Bloc A- Rue du Dinar-Les jardins du Lac II- 1053 Tunis
30	FCP CEA MAXULA	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
31	FCP DELTA EPARGNE ACTIONS	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	STB MANAGER	Immeuble STB, 34 rue Hédi Karray- Cité des Sciences-1004 El Menzah IV
32	FCP HAYETT MODERATION	MIXTE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
33	FCP HAYETT PLENITUDE	MIXTE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
34	FCP HAYETT VITALITE	MIXTE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
35	FCP HÉLION ACTIONS DEFENSIF	MIXTE	DISTRIBUTION	HELION CAPITAL	17, rue du Libéria -1002 Tunis
36	FCP HÉLION ACTIONS PROACTIF	MIXTE	DISTRIBUTION	HELION CAPITAL	17, rue du Libéria -1002 Tunis
37	FCP HÉLION MONEO	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	HELION CAPITAL	17, rue du Libéria -1002 Tunis
38	FCP HÉLION SEPTIM	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	HELION CAPITAL	17, rue du Libéria -1002 Tunis
39	FCP INDICE MAXULA	MIXTE	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
40	FCP INNOVATION	ACTIONS	DISTRIBUTION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV- 1080 Tunis
41	FCP IRADETT 100 (2)	MIXTE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
42	FCP IRADETT 20 (2)	MIXTE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
43	FCP IRADETT 50	MIXTE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
44	FCP IRADETT CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
45	FCP KOUNOUZ	MIXTE	CAPITALISATION	LA TUNISO-SEOUDIENNE D'INVESTISSEMENT-TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord – 1080 Tunis Mahrajène
46	FCP MAGHREBIA DYNAMIQUE	MIXTE	CAPITALISATION	UNION FINANCIERE -UFI-	Boulevard Mohamed Bouazizi - Immeuble Maghreb-ia- Tour A- BP 66- 1080 Tunis cedex
47	FCP MAGHREBIA MODERE	MIXTE	CAPITALISATION	UNION FINANCIERE -UFI-	Boulevard Mohamed Bouazizi - Immeuble Maghreb-ia- Tour A- BP 66- 1080 Tunis cedex
48	FCP MAGHREBIA PRUDENCE	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	UNION FINANCIERE -UFI-	Boulevard Mohamed Bouazizi - Immeuble Maghreb-ia- Tour A- BP 66- 1080 Tunis cedex
49	FCP MAGHREBIA SELECT ACTIONS	MIXTE	CAPITALISATION	UNION FINANCIERE -UFI-	Boulevard Mohamed Bouazizi - Immeuble Maghreb-ia- Tour A- BP 66- 1080 Tunis cedex
50	FCP MAXULA CROISSANCE DYNAMIQUE	MIXTE	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
51	FCP MAXULA CROISSANCE EQUILIBREE	MIXTE	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
52	FCP MAXULA CROISSANCE PRUDENCE	MIXTE	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
53	FCP MAXULA STABILITY	MIXTE	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis

54	FCP MOUASSASSETT	MIXTE	CAPITALISATION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
55	FCP OBLIGATAIRE CAPITAL PLUS	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV- 1080 Tunis
56	FCP OPTIMA	MIXTE	CAPITALISATION	BNA CAPITAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac - 1053 Tunis
57	FCP OPTIMUM EPARGNE ACTIONS	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte-Immeuble Lira-Les jardins du Lac -Lac II 1053 Tunis
58	FCP PERSONNEL UIB EPARGNE ACTIONS	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
59	FCP SALAMETT CAP	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
60	FCP SALAMETT PLUS	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
61	FCP SECURITE	MIXTE	CAPITALISATION	BNA CAPITAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac - 1053 Tunis
62	FCP SMART CROISSANCE (2)	MIXTE	CAPITALISATION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère
63	FCP SMART EQUILIBRE	MIXTE	CAPITALISATION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère
64	FCP SMART EQUITY 2	MIXTE	DISTRIBUTION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère
65	FCP VALEURS AL KAOUTHER	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
66	FCP VALEURS CEA	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
67	FCP VALEURS INSTITUTIONNEL	MIXTE	DISTRIBUTION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
68	FCP VALEURS INSTITUTIONNEL II	MIXTE	DISTRIBUTION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
69	FCP VALEURS MIXTES	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
70	FCP VALEURS QUIETUDE 2018 (3)	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
71	FCP VIVEO NOUVELLES INTRODUITES	MIXTE	DISTRIBUTION	TRADERS INVESTMENT MANAGERS	Rue du Lac Léman, Immeuble Nawrez, Bloc C, Appartement C21, Les Berges du Lac- 1053 Tunis
72	FCP Wafa OBLIGATAIRE CAPITALISATION	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	LA TUNISO-SEOUDIENNE D'INVESTISSEMENT-TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord – 1080 Tunis Mahrajène
73	FIDELITY OBLIGATIONS SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
74	FIDELITY SICAV PLUS	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
75	FINACORP OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	FINANCE ET INVESTISSEMENT IN NORTH AFRICA - FINACORP-	Rue du Lac Loch Ness (Angle de la rue du Lac Windermere) - Les Berges du Lac- 1053 Tunis
76	INTERNATIONALE OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	UIB FINANCE	Rue du Lac Turkana- Immeuble les Reflets du Lac - Les Berges du Lac- 1053 Tunis
77	LA GENERALE OBLIG-SICAV	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	COMPAGNIE GENERALE D'INVESTISSEMENT -CGI-	10, Rue Pierre de Coubertin -1001 Tunis
78	MAC AL HOUDA FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
79	MAC CROISSANCE FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
80	MAC ÉPARGNANT FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
81	MAC EPARGNE ACTIONS FCP	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
82	MAC EQUILIBRE FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis

83	MAC HORIZON 2022 FCP	MIXTE	CAPITALISATION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
84	MAXULA INVESTISSEMENT SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère
85	MAXULA PLACEMENT SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
86	MCP CEA FUND	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	MENA CAPITAL PARTNERS-MCP-	Le Grand Boulevard du Lac- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
87	MCP EQUITY FUND	MIXTE	CAPITALISATION	MENA CAPITAL PARTNERS-MCP-	Le Grand Boulevard du Lac- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
88	MCP SAFE FUND	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	MENA CAPITAL PARTNERS-MCP-	Le Grand Boulevard du Lac- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
89	MILLENIUM OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte-Immeuble Lira-Les jardins du Lac -Lac II 1053 Tunis
90	PLACEMENT OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BNA CAPITAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac - 1053 Tunis
91	POSTE OBLIGATAIRE SICAV TANIT	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BH INVEST	Immeuble Assurances SALIM- Lotissement AFH/ BC5- Bloc A 3ème étage- Centre Urbain Nord - 1003 Tunis
92	SANADETT SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
93	SICAV AMEN	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
94	SICAV AVENIR	MIXTE	DISTRIBUTION	STB MANAGER	Immeuble STB, 34 rue Hédi Karray- Cité des Sciences-1004 El Menzah IV
95	SICAV AXIS TRÉSORERIE	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	67, Avenue Mohamed V -1002 Tunis
96	SICAV BH OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BH INVEST	Immeuble Assurances SALIM- Lotissement AFH/ BC5- Bloc A 3ème étage- Centre Urbain Nord - 1003 Tunis
97	SICAV BH CAPITALISATION (5)	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	BH INVEST	Immeuble Assurances SALIM- Lotissement AFH/ BC5- Bloc A 3ème étage- Centre Urbain Nord - 1003 Tunis
98	SICAV BNA	MIXTE	DISTRIBUTION	BNA CAPITAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac - 1053 Tunis
99	SICAV CROISSANCE	MIXTE	DISTRIBUTION	SOCIETE DE BOURSE DE TUNISIE -SBT-	Place 14 janvier 2011- 1001 Tunis
100	SICAV ENTREPRISE	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
101	SICAV L'ÉPARGNANT	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	STB MANAGER	Immeuble STB, 34 rue Hédi Karray- Cité des Sciences-1004 El Menzah IV
102	SICAV L'ÉPARGNE OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	STB MANAGER	Immeuble STB, 34 rue Hédi Karray- Cité des Sciences-1004 El Menzah IV
103	SICAV L'INVESTISSEUR	MIXTE	DISTRIBUTION	STB MANAGER	Immeuble STB, 34 rue Hédi Karray- Cité des Sciences-1004 El Menzah IV
104	SICAV OPPORTUNITY	MIXTE	CAPITALISATION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Immeuble Youssef Towers -Bloc A- Rue du Dinar-Les jardins du Lac II- 1053 Tunis
105	SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Immeuble Youssef Towers -Bloc A- Rue du Dinar-Les jardins du Lac II- 1053 Tunis
106	SICAV PLUS	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
107	SICAV PROSPERITY	MIXTE	CAPITALISATION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Immeuble Youssef Towers -Bloc A- Rue du Dinar-Les jardins du Lac II- 1053 Tunis
108	SICAV RENDEMENT	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	SOCIETE DE BOURSE DE TUNISIE -SBT-	Place 14 janvier 2011- 1001 Tunis
109	SICAV SECURITY	MIXTE	DISTRIBUTION	COFIB CAPITAL FINANCES -CCF-	25, rue du Docteur Calmette- 1082 Tunis Mahrajène
110	SICAV TRESOR	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Immeuble Youssef Towers -Bloc A- Rue du Dinar-Les jardins du Lac II- 1053 Tunis
111	STRATÉGIE ACTIONS SICAV	MIXTE	DISTRIBUTION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère

112	TUNISIAN EQUITY FUND	MIXTE	DISTRIBUTION	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – NORTH AFRICA- UGFS NA	Rue du Lac Biwa- Immeuble Fraj 2ème étage- Les Berges du Lac-1053 Tunis
113	TUNISIAN FUNDAMENTAL FUND	MIXTE	DISTRIBUTION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte-Immeuble Lira-Les jardins du Lac -Lac II 1053 Tunis
114	TUNISIAN PRUDENCE FUND	MIXTE	DISTRIBUTION	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – NORTH AFRICA- UGFS NA	Rue du Lac Biwa- Immeuble Fraj 2ème étage- Les Berges du Lac-1053 Tunis
115	TUNISIE SICAV	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
116	TUNISO-EMIRATIE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	AUTO GEREE	5 bis, rue Mohamed Badra 1002 Tunis
117	UBCI-FCP CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	UBCI BOURSE	74, Avenue Habib Bourguiba-1000 Tunis
118	UBCI-UNIVERS ACTIONS SICAV	ACTIONS	CAPITALISATION	UBCI BOURSE	74, Avenue Habib Bourguiba-1000 Tunis
119	UGFS BONDS FUND	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – NORTH AFRICA- UGFS NA	Rue du Lac Biwa- Immeuble Fraj 2ème étage- Les Berges du Lac-1053 Tunis
120	UGFS ISLAMIC FUND	MIXTE	CAPITALISATION	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – NORTH AFRICA- UGFS NA	Rue du Lac Biwa- Immeuble Fraj 2ème étage- Les Berges du Lac-1053 Tunis
121	UNION FINANCIERE ALYSSA SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	UBCI BOURSE	74, Avenue Habib Bourguiba-1000 Tunis
122	UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV	MIXTE	DISTRIBUTION	UBCI BOURSE	74, Avenue Habib Bourguiba-1000 Tunis
123	UNION FINANCIERE SALAMMBO SICAV	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	UBCI BOURSE	74, Avenue Habib Bourguiba-1000 Tunis
124	UNIVERS OBLIGATIONS SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	SOCIETE DU CONSEIL ET DE L'INTERMEDIATION FINANCIERE -SCIF -	10 bis, Avenue Mohamed V- Immeuble BTK-1001 Tunis

(1) SICAV en liquidation anticipée

(2) FCP en liquidation anticipée

(3) FCP en liquidation suite à l'expiration de sa durée de vie

(4) Initialement dénommé BNAC CONFIANCE FCP

(5) Initialement dénommée SICAV BH PLACEMENT

## LISTE DES FCC

	FCC	Gestionnaire	Adresse du gestionnaire
1	FCC BIAT CREDIMMO 1	TUNISIE TITRISATION	Rue du Dinar -Immeuble Youssef Towers -Les jardins du Lac II-1053 Tunis
2	FCC BIAT CREDIMMO 2	TUNISIE TITRISATION	Rue du Dinar -Immeuble Youssef Towers -Les jardins du Lac II-1053 Tunis

## LISTE DES FONDS D'AMORÇAGE

		Gestionnaire	Adresse
1	Fonds IKDAM I	IKDAM GESTION	Centre urbain nord Immeuble ICC Tour El Makateb 2ème étage – bureau n° 6 T
2	PHENICIA SEED FUND	ALTERNATIVE CAPITAL PARTNERS	Immeuble Yosr, Appartements 9 &10, Rue du Lac Victoria, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
3	CAPITALease Seed Fund	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 <sup>ème</sup> étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
4	Startup Factory Seed Fund	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 <sup>ème</sup> étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
5	Social Business	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 <sup>ème</sup> étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
6	CAPITALease Seed Fund 2	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 <sup>ème</sup> étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
7	ANAVA SEED FUND	Flat6Labs Tunisia	15, Avenue de Carthage, Tunis
8	CDC AMORÇAGE	CDC Gestion	Résidence Lakéo, 2ème étage, rue du Lac Michigan, Les Berges du Lac, 1053-Tunis

## LISTE DES FCPR

		Gestionnaire	Adresse
1	ATID FUND I	ARAB TUNISIAN FOR INVESTMENT & DEVELOPMENT (A.T.I.D Co)	B4.2.3.4, cercle des bureaux, 4ème étage, lot BC2 - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
2	FIDELIUM ESSOR	FIDELIUM FINANCE	Centre Urbain Nord immeuble «NOUR CITY», Bloc «B» 1er étage N° B 1-1 Tunis Avenue des martyrs imm pic-ville centre Sfax
3	FCPR CIOK	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
4	FCPR GCT	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
5	FCPR GCT II	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
6	FCPR GCT III	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
7	FCPR GCT IV	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
8	FCPR ONAS	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
9	FCPR ONP	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
10	FCPR SNCPA	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
11	FCPR SONEDE	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
12	FCPR STEG	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
13	FCPR-TAAHIL INVEST	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
14	FRPR IN'TECH	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
15	FCPR-CB	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
16	FCPR TUNISIAN DEVELOPMENT FUND	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 <sup>ème</sup> étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
17	FCPR MAX-ESPOIR	MAXULA GESTION	Rue du lac Windermere, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
18	FCPR AMENCAPITAL 1	AMEN CAPITAL	5ème étage de la tour C, Immeuble AMEN BANK, Avenue Mohamed V, 1002- Tunis
19	FCPR AMENCAPITAL 2	AMEN CAPITAL	5ème étage de la tour C, Immeuble AMEN BANK, Avenue Mohamed V, 1002- Tunis
20	FCPR THEEMAR INVESTMENT FUND	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 <sup>ème</sup> étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
21	FCPR TUNINVEST CROISSANCE	TUNINVEST GESTION FINANCIÈRE	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
22	FCPR SWING	CAPSA Capital Partners	10 bis, Rue Mahmoud El Materi Mutuelleville, 1002 Tunis
23	FCPR Tunisian Development Fund II	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 <sup>ème</sup> étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis

24	FCPR PHENICIA FUND	ALTERNATIVE CAPITAL PARTNERS	Immeuble Yosr, Appartements 9 &10, Rue du Lac Victoria, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
25	FCPR FONDS DE DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL	CDC Gestion	Résidence Lakéo, 2ème étage, rue du Lac Michigan, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
26	FCPR AMENCAPITAL 3	AMEN CAPITAL	5ème étage de la tour C, Immeuble AMEN BANK, Avenue Mohamed V, 1002- Tunis
27	FCPR IntilaQ For Growth	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 <sup>ème</sup> étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
28	FCPR IntilaQ For Excellence	FIDELIUM FINANCE	Centre Urbain Nord immeuble «NOUR CITY», Bloc «B» 1er étage N° B 1-1 Tunis Avenue des martyrs imm pic-ville centre Sfax
29	NETINVEST POTENTIEL	NETINVEST	51, rue Elakhtal, El Menzah 4, 1004 - Tunis
30	FCPR Fonds CDC Croissance 1	CDC Gestion	Résidence Lakéo, 2ème étage, rue du Lac Michigan, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
31	FCPR MAXULA CROISSANCE ENTREPRISES	MAXULA GESTION	Rue du lac Windermere, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
32	FCPR Tunisian Development Fund III	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 <sup>ème</sup> étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
33	FCPR VALITECH I	VALICAP SA	A71, résidence Ines, boulevard de la terre, centre urbain nord, 1003, Tunis
34	FCPR AFRICAMEN	AMEN CAPITAL	5ème étage de la tour C, Immeuble AMEN BANK, Avenue Mohamed V, 1002- Tunis
35	ITQAN INVESTMENT FUND	ARAB TUNISIAN FOR INVESTMENT & DEVELOPMENT A.T.I.D Co	B4.2.3.4, cercle des bureaux, 4ème étage, lot BC2 - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
36	FCPR AZIMUTS	CAPSA Capital Partners	10 bis, Rue Mahmoud El Materi Mutuelleville, 1002 Tunis
37	TUNISIA AQUACULTURE FUND	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
38	FCPR MAXULA JASMIN	MAXULA GESTION	Rue du lac Windermere, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
39	FCPR FONDS DE DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL II	CDC Gestion	Résidence Lakéo, 2ème étage, rue du Lac Michigan, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
40	FCPR BYRSA FUND	DIDO CAPITAL PARTNERS	2ème étage, Immeuble Access Building, rue des Iles Canaries, Les Berges du Lac II, 1053-Tunis
41	FCPR ESSOR FUND	STB Manager	Immeuble STB, 34, rue Hédi Karray, Cité des sciences, 1004-EI Menzah IV
42	FCPR PHENICIA FUND II	ALTERNATIVE CAPITAL PARTNERS	Immeuble Yosr, Appartements 9 &10, Rue du Lac Victoria, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
43	FCPR GABES SOUTH FUND	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 <sup>ème</sup> étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis

\* Cette liste n'est ni exhaustive ni limitative. Les sociétés ne figurant pas sur cette liste et qui répondent à l'un des critères énoncés par l'article 1er de la loi n° 94-117 du 14 novembre 1994 peuvent se faire opposer le caractère de sociétés faisant appel public à l'épargne.

## Etats financiers annuels de SICAV

### SICAV BNA

SICAV BNA publie, ci-dessous, ses états financiers arrêtés au 31 décembre 2018 tels qu'ils seront soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en date du **22 avril 2019**. Ces états sont accompagnés des rapports général et spécial du commissaire aux comptes M. Samir LABIDI.

#### BILAN

(Montants exprimés en dinars)		Notes	31 décembre 2018	31 décembre 2017
<b>ACTIF</b>	<b>Portefeuille-titres :</b>	<b>3.1</b>	<b>2 177 698</b>	<b>2 461 431</b>
	- Actions et droits rattachés		2 047 432	2 461 431
	- Titres OPCVM		130 266	-
	<b>Placements monétaires et disponibilités :</b>		<b>556 888</b>	<b>604 888</b>
	- Placements à terme	<b>3.2</b>	544 572	590 245
	- Disponibilités		12 316	14 643
	Débiteurs divers (jetons de présence)		10 458	-
	<b>TOTAL ACTIF</b>		<b>2 745 044</b>	<b>3 066 319</b>
<b>PASSIF</b>	Opérateurs créditeurs	<b>3.3</b>	9 987	16 563
	Autres créditeurs divers	<b>3.4</b>	18 758	24 030
	<b>Total passif</b>		<b>28 745</b>	<b>40 593</b>
<b>ACTIF NET</b>	<b>Capital</b>		<b>2 678 349</b>	<b>2 965 440</b>
	<b>Capital en nominal :</b>	<b>3.5</b>	<b>2 671 300</b>	<b>3 078 400</b>
	- Capital début de l'exercice		3 078 400	5 406 600
	- Émission en nominal		452 200	1 071 300
	- Rachat en nominal		-859 300	-3 399 500
	<b>Sommes non distribuables</b>	<b>3.6</b>	<b>7 049</b>	<b>-112 960</b>
	<b>Sommes distribuables :</b>		<b>37 950</b>	<b>60 286</b>
	- Sommes distribuables de l'exercice	<b>3.7</b>	37 938	60 246
	- Report à nouveau		12	40
	<b>Actif net</b>		<b>2 716 299</b>	<b>3 025 726</b>
	<b>TOTAL PASSIF ET ACTIF NET</b>		<b>2 745 044</b>	<b>3 066 319</b>

**ÉTAT DE RÉSULTAT****(Montants exprimés en dinars)****Exercice clos le  
31 décembre  
2018**  
**Notes**  
**Exercice clos le  
31 décembre  
2017**

<b>Revenus du portefeuille-titres :</b>	<b>4.1</b>	<b>92 884</b>	<b>191 849</b>
- Dividendes des actions		87 095	180 536
- Revenus des titres OPCVM		5 789	11 313
Revenus des placements monétaires	<b>4.2</b>	37 249	54 604
<b>Total des revenus des placements</b>		<b>130 133</b>	<b>246 453</b>
Charges de gestion des placements	<b>4.3</b>	-41 614	-74 024
<b>Revenus nets des placements</b>		<b>88 519</b>	<b>172 429</b>
Autres charges d'exploitation	<b>4.4</b>	-51 348	-61 322
<b>RÉSULTAT D'EXPLOITATION</b>		<b>37 171</b>	<b>111 107</b>
Régularisation du résultat d'exploitation		767	-50 861
<b>SOMMES DISTRIBUABLES DE L'EXERCICE</b>		<b>37 938</b>	<b>60 246</b>
Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)		-767	50 861
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres		196 057	-181 924
Plus (ou moins) values réalisées sur cessions de titres		-68 232	242 325
Frais de négociation de titres		-4 484	-5 674
<b>RÉSULTAT NON DISTRIBUABLES</b>		<b>123 341</b>	<b>54 727</b>
<b>RÉSULTAT NET DE L'EXERCICE</b>		<b>160 512</b>	<b>165 834</b>

**ÉTAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET**

**Exercice clos le  
31 décembre  
2018**

**Exercice clos le  
31 décembre  
2017**

(Montants exprimés en dinars)

<b>VARIATION DE L'ACTIF NET</b>	Résultat d'exploitation	37 171	111 107
<b>RÉSULTANT DES OPÉRATIONS D'EXPLOITATION</b>	Variation des plus (ou moins) valeurs potentielles sur titres	196 057	-181 924
	Plus (ou moins) valeurs réalisées sur cessions de titres	-68 232	242 325
	Frais de négociation de titres	-4 484	-5 674
<b>DISTRIBUTION DE DIVIDENDES</b>	Distribution de dividendes	-60 274	-62 987
<b>TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL</b>	<b>Souscriptions :</b>		
	- Capital	452 200	1 071 300
	- Régularisation des sommes non distribuables	-9 671	-26 066
	- Régularisation des sommes distribuables	-537	13 098
	<b>Rachats :</b>		
	- Capital	-859 300	-3 399 500
	- Régularisation des sommes non distribuables	6 339	73 225
	- Régularisation des sommes distribuables	1 304	-63 959
	<b>VARIATION DE L'ACTIF NET</b>	<b>-309 427</b>	<b>-2 229 055</b>
<b>ACTIF NET</b>	En début de l'exercice	3 025 726	5 254 781
	En fin de l'exercice	2 716 299	3 025 726
<b>NOMBRE D'ACTIONS</b>	En début de l'exercice	30 784	54 066
	En fin de l'exercice	26 713	30 784
<b>VALEUR LIQUIDATIVE</b>	En début de l'exercice	98,288	97,191
	En fin de l'exercice	101,684	98,288
	<b>TAUX DE RENDEMENT</b>	<b>5,45%</b>	<b>2,33%</b>

**NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS RELATIFS**  
**À L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2018**

**NOTE N°1 : INFORMATIONS GÉNÉRALES**

---

La SICAV BNA est une société d'investissement à capital variable régie par le code des organismes de placement collectif promulgué par la loi n°2001-83 du 24 juillet 2001. Elle a reçu l'agrément de M. le Ministre des Finances le 2 août 1993 et a été créée officiellement le 4 novembre 1993.

La SICAV BNA a pour objet la gestion d'un portefeuille de valeurs mobilières moyennant l'utilisation de ses fonds propres à l'exclusion de toutes autres ressources.

Ayant le statut de société d'investissement à capital variable, la SICAV BNA bénéficie des avantages fiscaux prévus par la loi n°95-88 du 30 octobre 1995 dont notamment l'exonération de ses bénéfices annuels de l'impôt sur les sociétés. En revanche, les revenus des titres de placement (intérêts) qu'elle encaisse, sont soumis à une retenue à la source libératoire de 20%.

La BNA CAPITAUX, intermédiaire en bourse, assure la gestion de la SICAV BNA ; la Banque Nationale Agricole (BNA) est le dépositaire de ses actifs.

Le siège de la SICAV BNA est sis à : Rue Hédi Nouira - 1001 Tunis.

**NOTE N°2 : RESPECT DES NORMES COMPTABLES TUNISIENNES,  
BASES DE MESURE ET PRINCIPES COMPTABLES SPÉCIFIQUES**

---

Les états financiers de la SICAV BNA, arrêtés au 31 décembre 2018, sont établis conformément aux dispositions du système comptable des entreprises en Tunisie, promulgué par la loi n°96-112 du 30 décembre 1996, et notamment des normes comptables NCT 16, *Présentation des états financiers des OPCVM* et NCT 17, *Traitement du portefeuille-titres et des autres opérations effectuées par les OPCVM*.

Les états financiers comportent :

- le bilan,
- l'état de résultat,
- l'état de variation de l'actif net, et
- les notes aux états financiers.

Ils sont établis sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille titres à leur valeur de réalisation.

Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

**1) Prise en compte des placements et des revenus y afférents**

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

Les dividendes relatifs aux actions et valeurs assimilées, sont pris en compte en résultat à la date du détachement du coupon.

Les intérêts sur les placements en monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

## **2) Évaluation des placements en actions et valeurs assimilées**

Les placements en actions et valeurs assimilées sont évalués, à la date de clôture, à leur valeur de marché. La valeur de marché applicable pour l'évaluation des titres admis à la cote correspond au cours moyen pondéré du jour de calcul de la valeur liquidative ou à la date antérieure la plus récente.

Les titres OPCVM sont évalués à leurs valeurs liquidatives à la date de clôture. La différence par rapport au prix d'achat ou par rapport à la clôture précédente constitue, selon le cas, une plus ou moins-value potentielle portée directement en capitaux propres en tant que somme non distribuable et apparaît aussi comme composante du résultat net de l'exercice.

## **3) Evaluation des placements monétaires**

Ces titres sont évalués à leur prix d'acquisition.

## **4) Cession des placements**

La sortie des placements est constatée au coût moyen pondéré. La différence entre la valeur de sortie et le prix de cession hors frais est portée directement en capitaux propres, en tant que sommes non distribuables et apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

**NOTE N°3 RELATIVE AU BILAN**

**NOTE N°3.1 : PORTEFEUILLE-TITRES**

	Nombre de titres	Prix d'acquisition	Valeur au 31/12/2018	Plus ou moins-values potentielles	% de l'actif net	% du capital de l'émetteur
<b>Actions cotées :</b>		<b>1 737 851</b>	<b>2 047 422</b>	<b>309 571</b>	<b>75,375</b>	<b>-</b>
- AL	434	58 639	36 886	-21 753	1,358	0,016
- ATB	10 000	49 366	36 550	-12 816	1,346	0,010
- ATL	70 000	215 913	187 460	-28 453	6,901	0,280
- ATTIJ BANK	4 100	96 233	175 468	79 235	6,460	0,010
- BH	2 000	42 740	25 468	-17 272	0,938	0,004
- BIAT	1 190	100 198	142 105	41 907	5,232	0,007
- BNA	5 500	60 498	76 785	16 287	2,827	0,016
- BT	10 000	67 917	79 750	11 833	2,936	0,004
- DELICE HOLDING	2 000	23 280	28 586	5 306	1,052	0,004
- EURO-CYCLE	8 000	209 237	149 208	-60 029	5,493	0,099
- ONE TECH HOLDING	7 000	45 500	111 930	66 430	4,121	0,013
- SAH	11 305	83 724	129 103	45 379	4,753	0,019
- SFBT	11 550	116 106	272 118	156 012	10,018	0,007
- SOMOCER	30 000	41 700	31 080	-10 620	1,144	0,074
- SOTIPAPIER	15 000	63 000	70 230	7 230	2,586	0,054
- SOTRAPIL	7 180	103 383	120 473	17 090	4,435	0,174
- SOTUVER	2 590	22 533	22 810	277	0,840	0,010
- STAR	550	82 500	74 646	-7 854	2,748	0,024
- TPR	30 000	108 393	143 550	35 157	5,285	0,060
- TVAL	1 777	55 087	54 845	-242	2,019	0,089
- UIB	1 050	28 212	24 840	-3 372	0,914	0,003
- UNIMED	6 441	63 692	53 531	-10 161	1,971	0,020
<b>Titres OPCVM :</b>		<b>130 823</b>	<b>130 266</b>	<b>-557</b>	<b>4,796</b>	<b>-</b>
- Placement obligataire SICAV	1 230	130 823	130 266	-557	4,796	0,040
<b>Droits :</b>		<b>3</b>	<b>10</b>	<b>7</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
- ABDA381/27	4	1	8	7	-	-
- TRDA1/15	3	2	2	-	-	-
<b>Total en Dinars</b>		<b>1 868 677</b>	<b>2 177 698</b>	<b>309 021</b>	<b>80,171</b>	<b>-</b>

Les entrées en portefeuille titres au cours de l'exercice 2018 se détaillent ainsi :

Titres OPCVM	219 935
Actions et droits rattachés	405 992
Entrée de titres (conversion de droits ...)	48 400
<b>Total en Dinars</b>	<b>674 327</b>

Les sorties du portefeuille titres au cours de l'exercice 2018 se détaillent ainsi :

	Coût d'acquisition	Prix de cession	+/-Values réalisées
Titres OPCVM	89 112	89 084	-28
Actions et droits rattachés	1 016 606	948 402	-68 204
Sortie de titres (détachement de droits ...)	48 400	-	-
<b>Total en Dinars</b>	<b>1 154 118</b>	<b>1 037 486</b>	<b>-68 232</b>

### NOTE N°3.2 : PLACEMENTS À TERME

	Nombre	Prix d'acquisition	Intérêts courus	Valeur au 31/12/2018	% de l'actif net
Compte Placement BNA	5 360	536 000	8 572	544 572	20,048
<b>Total en Dinars</b>	<b>5 360</b>	<b>536 000</b>	<b>8 572</b>	<b>544 572</b>	<b>20,048</b>

### NOTE N°3.3 : OPÉRATEURS CRÉDITEURS

	31 décembre 2018	31 décembre 2017
Gestionnaire (BNA Capitaux)	9 688	16 266
Dépositaire (BNA)	299	297
<b>Total en Dinars</b>	<b>9 987</b>	<b>16 563</b>

**NOTE N°3.4 : AUTRES CRÉDITEURS DIVERS**

	31 décembre 2018	31 décembre 2017
Jetons de présence	38	-
Commissaire aux comptes	8 960	8 960
Conseil du Marché Financier (CMF)	229	249
Contribution Sociale de Solidarité (CSS)	200	-
Autres (*)	9 331	14 821
<b>Total en Dinars</b>	<b>18 758</b>	<b>24 030</b>

(\*) Il s'agit essentiellement d'indemnités à servir au Président du Conseil et au Directeur Général ainsi que le reliquat de dividendes à payer.

**NOTE N°3.5 : CAPITAL**

	31 décembre 2018	31 décembre 2017
<b>Capital début de l'exercice :</b>		
- Montant en nominal	3 078 400	5 406 600
- Nombre de titres	30 784	54 066
- Nombre d'actionnaires	128	130
<b>Souscriptions réalisées :</b>		
- Montant en nominal	452 200	1 071 300
- Nombre de titres	4 522	10 713
<b>Rachats effectués :</b>		
- Montant en nominal	-859 300	-3 399 500
- Nombre de titres	8 593	33 995
<b>Capital fin de l'exercice :</b>		
- Montant en nominal	2 671 300	3 078 400
- Nombre de titres	26 713	30 784
- Nombre d'actionnaires	125	128

**NOTE N°3.6 : SOMMES NON DISTRIBUABLES**

	31 décembre 2018	31 décembre 2017
<b>Sommes non distribuables</b>	<b>120 009</b>	<b>101 886</b>
<b>Résultat non distribuable de l'exercice :</b>	<b>123 341</b>	<b>54 727</b>
- Variation des plus ou moins-values potentielles sur titres	196 057	-181 924
- Plus ou moins-values réalisées sur cession de titres	-68 232	242 325
- Frais de négociation de titres	-4 484	-5 674
<b>Régularisation des sommes non distribuables (souscription)</b>	<b>-9 671</b>	<b>-26 066</b>
<b>Régularisation des sommes non distribuables (rachat)</b>	<b>6 339</b>	<b>73 225</b>
<b>Sommes non distribuables des exercices antérieurs</b>	<b>-112 960</b>	<b>-214 846</b>
<b>Total en Dinars</b>	<b>7 049</b>	<b>-112 960</b>

**NOTE N°3.7 : SOMMES DISTRIBUABLES DE L'EXERCICE**

	31 décembre 2018	31 décembre 2017
Résultat d'exploitation	37 171	111 107
Régularisation lors des souscriptions d'actions	-537	13 098
Régularisation lors des rachats d'actions	1 304	-63 959
<b>Total en Dinars</b>	<b>37 938</b>	<b>60 246</b>

## NOTE N°4 RELATIVE À L'ÉTAT DE RÉSULTAT

### NOTE N°4.1 : REVENUS DU PORTEFEUILLE-TITRES

	Exercice clos le 31 décembre 2018	Exercice clos le 31 décembre 2017
Dividendes des actions	87 095	180 536
Revenus des titres OPCVM	5 789	11 313
<b>Total en Dinars</b>	<b>92 884</b>	<b>191 849</b>

### NOTE N°4.2 : REVENUS DES PLACEMENTS MONÉTAIRES

	Exercice clos le 31 décembre 2018	Exercice clos le 31 décembre 2017
Revenus du compte placement à terme BNA	36 588	53 584
Revenus du compte bancaire BNA	661	1 020
<b>Total en Dinars</b>	<b>37 249</b>	<b>54 604</b>

### NOTE N°4.3 : CHARGES DE GESTION DES PLACEMENTS

	Exercice clos le 31 décembre 2018	Exercice clos le 31 décembre 2017
Rémunération du Gestionnaire	40 424	72 844
Rémunération du Dépositaire	1 190	1 180
<b>Total en Dinars</b>	<b>41 614</b>	<b>74 024</b>

**NOTE N°4.4 : AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION**

	Exercice clos le 31 décembre 2018	Exercice clos le 31 décembre 2017
Primes et indemnités et frais d'AGO	25 339	18 000
Jetons de présence	13 500	13 500
Redevance CMF	2 888	5 203
Honoraires du Commissaire aux comptes	9 040	8 960
Contribution Sociale de Solidarité (CSS) (*)	200	-
Contribution conjoncturelle exceptionnelle	-	5 118
Autres (frais de publication)	381	10 541
<b>Total en Dinars</b>	<b>51 348</b>	<b>61 322</b>

(\*) Il s'agit d'une contribution au profit des caisses sociales instituée par la loi de finances pour l'année 2018 et fixée à 200 DT pour les sociétés exonérées de l'impôt sur les sociétés.

**NOTES N°5 : AUTRES INFORMATIONS****5-1 DONNÉES PAR ACTION :**

Libellé	31/12/2018	31/12/2017	31/12/2016	31/12/2015	31/12/2014
Revenus des placements	4,872	8,006	3,326	3,394	3,562
Charges de gestion des placements	-1,558	-2,405	-1,107	-1,181	-1,185
<b>Revenu net des placements</b>	<b>3,314</b>	<b>5,601</b>	<b>2,219</b>	<b>2,213</b>	<b>2,377</b>
Autres produits	-	-	-	-	-
Autres charges	-1,922	-1,992	-0,957	-1,662	-1,754
<b>Résultat d'exploitation</b>	<b>1,392</b>	<b>3,609</b>	<b>1,262</b>	<b>0,552</b>	<b>0,623</b>
Régularisation du résultat d'exploitation	0,029	-1,652	-0,096	-0,003	-0,021
<b>Sommes distribuables de l'exercice</b>	<b>1,421</b>	<b>1,957</b>	<b>1,166</b>	<b>0,548</b>	<b>0,601</b>
Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)	-0,029	1,652	0,096	0,003	0,021
Variation des +/- values potentielles sur titres	7,339	-5,910	3,171	9,223	13,122
Plus ou moins-values réalisées sur cession de titres	-2,554	7,872	0,846	-7,536	-8,397

Frais de négociation de titres	-0,168	-0,184	-0,192	-0,284	-0,163
<b>+/- value/titre et frais de négociation</b>	<b>4,617</b>	<b>1,778</b>	<b>3,825</b>	<b>1,403</b>	<b>4,562</b>
<b>Résultat net de l'exercice</b>	<b>6,009</b>	<b>5,387</b>	<b>5,087</b>	<b>1,954</b>	<b>5,185</b>
<b>Résultat non distribuable de l'exercice</b>	<b>4,617</b>	<b>1,778</b>	<b>3,825</b>	<b>1,403</b>	<b>4,562</b>
<b>Régularisation du résultat non distribuable</b>	<b>-0,684</b>	<b>-1,473</b>	<b>5,750</b>	<b>0,232</b>	<b>-0,495</b>
<b>Sommes non distribuables de l'exercice</b>	<b>3,933</b>	<b>0,305</b>	<b>9,575</b>	<b>1,635</b>	<b>4,067</b>
<b>Distribution de dividendes</b>	<b>1,958</b>	<b>1,165</b>	<b>0,550</b>	<b>0,600</b>	<b>0,559</b>
<b>Valeur liquidative</b>	<b>101,684</b>	<b>98,288</b>	<b>97,191</b>	<b>87,000</b>	<b>85,417</b>

## 5-2 RATIOS DE GESTION DES PLACEMENTS :

Libellé	31/12/2018	31/12/2017	31/12/2016	31/12/2015	31/12/2014
Charges de gestion de placements / actif net moyen	1,429%	1,423%	1,437%	1,450%	1,454%
Autres charges d'exploitation / actif net moyen	1,763%	1,179%	1,243%	2,041%	2,152%
Résultat distribuable de l'exercice / actif net moyen	1,303%	0,214%	1,513%	0,677%	0,738%

## 5-3 RÉMUNÉRATION DU GESTIONNAIRE ET DU DÉPOSITAIRE :

La gestion de la SICAV BNA est confiée à l'établissement gestionnaire « BNA Capitaux ». Celui-ci est chargé des choix des placements et de la gestion administrative et comptable de la Société. En contrepartie de ses prestations, le Gestionnaire perçoit une rémunération de 1,4% TTC l'an calculée sur la base de l'actif net quotidien.

La Banque Nationale Agricole (BNA) assure les fonctions de Dépositaire pour la SICAV BNA. Elle est chargée à ce titre de :

- conserver les titres et les fonds de la SICAV BNA ;
- encaisser les montants des souscriptions des actionnaires entrants et régler les montants des rachats aux actionnaires sortants.

En contrepartie de ses services, la BNA perçoit une rémunération annuelle forfaitaire (TTC) de 1 190 DT.

## RAPPORT GENERAL

### Rapport sur l'audit des états financiers

---

#### **Opinion**

En exécution de la mission de commissariat aux comptes qui nous a été confiée par votre Conseil d'Administration du 06 mars 2018 et en application des dispositions de l'article 8 du code des organismes de placement collectif promulgué par la loi n°2001-83 du 24 juillet 2001, nous avons effectué l'audit des états financiers de la SICAV BNA (la « Société »), qui comprennent le bilan au 31 décembre 2018, l'état de résultat et l'état de variation de l'actif net pour la période close à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

À notre avis, les états financiers ci-joints présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière de la Société au 31 décembre 2018, ainsi que de sa performance financière et des variations de son actif net pour l'exercice clos à cette date, conformément au système comptable des entreprises.

#### **Fondement de l'opinion**

Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilité de l'auditeur pour l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de la Société conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers en Tunisie et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

#### **Rapport de gestion**

La responsabilité du rapport de gestion incombe au Conseil d'Administration. Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas au rapport de gestion et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport.

En application des dispositions de l'article 266 du code des sociétés commerciales, notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes de la Société dans le rapport de gestion par référence aux données figurant dans les états financiers. Nos travaux consistent à lire le rapport de gestion et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport de gestion semble autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans le rapport de gestion, nous sommes tenus de signaler ce fait. Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

#### **Responsabilité de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers**

Le Conseil d'Administration est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément au système comptable des entreprises, ainsi que du contrôle interne qu'il

Considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultant de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la Direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la Société à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la Direction a l'intention de liquider la Société ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe au Conseil d'Administration de surveiller le processus d'information financière de la Société.

## ***Responsabilité de l'auditeur pour l'audit des états financiers***

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit, réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Une description plus détaillée des responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers se trouve sur le site Web de l'Ordre des Experts Comptables de Tunisie, à [www.oect.org.tn](http://www.oect.org.tn). Cette description fait partie du présent rapport de l'auditeur.

## **Rapport relatif aux obligations légales et réglementaires**

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par les normes publiées par l'Ordre des Experts Comptables de Tunisie et par les textes réglementaires en vigueur en la matière.

### ***Efficacité du système de contrôle interne***

En application des dispositions de l'article 3 de la loi n°94-117 du 14 novembre 1994, portant réorganisation du marché financier, nous avons procédé à une évaluation générale portant sur l'efficacité du système de contrôle interne de la Société. À ce sujet, nous rappelons que la responsabilité de la conception et de la mise en place d'un système de contrôle interne ainsi que la surveillance périodique de son efficacité et de son efficience incombe à la Direction et au Conseil d'Administration.

Sur la base de notre examen, nous n'avons pas identifié de déficiences importantes dans le système de contrôle interne de la Société.

### ***Vérifications spécifiques***

Nous avons procédé à l'appréciation du respect par la Société des normes prudentielles prévues par l'article 2 et l'article 29 du code des organismes de placement collectif promulgué par la loi n°2001-83 du 24 juillet 2001 et du décret n°2001-2278 du 25 septembre 2001 portant application des dispositions des articles 15, 29, 35, 36 et 37 dudit code. De cette appréciation, il ressort que les actifs de la Société représentés en valeurs mobilières totalisent 79,33% de l'actif total au 31 décembre 2018.

Tunis, le 11 mars 2019

**Le Commissaire aux Comptes :**  
**Samir LABIDI**

## RAPPORT SPÉCIAL

En application des dispositions des articles 200 et 475 du code des sociétés commerciales, nous reportons ci-dessous sur les conventions et opérations visées par ces textes.

Notre responsabilité est de nous assurer des procédures légales d'autorisation et d'approbation de ces conventions ou opérations et de leur traduction correcte, in fine, dans les états financiers. Il ne nous appartient pas de chercher spécifiquement et de façon étendue l'existence éventuelle de telles conventions ou opérations mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données et celles obtenues au travers de nos procédures d'audit, leurs caractéristiques et modalités essentielles, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien fondé. Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et la réalisation de ces opérations en vue de leur approbation.

### ***Opérations réalisées relatives à des conventions antérieures reconduites :***

L'exécution des deux conventions suivantes, conclues au cours des exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2018 :

- Une première convention, conclue avec la BNA Capitaux, en vertu de la quelle cette dernière assure, pour le compte de la SICAV BNA, les fonctions de gestionnaire moyennant une rémunération annuelle (TTC) fixée à 1,4% et décomptée sur la base de l'actif net quotidien. Au titre de l'exercice 2018, le montant de cette rémunération s'élève à 40.424 DT ; il est porté parmi les charges de gestion des placements au niveau de l'état de résultat.
- Une deuxième convention, conclue avec la Banque Nationale Agricole (BNA), en vertu de laquelle cette dernière a été désignée dépositaire des valeurs de la SICAV BNA, et ce, en contrepartie d'une rémunération annuelle forfaitaire (TTC) de 1.190 DT, portée également parmi les charges de gestion des placements au niveau de l'état de résultat.

### ***Obligations et engagements de la Société envers les dirigeants :***

Les obligations et engagements envers les dirigeants tels que visés par l'article 200 (nouveau) II paragraphe 5 du code des sociétés commerciales se détaillent comme suit :

- La rémunération du Président a été fixée par décision du Conseil d'Administration en date du 27 février 2007. Son montant s'élève à 2.925 DT au titre de l'exercice 2018.
- La rémunération du Directeur Général a été fixée par décision du Conseil d'Administration en date du 10 mars 2009. Cette rémunération se compose d'une prime annuelle sur le résultat de 4.000 DT et d'une indemnité de 2.220 DT par an, soit un total de 6.220 DT au titre de l'exercice 2018.

En dehors des conventions et opérations précitées, nos travaux de commissariat aux comptes n'ont pas révélé l'existence d'autres conventions ou opérations rentrant dans le cadre des dispositions des articles 200 et 475 du code des sociétés commerciales.

Tunis, le 11 mars 2019

**Le Commissaire aux Comptes :**  
**Samir LABIDI**

## Etats financiers annuels de SICAV

### PLACEMENT OBLIGATAIRE SICAV

PLACEMENT OBLIGATAIRE SICAV publie, ci-dessous, ses états financiers arrêtés au 31 décembre 2018 tels qu'ils seront soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en date du **22 avril 2019**. Ces états sont accompagnés des rapports général et spécial du commissaire aux comptes GENERALE D'EXPERTISE & DE MANAGEMENT - GEM- représenté par M. Abderrazak GABSI.

#### BILAN

(Montants exprimés en dinars)		Notes	31 décembre 2018	31 décembre 2017
<b>ACTIF</b>	<b>Portefeuille-titres :</b>	<b>4</b>	<b>235 197 214</b>	<b>258 786 511</b>
	- Obligations		159 831 001	173 489 544
	- BTA		68 912 680	68 611 801
	- BTZc		-	10 336 279
	- Titres FCC		-	3 296
	- Titres OPCVM		6 453 533	6 345 591
	<b>Placements monétaires et disponibilités :</b>	<b>5</b>	<b>38 372 068</b>	<b>63 765 720</b>
	- Placement monétaires		16 332 717	6 957 873
	- Placements à terme		21 677 917	56 548 327
	- Disponibilités		361 434	259 520
	<b>Créances d'exploitation :</b>	<b>7</b>	<b>6 648</b>	<b>280 513</b>
	- Intérêts à recevoir		6 648	280 513
	- Titres de créances échus		-	-
	<b>TOTAL ACTIF</b>		<b>273 575 930</b>	<b>322 832 745</b>
<b>PASSIF</b>	Opérateurs créditeurs	<b>8</b>	514 005	555 331
	Autres créditeurs divers	<b>9</b>	249 456	212 336
	<b>Total Passif</b>		<b>763 462</b>	<b>767 668</b>
<b>ACTIF NET</b>	<b>Capital</b>	<b>10</b>	<b>258 992 469</b>	<b>308 440 095</b>
	<b>Sommes distribuables :</b>		<b>13 819 999</b>	<b>13 624 982</b>
	- Sommes distribuables de l'exercice	<b>11</b>	13 819 233	13 624 978
	- Report à nouveau		766	3
	<b>Actif Net</b>		<b>272 812 468</b>	<b>322 065 077</b>
	<b>TOTAL PASSIF ET ACTIF NET</b>		<b>273 575 930</b>	<b>322 832 745</b>

<b>ÉTAT DE RÉSULTAT</b> (Montants exprimés en dinars)	Notes	Exercice clos le 31 décembre 2018	Exercice clos le 31 décembre 2017
<b>Revenus du portefeuille-titres :</b>	<b>12</b>	<b>13 783 113</b>	<b>13 485 021</b>
- Revenus des obligations		9 560 190	9 252 460
- Revenus des BTA et BTZc		4 044 171	4 035 093
- Revenus de titres OPCVM & de FCC		178 752	197 467
Revenus des placements monétaires	<b>13</b>	1 535 097	348 993
Revenus des placements à terme	<b>14</b>	4 902 779	4 454 043
<b>Total des revenus des placements</b>		<b>20 220 989</b>	<b>18 288 056</b>
Charges de gestion des placements	<b>15</b>	(2 234 318)	(2 208 728)
<b>Revenus nets des placements</b>		<b>17 986 671</b>	<b>16 079 328</b>
Autres charges d'exploitation	<b>16</b>	(479 877)	(1 588 253)
<b>RÉSULTAT D'EXPLOITATION</b>		<b>17 506 794</b>	<b>14 491 075</b>
Régularisation du résultat d'exploitation		(3 687 561)	(866 097)
<b>SOMMES DISTRIBUABLES DE L'EXERCICE</b>		<b>13 819 233</b>	<b>13 624 978</b>
Régularisation du résultat d'exploitation (annulatio		3 687 561	866 097
Variation des plus (ou moins) values potentielles s		408 820	333 360
titres			
Plus (ou moins) values réalisées sur cessions de		-	10 515
titres			
Frais de négociation de titres		-	-
<b>RÉSULTAT NET DE L'EXERCICE</b>		<b>17 915 614</b>	<b>14 834 950</b>

<b>ÉTAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET</b>		<b>Exercice Clos le 31 décembre 2018</b>	<b>Exercice clos le 31 décembre 2017</b>	
<b>(Montants exprimés en dinars)</b>				
<hr/>				
<b>VARIATION DE L'ACTIF NET RÉSULTANT DES OPÉRATIONS D'EXPLOITATION</b>	Résultat d'exploitation	17 506 794	14 491 075	
	Variation des ± values potentielles sur titres	408 820	333 360	
	Plus/moins values réalisées sur cessions de titres	-	10 515	
	Frais de négociation de titres	-	-	
<hr/>				
<b>DISTRIBUTION DE DIVIDENDES</b>	Distribution de dividendes	(13 279 210)	(11 810 942)	
<hr/>				
<b>TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL</b>	<b>Souscriptions :</b>			
	• Capital au nominal	340 951 500	320 506 900	
	- Régularisation des sommes non distribuables	1 605 374	1 167 062	
	- Régularisation des sommes distribuables	12 550 875	10 318 348	
	<b>Rachats :</b>			
	• Capital au nominal	(390 530 900)	(322 758 700)	
	- Régularisation des sommes non distribuables	(1 882 419)	(1 193 233)	
	- Régularisation des sommes distribuables	(16 583 443)	(13 372 956)	
	<hr/>			
	<b>VARIATION DE L'ACTIF NET</b>		<b>(49 252 609)</b>	<b>(2 308 571)</b>
<hr/>				
<b>ACTIF NET</b>	En début de l'exercice	322 065 077	324 373 648	
	En fin de l'exercice	272 812 468	322 065 077	
<hr/>				
<b>NOMBRE D'ACTIONS</b>	En début de l'exercice	3 071 284	3 093 802	
	En fin de l'exercice	2 575 490	3 071 284	
<hr/>				
<b>VALEUR LIQUIDATIVE</b>	En début de l'exercice	104,863	104,846	
	En fin de l'exercice	105,926	104,863	
<hr/>				
<b>TAUX DE RENDEMENT</b>		<b>5,24%</b>	<b>4,33%</b>	
<hr/>				

**NOTES AUX ETAS FINANCIERS**  
**ARRETES AU 31 DECEMBRE 2018**

**NOTE N°1 : INFORMATIONS GÉNÉRALES**

---

Placement Obligataire SICAV (POS) est une société d'investissement à capital variable, de distribution obligataire, régie par le code des organismes de placement collectif. Elle a été créée à l'initiative de la Banque Nationale Agricole (BNA) et a reçu le visa du Conseil du Marché Financier (CMF) en date du 17 décembre 1996.

La Société POS a pour objet la gestion, au moyen de l'utilisation de ses fonds propres et à l'exclusion de toutes autres ressources, d'un portefeuille de valeurs mobilières.

La gestion de la Société POS est assurée par l'intermédiaire en bourse « BNA Capitaux ».

La BNA a été désignée dépositaire des titres et fonds de Placement Obligataire SICAV.

Ayant le statut de société d'investissement à capital variable, la Société POS bénéficie des avantages fiscaux prévus par la loi n°95-88 du 30 octobre 1995, dont notamment l'exonération de ses bénéfices annuels de l'impôt sur les sociétés. En revanche, les revenus qu'elle encaisse au titre de ses placements, sont soumis à une retenue à la source libératoire de 20%.

**NOTE 2 : RÉFÉRENTIEL D'ÉLABORATION DES ÉTATS FINANCIERS**

---

Les états financiers arrêtés au 31 décembre 2018 sont établis conformément au système comptable des entreprises et notamment les normes NC16, NC 17 et NC 18 relatives aux OPCVM, telles qu'approuvées par l'arrêté du Ministre des Finances du 22 janvier 1999.

**NOTE N°3 : BASES DE MESURE ET PRINCIPES COMPTABLES SPÉCIFIQUES**

---

Les éléments inclus dans les états financiers sont élaborés sur la base de l'évaluation des composantes du portefeuille-titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

**1) Prise en compte des placements et des revenus y afférents**

Le portefeuille-titres est composé d'obligations, de titres émis par l'État (BTA, BTZc, etc.) et de titres d'OPCVM. Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital. Les intérêts courus à l'achat sur les obligations et valeurs assimilées sont constatés au bilan pour le montant net de retenue à la source.

Les intérêts sur les placements en obligations, en titres émis par l'État, ainsi que ceux relatifs aux placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus pour leur montant net de retenue à la source.

Les dividendes relatifs aux titres d'OPCVM sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon.

## **2) Évaluation, en date d'arrêté, des placements :**

### ***a) Évaluation, en date d'arrêté, du portefeuille des obligations et valeurs assimilées***

Conformément aux normes comptables applicables aux OPCVM, les obligations et valeurs assimilées sont évaluées, postérieurement à leur comptabilisation initiale :

- À la valeur de marché lorsqu'elles font l'objet de transactions ou de cotation à une date récente ;
- Au coût amorti lorsqu'elles n'ont pas fait l'objet, depuis leur acquisition, de transactions ou de cotation à un prix différent ;
- À la valeur actuelle lorsqu'il est estimé que ni la valeur de marché ni le coût amorti ne constitue une base raisonnable de la valeur de réalisation du titre et que les conditions de marché indiquent que l'évaluation à la valeur actuelle en application de la méthode actuarielle est appropriée.

Considérant les circonstances et les conditions actuelles du marché obligataire, et l'absence d'une courbe de taux pour les émissions obligataires, ni la valeur de marché ni la valeur actuelle ne constituent, au 31 décembre 2018, une base raisonnable pour l'estimation de la valeur de réalisation du portefeuille des obligations figurant au bilan de la Société POS arrêté à la même date.

En conséquence, les placements en obligations sont évalués, au 31 décembre 2018, au coût amorti compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres.

Dans un contexte de passage progressif à la méthode actuarielle, et compte tenu des recommandations énoncées dans le procès-verbal de la réunion tenue le 29 août 2017 à l'initiative du Ministère des Finances en présence des différentes parties prenantes, les Bons du Trésor Assimilables (BTA) sont valorisés comme suit :

- Au coût amorti pour les souches de BTA ouvertes à l'émission avant le 31 décembre 2017 à l'exception de la ligne de BTA « Juillet 2032 » (compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres) ;
- À la valeur actuelle (sur la base de la courbe des taux des émissions souveraines) pour la ligne de BTA « Juillet 2032 » ainsi que les souches de BTA ouvertes à l'émission à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018.

Signalons, enfin, que le portefeuille-titres de la Société POS ne comporte pas, au 31 décembre 2018, de BTA « Juillet 2032 » ni de Bons du Trésor Assimilables émis à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018.

### ***b) Évaluation, en date d'arrêté, des autres placements***

Les titres d'OPCVM sont évalués à leur valeur liquidative en date d'arrêté.

Les placements monétaires sont évalués à leur prix d'acquisition.

## **3) Cession des placements**

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins-value réalisée portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

## NOTE 4 : PORTEFEUILLE-TITRES :

### 4.1. Composition du portefeuille-titres :

Cette rubrique totalise 235 197 214 DT au 31 décembre 2018, contre 258 786 511 DT au 31 décembre 2017, et se détaille comme suit :

	Nombre de titres	Prix d'acquisition	Amortissement cumulé des surcotes/décotes	Intérêts  courus	± Value potentielle	Valeur au 31/12/2018	% actif net	% actif
<b>I- Obligations de sociétés :</b>		<b>149 907 635</b>		<b>- 4 997 222</b>		<b>- 154 904 857</b>	<b>56,78%</b>	<b>56,62%</b>
AB 2008/15A	10 000	333 300	-	10 680	-	343 980	0,13%	0,13%
AB 2008/20A	30 000	1 500 000	-	51 792	-	1 551 792	0,57%	0,57%
AB 2009/15A	60 000	2 398 200	-	36 048	-	2 434 248	0,89%	0,89%
AB 2010	30 000	1 399 277	-	27 840	-	1 427 117	0,52%	0,52%
ABC 2018-01 5ANS TMM+2.2%	20 000	2 000 000	-	70 016	-	2 070 016	0,76%	0,76%
AIL 2014-1	20 000	400 000	-	9 856	-	409 856	0,15%	0,15%
AIL 2015-1 7ANS CATB 7.85%	20 000	1 600 000	-	40 736	-	1 640 736	0,60%	0,60%
AMEN BANK 2012 TV	123 185	4 927 400	-	89 580	-	5 016 980	1,84%	1,83%
AMEN BANK SUB 7.4% 2017-1	40 000	3 200 000	-	127 680	-	3 327 680	1,22%	1,22%
AMEN BANK 2011-1	50 000	1 500 000	-	19 440	-	1 519 440	0,56%	0,56%
AMEN BANK 2012 TF	20 000	800 000	-	11 616	-	811 616	0,30%	0,30%
AMEN BANK 2014-1 7ANS	20 000	1 600 000	-	80 464	-	1 680 464	0,62%	0,61%
AMEN BANK 2016-1 5ANS	40 000	2 400 000	-	15 968	-	2 415 968	0,89%	0,88%
AMEN BANK 2016-1 7ANS	10 000	1 000 000	-	6 736	-	1 006 736	0,37%	0,37%
ATB 2007/1	50 000	2 800 000	-	115 640	-	2 915 640	1,07%	1,07%
ATB SUB 2009	50 000	625 000	-	22 520	-	647 520	0,24%	0,24%
ATB 2017 CAT A 7 ANS TMM+2.05%	25 000	2 500 000	-	137 240	-	2 637 240	0,97%	0,96%
ATL 2011	30 000	600 000	-	26 472	-	626 472	0,23%	0,23%
ATL 2013-1	20 000	800 000	-	30 288	-	830 288	0,30%	0,30%
ATL 2013-2	30 260	1 210 400	-	8 981	-	1 219 381	0,45%	0,45%
ATL 2014-1	20 000	400 000	-	18 560	-	418 560	0,15%	0,15%
ATL 2014-3	40 000	3 200 000	-	178 336	-	3 378 336	1,24%	1,23%
ATL 2015-1	37 500	3 000 000	-	88 770	-	3 088 770	1,13%	1,13%
ATL 2015--2	20 000	2 000 000	-	105 312	-	2 105 312	0,77%	0,77%
ATL 2016-1	10 000	1 000 000	-	31 936	-	1 031 936	0,38%	0,38%
ATL 2017-2 7A 7.95% CAT C	30 000	3 000 000	-	159 432	-	3 159 432	1,16%	1,15%
ATL 2017 SUB 7A 7.9%	20 000	2 000 000	-	26 672	-	2 026 672	0,74%	0,74%
ATL 2017-1 7A 7.8%	50 000	5 000 000	-	249 600	-	5 249 600	1,92%	1,92%
ATL 2018-1 5A 8.3% ATTIJ BANK SUB 7.4% 2017	30 000	3 000 000	-	91 680	-	3 091 680	1,13%	1,13%
	30 000	2 400 000	-	83 688	-	2 483 688	0,91%	0,91%

ATTIJ BANK SUB 7.5% 2015	10 000	800 000	-	8 288	-	808 288	0,30%	0,30%
ATTIJ LEAS SUB 2018-1 CAT B	10 000	1 000 000	-	38 696	-	1 038 696	0,38%	0,38%
ATTIJARI LEASING 2012-1	15 000	300 000	-	8 976	-	308 976	0,11%	0,11%
BH 2009	25 895	1 193 760	-	186	-	1 193 946	0,44%	0,44%
BH 2013-1 BH SUB 7ANS 2015 7.5%	20 000 60 000	570 000 4 800 000	-	15 888 171 216	-	585 888 4 971 216	0,21% 1,82%	0,21% 1,82%
BNA SUB 2009	50 000	1 998 500	-	63 640	-	2 062 140	0,76%	0,75%
BNA SUB 2017-1 BNA SUB 2018-1 CAT B 8.5%	50 000 100 000	4 000 000 10 000 000	-	142 720 268 240	-	4 142 720 10 268 240	1,52% 3,76%	1,51% 3,75%
BTE 2009 BTE 2010 CAT B 20 ANS	41 100 10 000	411 000 600 000	-	5 096 8 152	-	416 096 608 152	0,15% 0,22%	0,15% 0,22%
BTE 2011 CAT A 7 ANS BTE 2011 CAT B 20 ANS	27 500 25 000	550 000 1 750 000	-	30 756 78 160	-	580 756 1 828 160	0,21% 0,67%	0,21% 0,67%
BTE 2016 7.4% 5 ANS	10 000	800 000	-	44 248	-	844 248	0,31%	0,31%
BTK 2009	10 703	499 213	-	24 771	-	523 984	0,19%	0,19%
BTK 2012-1	50 000	714 500	-	4 640	-	719 140	0,26%	0,26%
BTK 2014-1 7.45%	20 000	1 200 000	-	3 328	-	1 203 328	0,44%	0,44%
CHO 2009	5 000	62 500	-	444	-	62 944	0,02%	0,02%
CIL 2008 SUB	10 000	200 000	-	11 152	-	211 152	0,08%	0,08%
CIL 2014/1	15 000	300 000	-	8 052	-	308 052	0,11%	0,11%
CIL 2014-2	20 000	800 000	-	44 768	-	844 768	0,31%	0,31%
CIL 2015/1	15 000	600 000	-	20 124	-	620 124	0,23%	0,23%
CIL 2016/1	10 000	600 000	-	22 688	-	622 688	0,23%	0,23%
CIL 2017-1 7.6%	10 000	800 000	-	25 056	-	825 056	0,30%	0,30%
HL 2014-1 7.8% HL 2015-1 CAT B 7 ANS	30 000 15 000	1 800 000 1 200 000	-	19 392 7 704	-	1 819 392 1 207 704	0,67% 0,44%	0,67% 0,44%
HL 2015-2 CAT B 7 ANS HL 2016-2 CAT B 7 ANS	20 400 15 000	2 040 000 1 500 000	-	97 920 8 772	-	2 137 920 1 508 772	0,78% 0,55%	0,78% 0,55%
HL 2013-2	22 800	1 368 000	-	67 652	-	1 435 652	0,53%	0,52%
HL 2016-1 HL 2017-1 CAT B 7.85%	10 000 20 000	600 000 2 000 000	-	18 816 111 840	-	618 816 2 111 840	0,23% 0,77%	0,23% 0,77%
HL 2017-2 CAT B 7.85% HL 2017-3 CAT B 8.25%	20 000 20 000	2 000 000 2 000 000	-	60 224 122 960	-	2 060 224 2 122 960	0,76% 0,78%	0,75% 0,78%
HL 2018-1 MODERN LEASING SUB 2018-1 MODERN LEASING 2012	10 000 20 000 20 000	1 000 000 2 000 000 800 000	-	39 656 88 960 36 128	-	1 039 656 2 088 960 836 128	0,38% 0,77% 0,31%	0,38% 0,76% 0,31%
STB 2011 STB SUB 2011 CAT A 6.10%	30 000 15 000	427 800 213 900	-	19 392 9 696	-	447 192 223 596	0,16% 0,08%	0,16% 0,08%
STB 2008-16A/1	12 500	468 750	-	19 050	-	487 800	0,18%	0,18%
STB 2008-20A/1	40 000	2 000 000	-	83 808	-	2 083 808	0,76%	0,76%
STB 2008-25A/1	70 000	4 200 000	-	181 328	-	4 381 328	1,61%	1,60%

STB 2010/1 +0.7%	20 000	400 000	-	18 000	-	418 000	0,15%	0,15%	
STB 2010/1 5.3%	75 000	3 498 000	-	115 380	-	3 613 380	1,32%	1,32%	
TL 2012-1	20 000	400 000	-	11 888	-	411 888	0,15%	0,15%	
TL 2013-1	20 000	800 000	-	11 440	-	811 440	0,30%	0,30%	
TL 2013-2	4 800	288 000	-	15 832	-	303 832	0,11%	0,11%	
TL 2014-1	20 000	1 200 000	-	47 936	-	1 247 936	0,46%	0,46%	
TL 2014-2	20 000	1 200 000	-	3 488	-	1 203 488	0,44%	0,44%	
TL 2015-1	30 000	2 400 000	-	95 376	-	2 495 376	0,91%	0,91%	
TL 2015-1 SUB CAT B 7 ANS	20 000	1 600 000	-	51 536	-	1 651 536	0,61%	0,60%	
TL 2016 SUB CAT B 7 ANS	18 700	1 870 000	-	98 452	-	1 968 452	0,72%	0,72%	
TL 2017-1 CAT B 7.8% TUNISIE FACTORING 2014-1	10 000	1 000 000	-	35 560	-	1 035 560	0,38%	0,38%	
UBCI 2013	20 000	800 000	-	25 632	-	825 632	0,30%	0,30%	
UIB 2009 CAT C	100 000	5 500 000	-	118 480	-	5 618 480	2,06%	2,05%	
UIB SUB 2015 7 ANS 7.5%	50 000	4 000 000	-	129 520	-	4 129 520	1,51%	1,51%	
UIB2011-1	30 000	1 950 000	-	34 464	-	1 984 464	0,73%	0,73%	
UIB2011-2	75 000	1 069 500	-	46 440	-	1 115 940	0,41%	0,41%	
UIB2012-1	41 003	1 170 636	-	57 535	-	1 228 171	0,45%	0,45%	
UNIFACT 2015 7.45% 5 ANS	4 000	240 000	-	12 147	-	252 147	0,09%	0,09%	
UNIFACT 2015 TMM+2.5	6 000	360 000	-	22 080	-	382 080	0,14%	0,14%	
UNIFACTOR 2018 9.25% CAT A	10 000	1 000 000	-	6 488	-	1 006 488	0,37%	0,37%	
<b>II- Titres émis par l'État :</b>		<b>70 586 468</b>		<b>1 043 777</b>	<b>2 208 578</b>		<b>73 838 824</b>	<b>27,07%</b>	<b>26,99%</b>
- <b>Obligations</b>		<b>4 800 000</b>		<b>- 126 144</b>			<b>4 926 144</b>	<b>1,81%</b>	<b>1,80%</b>
Emprunt National 2014	80 000	4 800 000	-	126 144	-	4 926 144	1,81%	1,80%	
- <b>BTA (*)</b>		<b>65 786 468</b>		<b>1 043 777</b>	<b>2 082 434</b>		<b>68 912 680</b>	<b>25,26%</b>	<b>25,19%</b>
BTA à 6,90% - 05/2022 sur 15 ans	8 165	8 524 086	-296 216	292 653	-	8 520 524	3,12%	3,11%	
BTA 5,60% - 08/2022 sur 12 ans	27 000	25 727 500	849 302	473 904	-	27 050 706	9,92%	9,89%	
BTA 6.7 - 04/2028 (12 ans)	34 071	31 534 882	490 691	1 315 877	-	33 341 450	12,22%	12,19%	
<b>III- Titres des OPCVM :</b>		<b>6 212 302</b>		<b>-</b>	<b>-</b>	<b>241 231</b>	<b>6 453 533</b>	<b>2,37%</b>	<b>2,36%</b>
MILLENIUM OBLIGATAIRE SICAV	5 037	535 454	-	-	-11 359	524 095	0,19%	0,19%	
SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE	12 449	1 352 136	-	-	164 016	1 516 151	0,56%	0,55%	
SICAV TRÉSOR TUNISO-EMIRATIE	30 424	3 051 527	-	-	62 947	3 114 474	1,14%	1,14%	
SICAV	12 313	1 273 185	-	-	25 627	1 298 812	0,48%	0,47%	
<b>Total en DT</b>		<b>226 706 406</b>		<b>1 043 777</b>	<b>7 205 800</b>	<b>241 231</b>	<b>235 197 214</b>	<b>86,21%</b>	<b>85,97%</b>

(\*) Pour les BTA, le coût amorti (hors intérêts courus) s'élève, au 31 décembre 2018, à 66 830 246 DT et se détaille comme suit :

Désignation	Quantité	Valeur de remboursement (1)	Surcote/ décote à l'acquisition (2)	Prix d'acquisition (3) = (1) + (2)	Amortissement cumulé des surcotes/décotes (4)	Coût amorti (hors intérêts courus) (5) = (3) + (4)	Intérêts courus (6)	Valeur comptable (5) + (6)
BTA 6.90% - 05/2022 (15 ANS)	8 165	8 165 000	359 086	8 524 086	(296 216)	8 227 871	292 653	8 520 524
BTA 5.60% - 08/2022 (12 ANS)	27 000	27 000 000	(1 272 500)	25 727 500	849 302	26 576 802	473 904	27 050 706
BTA 6.7% - 04/2028 (12 ANS)	34 071	34 071 000	(2 536 118)	31 534 882	490 691	32 025 573	1 315 877	33 341 450
<b>Total en DT</b>		<b>69 236 000</b>	<b>(3 449 531)</b>	<b>65 786 468</b>	<b>1 043 777</b>	<b>66 830 246</b>	<b>2 082 434</b>	<b>68 912 680</b>

#### 4.2. Mouvements du portefeuille-titres

Les mouvements enregistrés durant l'exercice 2018 sur le poste « Portefeuille-titres » sont indiqués ci-après :

	Obligations	BTA	BTZc	FCC	OPCVM	Total
<b>Prix d'acquisition</b>						
<b>+ En début de l'exercice (a)</b>	<b>168 486 474</b>	<b>65 786 469</b>	<b>6 420 000</b>	<b>3 275</b>	<b>6 212 302</b>	<b>246 908 519</b>
+ Acquisitions	20 000 000	-	-	-	-	20 000 000
- Cessions	-	-	-	-	-	-
- Remboursements	(33 778 839)	-	(6 420 000)	(3 275)	-	(40 202 113)
<b>= En fin de l'exercice (1)</b>	<b>154 707 635</b>	<b>65 786 469</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>6 212 302</b>	<b>226 706 406</b>
<b>Différences d'estimation</b>						
<b>+ En début de l'exercice (b)</b>	<b>-</b>	<b>742 899</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>133 289</b>	<b>876 188</b>
± Annulation, à l'ouverture de l'exercice, des plus ou moins-values potentielles	-	-	-	-	(133 289)	(133 289)
+ Plus-values potentielles en fin de l'exercice	-	-	-	-	252 590	252 590
- Moins-values potentielles en fin de l'exercice	-	-	-	-	(11 359)	(11 359)
+ Décotes rapportées à l'actif net	-	337 370	-	-	-	337 370
- Surcotes rapportées à l'actif net	-	(36 492)	-	-	-	(36 492)
- Amortissement cumulé des décotes sur titres cédés et/ou remboursés	-	-	-	-	-	-
<b>= En fin de l'exercice (2)</b>	<b>-</b>	<b>1 043 777</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>241 231</b>	<b>1 285 008</b>
<b>Créances rattachées d'intérêts</b>						
<b>+ En début de l'exercice (c)</b>	<b>5 003 070</b>	<b>2 082 434</b>	<b>3 916 279</b>	<b>22</b>	<b>-</b>	<b>11 001 805</b>
± Intérêts courus à l'achat	-	-	-	-	-	-
+ Revenus d'intérêts de l'exercice	9 560 190	3 496 450	547 721	22	-	13 604 383
- Détachement de coupons d'intérêts de l'exercice	(9 439 894)	(3 496 450)	(4 464 000)	(44)	-	(17 400 388)
<b>= En fin de l'exercice (3)</b>	<b>5 123 366</b>	<b>2 082 434</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>7 205 800</b>
<b>Solde au 31 décembre 2018</b> <b>[(1) + (2) + (3)]</b>	<b>159 831 001</b>	<b>68 912 680</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>6 453 533</b>	<b>235 197 214</b>
<b>Solde au 31 décembre 2017</b> <b>[(a) + (b) + (c)]</b>	<b>173 489 544</b>	<b>68 611 801</b>	<b>10 336 279</b>	<b>3 297</b>	<b>6 345 591</b>	<b>258 786 513</b>

## NOTE 5 : PLACEMENTS MONÉTAIRES ET DISPONIBILITÉS

### 5.1. PLACEMENTS MONÉTAIRES

Cette rubrique totalise 16 332 717 DT au 31 décembre 2018, contre 6 957 873 DT au 31 décembre 2017, et se détaille comme suit :

	Nombre de titres	Coût d'acquisition	Intérêts courus	Valeur au 31/12/2018	% actif net	% actif
<b>I- Certificats de dépôt</b>						
<b>I.1. Titres à échéance supérieure à un an</b>						
		-	-	-	-	-
<b>I.2. Titres à échéance inférieure à un an (considérés parmi les quasi-liquidités)</b>						
		16 137 331	195 386	16 332 717	5,99%	5,97%
- Certificats de dépôt BNA 20/02/19 - 100 J - TMM+3	29	14 178 256	155 394	14 333 650	5,25%	5,24%
- Certificats de dépôt UNIFACTOR 02/01/19 - 90 J - 10,5%	4	1 959 074	39 993	1 999 067	0,73%	0,73%
<b>I.3. Titres à échéance inférieure à un an (non considérés parmi les quasi-liquidités)</b>						
		-	-	-	-	-
<b>II- Billets de trésorerie</b>						
		-	-	-	-	-
<b>Total en DT</b>		<b>16 137 331</b>	<b>195 386</b>	<b>16 332 717</b>	<b>5,99%</b>	<b>5,97%</b>

### 5.2. PLACEMENTS À TERME

Cette rubrique totalise 21 677 917 DT au 31 décembre 2018, contre 56 548 327 DT au 31 décembre 2017, et se détaille comme suit :

	Nombre de titres	Coût d'acquisition	Intérêts courus	Valeur au 31/12/2018	% actif net	% actif
<b>I- Placements à court terme</b>						
		21 462 000	215 917	21 677 917	7,95%	7,92%
- Placements en comptes à terme BNA	21 462	21 462 000	215 917	21 677 917	7,95%	7,92%
<b>Total en DT</b>		<b>21 462 000</b>	<b>215 917</b>	<b>21 677 917</b>	<b>7,95%</b>	<b>7,92%</b>

### 5.3. DISPONIBILITÉS

Cette rubrique se détaille comparativement comme suit :

	31 décembre 2018	31 décembre 2017
Avoirs en banque	361 554	264 243
Encaissements non encore comptabilisés	(120)	(120)
Décaissements non encore comptabilisés	-	-
Montants comptabilisés et non encore décaissés	-	(4 503)
<b>Sommes à régler :</b>	-	<b>(100)</b>
- Placements à régler	-	-
- Autres	-	(100)
<b>Sommes à encaisser</b>	-	-
<b>Total en DT</b>	<b>361 434</b>	<b>259 520</b>

### 5.4. RATIO D'EMPLOI DE L'ACTIF EN LIQUIDITÉS ET QUASI-LIQUIDITÉS

Le ratio d'emploi de l'actif en liquidités et quasi-liquidités est déterminé conformément aux dispositions combinées de l'article 2 du décret n°2001-2278 du 25 septembre 2001 et de l'article 107 du règlement du CMF relatif aux organismes de placement collectif en valeurs mobilières et à la gestion de portefeuilles de valeurs mobilières pour le compte de tiers (Règlement approuvé par arrêté du Ministre des Finances du 29 avril 2010 et modifié par l'arrêté du Ministre des Finances du 15 février 2013).

Au 31 décembre 2018, le ratio susvisé s'élève à 14,03% ; il a été calculé comme suit :

	Valeur au 31 décembre 2018	% actif
<b>I- Liquidités :</b>	<b>22 039 351</b>	<b>8,06%</b>
- Placements à terme	21 677 917	7,92%
- Disponibilités	361 434	0,13%
<b>II- Quasi-liquidités :</b>	<b>16 332 717</b>	<b>5,97%</b>
- Bons du Trésor à court terme	-	-
- Billets de trésorerie à échéance inférieure à un an	-	-
- Certificats de dépôt à échéance inférieure à un an	16 332 717	5,97%
<b>Total Général (A) = (I + II)</b>	<b>38 372 068</b>	
<b>Total Actif (B)</b>	<b>273 575 930</b>	
<b>Ratio d'emploi de l'actif en liquidités et quasi-liquidités (A)/(B)</b>		<b>14,03%</b>

## NOTE 6 : VALEURS MOBILIÈRES EN PORTEFEUILLE DÉTAILLÉES PAR ÉMETTEUR

Au bilan, les valeurs mobilières détenues par la Société POS et figurant parmi les composantes des rubriques « Portefeuille-titres » et « Placements monétaires », totalisent au 31 décembre 2018 une valeur comptable de 251 529 931 DT, soit 91,94% du total actif.

Elles se détaillent, par émetteur, comme suit :

Émetteur	Portefeuille Titres (1)				Placements monétaires (2)		Total (1) + (2)	% actif
	Obligations	BTA	BTZc	Titres d'OPCVM	Billets de trésorerie	Certificats de dépôt		
ETAT	4 926 144	68 912 680	-	-	-	-	73 838 824	26,99%
BNA	16 473 100	-	-	-	-	14 333 650	30 806 750	11,26%
ATL	26 226 439	-	-	-	-	-	26 226 439	9,59%
AMEN BANK	21 536 021	-	-	-	-	-	21 536 021	7,87%
HANNIBAL LEASE	16 062 936	-	-	-	-	-	16 062 936	5,87%
UIB	14 076 575	-	-	-	-	-	14 076 575	5,15%
STB	11 655 104	-	-	-	-	-	11 655 104	4,26%
TUNISIE LEASING	11 129 508	-	-	-	-	-	11 129 508	4,07%
BH	6 751 050	-	-	-	-	-	6 751 050	2,47%
ATB	6 200 400	-	-	-	-	-	6 200 400	2,27%
BTE	4 277 412	-	-	-	-	-	4 277 412	1,56%
UNIFACTOR	1 640 715	-	-	-	-	1 999 067	3 639 782	1,33%
CIL	3 431 840	-	-	-	-	-	3 431 840	1,25%
ATTIJARI BANK	3 291 976	-	-	-	-	-	3 291 976	1,20%
SICAV TRESOR	-	-	-	3 114 474	-	-	3 114 474	1,14%
MODERN LEASING	2 925 088	-	-	-	-	-	2 925 088	1,07%
BTK	2 446 452	-	-	-	-	-	2 446 452	0,89%
ABC	2 070 016	-	-	-	-	-	2 070 016	0,76%
AIL	2 050 592	-	-	-	-	-	2 050 592	0,75%
SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE	-	-	-	1 516 151	-	-	1 516 151	0,55%
ATTIJARI LEASING	1 347 672	-	-	-	-	-	1 347 672	0,49%
TUNISO EMIRATIE SICAV	-	-	-	1 298 812	-	-	1 298 812	0,47%
UBCI	825 632	-	-	-	-	-	825 632	0,30%
MILLENUM OBLIGATAIRE SICAV	-	-	-	524 095	-	-	524 095	0,19%
TUNISIE FACTORING	423 384	-	-	-	-	-	423 384	0,15%
CHO COMPANY	62 944	-	-	-	-	-	62 944	0,02%
<b>Total Général en DT</b>	<b>159 831 001</b>	<b>68 912 680</b>	<b>-</b>	<b>6 453 533</b>	<b>-</b>	<b>16 332 717</b>	<b>251 529 931</b>	<b>91,94%</b>

## NOTE 7 : CRÉANCES D'EXPLOITATION

Cette rubrique se détaille comparativement comme suit :

	31 décembre 2018	31 décembre 2017
<b>Intérêts à recevoir :</b>	<b>6 648</b>	<b>280 513</b>
- Intérêts échus et non encaissés sur obligations	-	270 427
- Intérêts courus sur dépôts en banque	6 648	10 087
<b>Titres de créance échus :</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
- Obligations échues et non encore remboursées	-	-
<b>Total en DT</b>	<b>6 648</b>	<b>280 513</b>

## NOTE 8 : OPÉRATEURS CRÉDITEURS

Cette rubrique se détaille comparativement comme suit :

	31 décembre 2018	31 décembre 2017
Gestionnaire (BNA Capitaux)	373 822	403 877
Dépositaire (BNA)	140 183	151 454
<b>Total en DT</b>	<b>514 005</b>	<b>555 331</b>

## NOTE 9 : AUTRES CRÉDITEURS DIVERS

Cette rubrique se détaille comparativement comme suit :

	31 décembre 2018	31 décembre 2017
Dividendes à payer	23 056	29 446
Administrateurs - Jetons de présence	30 000	30 000
Commissaire aux Comptes	19 278	31 288
Conseil du Marché Financier (CMF)	25 005	26 230
Rachats	140 539	84 067
Contribution Sociale de Solidarité (*)	200	-
Autres	11 378	11 305
<b>Total en DT</b>	<b>249 456</b>	<b>212 336</b>

(\*) Se référer à la Note 16.

## NOTE 10 : CAPITAL

Cette rubrique se détaille comparativement comme suit :

	31 décembre 2018	31 décembre 2017
<b>Capital début de l'exercice :</b>		
- Montant en nominal	307 128 400	309 380 200
- Nombre de titres	3 071 284	3 093 802
- Nombre d'actionnaires	4 612	4 387
<b>Souscriptions réalisées :</b>		
- Montant en nominal	340 951 500	320 506 900
- Nombre de titres	3 409 515	3 205 069
<b>Rachats effectués :</b>		
- Montant en nominal	(390 530 900)	(322 758 700)
- Nombre de titres	(3 905 309)	(3 227 587)
<b>Capital fin de l'exercice :</b>		
- Montant en nominal	257 549 000	307 128 400
- Nombre de titres	2 575 490	3 071 284
- Nombre d'actionnaires	4 535	4 612
<b>Sommes non distribuables :</b>	<b>131 775</b>	<b>317 705</b>
<b>1. Résultat non distribuable de l'exercice</b>	<b>408 820</b>	<b>343 875</b>
- Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	408 820	333 360
- Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	-	10 515
- Frais de négociation de titres	-	-
<b>2. Régularisation des sommes non distribuables</b>	<b>(277 045)</b>	<b>(26 171)</b>
- Aux émissions	1 605 374	1 167 062
- Aux rachats	(1 882 419)	(1 193 233)
<b>Sommes non distribuables de(s) exercice(s) antérieurs</b>	<b>1 311 695</b>	<b>993 991</b>
<b>Total en DT</b>	<b>258 992 469</b>	<b>308 440 095</b>

## NOTE 11 : SOMMES DISTRIBUABLES

Cette rubrique se détaille comparativement comme suit :

	31 décembre 2018	31 décembre 2017
Résultat d'exploitation	17 506 794	14 491 075
Régularisation lors des souscriptions d'actions	6 828 396	6 499 317
Régularisation lors des rachats d'actions	(10 515 957)	(7 365 413)
<b>Total en DT</b>	<b>13 819 233</b>	<b>13 624 978</b>

## NOTE 12 : REVENUS DU PORTEFEUILLE-TITRES

Cette rubrique se détaille comparativement comme suit :

	Exercice clos le 31 décembre 2018	Exercice clos le 31 décembre 2017
<b>Revenus des obligations :</b>	<b>9 560 190</b>	<b>9 252 460</b>
• ± Variation des intérêts courus	120 296	328 581
• + Coupons d'intérêts échus	9 439 894	8 923 879
<b>Revenus des BTA &amp; BTZc :</b>	<b>4 044 171</b>	<b>4 035 093</b>
• ± Variation des intérêts courus	(3 916 279)	1 444 716
• + Coupons d'intérêts échus	7 960 450	2 590 377
<b>Revenus des titres de FCC :</b>	<b>22</b>	<b>4 948</b>
• ± Variation des intérêts courus	(22)	(1 138)
• + Coupons d'intérêts échus	44	6 086
<b>Revenus des titres d'OPCVM</b>	<b>178 730</b>	<b>192 520</b>
<b>Total en DT</b>	<b>13 783 113</b>	<b>13 485 021</b>

## NOTE 13 : REVENUS DES PLACEMENTS MONÉTAIRES

Cette rubrique se détaille comparativement comme suit :

	Exercice clos le 31 décembre 2018	Exercice clos le 31 décembre 2017
<b>Revenus des billets de trésorerie :</b>	-	(*) 32 253
• ± Variation des intérêts courus	-	(*) -
• + Coupons d'intérêts échus	-	(*) 32 253
<b>Revenus des certificats de dépôt :</b>	<b>1 500 675</b>	<b>(*) 271 029</b>
• ± Variation des intérêts courus	100 529	(*) 90 953
• + Coupons d'intérêts échus	1 400 146	(*) 180 076
<b>Intérêts des comptes de dépôt</b>	<b>34 422</b>	<b>45 711</b>
<b>Total en DT</b>	<b>1 535 097</b>	<b>348 993</b>

(\*) Chiffres retraités pour des raisons de comparabilité

#### NOTE 14 : REVENUS DES PLACEMENTS À TERME

Cette rubrique se détaille comparativement comme suit :

	Exercice clos le 31 décembre 2018	Exercice clos le 31 décembre 2017
<b>Revenus des placements en compte BNA :</b>	<b>4 902 779</b>	<b>4 454 043</b>
• ± Variation des intérêts courus	(249 410)	(100 391)
• + Coupons d'intérêts échus	5 152 189	4 554 434
<b>Total en DT</b>	<b>4 902 779</b>	<b>4 454 043</b>

#### NOTE 15 : CHARGES DE GESTION DES PLACEMENTS

Cette rubrique se détaille comparativement comme suit :

	Exercice clos le 31 décembre 2018	Exercice clos le 31 décembre 2017
Rémunération du gestionnaire	1 624 959	1 606 348
Rémunération du dépositaire	609 359	602 380
<b>Total en DT</b>	<b>2 234 318</b>	<b>2 208 728</b>

#### NOTE 16 : AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION

Cette rubrique se détaille comparativement comme suit :

	Exercice clos le 31 décembre 2018	Exercice clos le 31 décembre 2017
Jetons de présence	30 000	30 000
Redevance CMF	341 378	340 328
Honoraires Commissaire aux Comptes	30 000	30 000
Rémunération Président du CA	6 046	3 382
Rémunération Directeur Général	10 441	9 854
TCL	50 463	45 624
Contribution conjoncturelle exceptionnelle	-	1 114 243
Contribution Sociale de Solidarité (*)	200	-
Diverses charges d'exploitation	11 349	14 822
<b>Total en DT</b>	<b>479 877</b>	<b>1 588 253</b>

(\*) Il s'agit d'une contribution au profit des caisses sociales instituée par la loi de finances pour l'année 2018, fixée à 200 DT pour les sociétés exonérées de l'impôt sur les sociétés

## NOTE 17 : AUTRES INFORMATIONS

### 17.1. Données par action

Données par action	2018	2017	2016	2015	2014
Revenus des placements	7,851	5,955	5,672	5,661	5,293
Charges de gestion des placements	(0,868)	(0,719)	(0,719)	(0,718)	(0,528)
<b>Revenus nets des placements</b>	<b>6,984</b>	<b>5,235</b>	<b>4,953</b>	<b>4,943</b>	<b>4,765</b>
Autres charges d'exploitation	(0,186)	(0,517)	(0,151)	(0,151)	(0,145)
<b>Résultat d'exploitation (1)</b>	<b>6,797</b>	<b>4,718</b>	<b>4,802</b>	<b>4,793</b>	<b>4,620</b>
Régularisation du résultat d'exploitation	(1,432)	(0,282)	(0,277)	(0,392)	(0,337)
<b>Sommes distribuables de l'exercice</b>	<b>5,366</b>	<b>4,436</b>	<b>4,525</b>	<b>4,401</b>	<b>4,283</b>
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	0,159	0,109	0,025	(0,094)	(*) 0,01
Plus (ou moins) values réalisées sur cessions de titres	0,000	0,003	0,066	0,300	(*) 0,127
Frais de négociation de titres	0,000	0,000	0,000	(0,001)	0,000
<b>Plus (ou moins) values sur titres et frais de négociation (2)</b>	<b>0,159</b>	<b>0,112</b>	<b>0,090</b>	<b>0,206</b>	<b>0,136</b>
Résultat net de l'exercice (1) + (2)	6,956	4,830	4,892	4,998	4,756
<b>Résultat non distribuable de l'exercice</b>	<b>0,159</b>	<b>0,112</b>	<b>0,090</b>	<b>0,206</b>	<b>0,136</b>
Régularisation du résultat non distribuable	(0,025)	(0,006)	(0,005)	(0,014)	(0,003)
<b>Sommes non distribuables de l'exercice</b>	<b>0,133</b>	<b>0,106</b>	<b>0,086</b>	<b>0,192</b>	<b>0,133</b>
<b>Distribution de dividendes</b>	<b>4,436</b>	<b>4,525</b>	<b>4,401</b>	<b>4,282</b>	<b>4,223</b>
<b>Valeur liquidative</b>	<b>105,926</b>	<b>104,863</b>	<b>104,846</b>	<b>104,636</b>	<b>104,325</b>

(\*) Données retraitées pour des raisons de comparabilité

### 17.2. Ratios de gestion des placements

Ratios de gestion des placements	2018	2017	2016	2015	2014
Charges de gestion des placements / actif net moyen	0,75%	0,68%	0,67%	0,65%	0,50%
Autres charges / actif net moyen	0,16%	0,49%	0,14%	0,14%	0,14%
Résultat distribuable de l'exercice / actif net moyen	4,65%	4,22%	4,20%	3,99%	4,09%

## NOTE 18 : TRANSACTIONS AVEC LES PARTIES LIEES

### 18.1. Nature des relations avec les parties liées

Les parties liées à la Société POS sont le gestionnaire et le dépositaire ayant avec celle-ci des dirigeants communs :

<b>BNA CAPITAUX</b>	En sa qualité d'établissement gestionnaire, elle est chargée de la gestion administrative, financière et comptable de la SICAV. En contrepartie de ses prestations, elle perçoit, à partir du 2 février 2015, une rémunération hors TVA de 0,40% l'an, calculée sur la base de l'actif net quotidien.
<b>BNA</b>	En sa qualité de dépositaire, elle est chargée de : ✓ Conserver les titres et les fonds de la SICAV ; ✓ Encaisser le montant des souscriptions des actionnaires entrants ; ✓ Régler le montant des rachats aux actionnaires sortants. En contrepartie de ses services, elle perçoit une rémunération hors TVA de 0,15% l'an, calculée sur la base de l'actif net quotidien.

### 18.2. Flux de transactions avec les parties liées

Le détail des opérations conclues avec les parties liées, au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2018, est récapitulé dans le tableau suivant :

Opérations de l'exercice	BNA CAPITAUX	BNA
<b>Opérations impactant les sommes distribuables :</b>		
- Rémunération du gestionnaire	(1 624 959)	-
- Rémunération du dépositaire	-	(609 359)
<b>Opérations impactant les sommes non distribuables</b>	Néant	Néant

### 18.3. En-cours des opérations réalisées avec les parties liées

L'en-cours des opérations réalisées avec les parties liées se présente au 31 décembre 2018 comme suit :

Soldes en fin de l'exercice	BNA CAPITAUX	BNA
Rémunération du gestionnaire à payer	(373 822)	-
Rémunération du dépositaire à payer	-	(140 183)

## NOTE 19 : ÉVÈNEMENTS POSTÉRIEURS À LA CLÔTURE

Les présents états financiers ont été autorisés pour publication par le Conseil d'Administration du 11 mars 2019. Par conséquent, ils ne reflètent pas les événements survenus postérieurement à cette date.

## RAPPORT GENERAL

### Rapport sur l'audit des états financiers

---

#### ***Opinion***

En exécution de la mission de commissariat aux comptes qui nous a été confiée par votre Conseil d'Administration du 6 mars 2018, nous avons effectué l'audit des états financiers de la Société Placement Obligataire SICAV - POS (la « Société »), qui comprennent le bilan au 31 décembre 2018, l'état de résultat et l'état de variation de l'actif net pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables. Ces états financiers font ressortir un total bilan de 273.575.930 DT et un résultat net de l'exercice de 17.915.614 DT.

À notre avis, les états financiers ci-joints présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière de la Société au 31 décembre 2018, ainsi que sa performance financière et ses mouvements de l'actif net pour l'exercice clos à cette date, conformément au Système Comptable des Entreprises.

#### ***Fondement de l'opinion***

Nous avons effectué notre audit selon les Normes internationales d'audit (ISAs) applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces Normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de la Société conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers en Tunisie et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

#### ***Rapport de gestion***

La responsabilité du rapport de gestion incombe au Conseil d'Administration. Ledit rapport est établi par le Gestionnaire de la SICAV conformément aux dispositions de l'article 140 du règlement du CMF relatif aux organismes de placement collectif en valeurs mobilières et à la gestion de portefeuilles de valeurs mobilières pour le compte de tiers (Règlement approuvé par arrêté du Ministre des Finances du 29 avril 2010 et modifié par l'arrêté du Ministre des Finances du 15 février 2013). Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas au rapport de gestion et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport

En application des dispositions de l'article 266 du Code des Sociétés Commerciales, notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes de la Société dans le rapport de gestion par référence aux données figurant dans les états financiers. Nos travaux consistent à lire le rapport de gestion et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport de gestion semble autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans le rapport de gestion, nous sommes tenus de signaler ce fait.

Nous n'avons rien à signaler à cet égard

### ***Responsabilités de la Direction et du Conseil d'Administration pour les états financiers***

Le Conseil d'Administration est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément au Système Comptable des Entreprises, ainsi que du contrôle interne qu'il considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la Direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la Société à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la Direction a l'intention de liquider la Société ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe au Conseil d'Administration de surveiller le processus d'information financière de la Société.

### ***Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers***

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux Normes internationales d'audit (ISAs) applicables en Tunisie, permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux Normes internationales d'audit (ISAs) applicables en Tunisie, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées dans les circonstances ;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la Direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la Direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la Société à poursuivre son exploitation.

Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la Société à cesser son exploitation ;

- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle ;
- Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit ;
- Nous fournissons également aux responsables de la gouvernance une déclaration précisant que nous nous sommes conformés aux règles de déontologie pertinentes concernant l'indépendance, et leur communiquons toutes les relations et tous les autres facteurs qui peuvent raisonnablement être considérés comme susceptibles d'avoir des incidences sur notre indépendance ainsi que les sauvegardes connexes s'il y a lieu ;
- Parmi les questions communiquées aux responsables de la gouvernance, nous déterminons quelles ont été les plus importantes dans l'audit des états financiers de la période considérée : ce sont les questions clés de l'audit. Nous décrivons ces questions dans notre rapport, sauf si des textes légaux ou réglementaires en empêchent la publication ou si, dans des circonstances extrêmement rares, nous déterminons que nous ne devrions pas communiquer une question dans notre rapport parce que l'on peut raisonnablement s'attendre à ce que les conséquences néfastes de la communication de cette question dépassent les avantages pour l'intérêt public.

### **Rapport relatif aux obligations légales et réglementaires**

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par les normes publiées par l'Ordre des Experts Comptables de Tunisie et par les textes réglementaires en vigueur en la matière.

#### ***Efficacité du système de contrôle interne***

En application des dispositions de l'article 3 de la loi n°94-117 du 14 novembre 1994 portant réorganisation du marché financier, nous avons procédé à une évaluation générale portant sur l'efficacité du système de contrôle interne de la Société. À ce sujet, nous rappelons que la responsabilité de la conception et de la mise en place d'un système de contrôle interne ainsi que la surveillance périodique de son efficacité et de son efficacité incombe au Gestionnaire et au Conseil d'Administration.

Sur la base de notre examen, nous n'avons pas identifié de déficiences majeures dans le système de contrôle interne de la Société, susceptibles d'impacter notre opinion sur les états financiers.

#### ***Conformité de la tenue des comptes des valeurs mobilières à la réglementation en vigueur***

En application des dispositions de l'article 19 du décret n°2001-2728 du 20 novembre 2001, nous avons procédé aux vérifications portant sur la conformité de la tenue des comptes des valeurs mobilières émises par la Société avec la réglementation en vigueur.

La responsabilité de veiller à la conformité aux prescriptions de la réglementation en vigueur incombe à la Direction.

Sur la base des diligences que nous avons estimées nécessaires de mettre en œuvre, nous avons constaté que la Société procède actuellement au suivi de la liste des actionnaires et à la centralisation de l'ensemble des informations requises par la réglementation en vigueur. La tenue proprement dite des comptes en valeurs mobilières n'a pas été opérée conformément au règlement du Conseil du Marché Financier relatif à la tenue et à l'administration des comptes en valeurs mobilières tel qu'approuvé par l'arrêté du Ministre des Finances du 28 août 2006.

### ***Autres obligations légales et réglementations***

En application des dispositions de l'article 270 du Code des Sociétés Commerciales, nous signalons à l'Assemblée Générale qu'il ressort de l'appréciation du respect, par la Société, des normes prudentielles prévues notamment par l'article 29 du Code des Organismes de Placement Collectif, promulgué par la loi n°2001-83 du 24 juillet 2001, et l'article 2 du décret n°2001-2278 du 25 septembre 2001, portant application des dispositions des articles 15, 29, 35, 36 et 37 dudit Code, tel que modifié et complété par les textes subséquents, que les actifs de la Société représentés en valeurs mobilières totalisent 85,97% de l'actif total au 31 décembre 2018.

Par ailleurs, les liquidités et quasi-liquidités, constituées de disponibilités, de placements en comptes à terme et de certificats de dépôt à échéance inférieure à un an, représentent au 31 décembre 2018 une proportion de 14,03% de l'actif total de la Société.

Nous signalons également que la Société détient dans son portefeuille, au 31 décembre 2018, des titres émis par la Banque Nationale Agricole (BNA) qui représentent 11,26% du total de son actif arrêté à la même date, soit 1,26% en dépassement du seuil de 10% prévu par l'article 29 du Code des Organismes de Placement Collectif.

Tunis, le 12 mars 2019

**Le Commissaire aux Comptes :**

**GÉNÉRALE D'EXPERTISE ET DE MANAGEMENT – GEM-**

**Abderrazak GABSI**

## RAPPORT SPECIAL

En application des dispositions des articles 200 (et suivants) et 475 du Code des Sociétés Commerciales, nous reportons ci-dessous sur les conventions et opérations visées par ces textes.

Notre responsabilité est de nous assurer du respect des procédures légales d'autorisation et d'approbation de ces conventions ou opérations et de leur traduction correcte, in fine, dans les états financiers. Il ne nous appartient pas de rechercher spécifiquement et de façon étendue l'existence éventuelle de telles conventions ou opérations mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données et celles obtenues au travers de nos procédures d'audit, leurs caractéristiques et modalités essentielles, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien fondé. Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et la réalisation de ces opérations en vue de leur approbation.

### **Conventions et opérations conclues et/ou réalisées au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2018 (antérieures et nouvelles)**

- 1) La gestion de la Société Placement Obligataire SICAV (POS) est confiée à la Société BNA Capitaux ayant la qualité d'administrateur. Celle-ci est chargée de la gestion administrative, financière et comptable de la SICAV.

En contrepartie de ses prestations, la Société BNA Capitaux, perçoit une commission de gestion portée à 0,4% HT de l'actif net quotidien par décision du Conseil d'Administration réuni le 17 décembre 2014, et ce, à partir du 2 février 2015.

La commission de gestion encourue au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2018 s'élève à 1.365.512 DT hors TVA, soit 1.624.959 DT TVA incluse.

- 2) La Banque Nationale Agricole (BNA), ayant la qualité d'administrateur, assure les fonctions de Dépositaire pour la Société POS. Elle est chargée, à ce titre, de :

- Conserver les titres et les fonds de la Société ;
- Encaisser le montant des souscriptions des actionnaires entrants ;
- Régler le montant des rachats aux actionnaires sortants.

En contrepartie de ses services, la BNA reçoit, en sa qualité de Dépositaire, une rémunération de 0,15% HT l'an, calculée également sur la base de l'actif net quotidien.

La commission revenant au Dépositaire, au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2018, s'élève à 512.066 DT hors TVA, soit 609.359 DT TVA incluse.

### **Obligations et engagements de la Société POS envers ses dirigeants**

- 1) Les obligations et engagements envers les dirigeants tels que visés à l'article 200 (nouveau) II § 5 du Code des Sociétés Commerciales se détaillent comme suit :
  - La rémunération du Président du Conseil d'Administration a été fixée par décision du Conseil d'Administration du 28 octobre 2013. Elle se compose d'une indemnité servie sur la base de 19,5 mois par an, à raison de 150 DT net par mois ;

- La rémunération du Directeur Général a été fixée par décision du Conseil d'Administration du 17 septembre 1996 et reconduite par décision du même organe de gouvernance en date du 12 mai 2005. Elle se compose d'une prime de résultat annuelle nette de 5.000 DT.

2) Les obligations et engagements de la Société envers ses dirigeants, tels qu'ils ressortent des états financiers relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2018, se présentent comme suit (montants exprimés en DT) :

Nature de la rémunération	Président du Conseil d'Administration		Directeur Général		Autres membres du Conseil d'Administration	
	Charges de l'exercice	Passif au 31/12/2018	Charges de l'exercice	Passif au 31/12/2018	Charges de l'exercice	Passif au 31/12/2018
Avantages à court terme	6 046	-	10 441	-	-	-
Jetons de présence	2 500	2 500	2 500	2 500	25 000	25 000
<b>Total en DT</b>	<b>8 546</b>	<b>2 500</b>	<b>12 941</b>	<b>2 500</b>	<b>25 000</b>	<b>25 000</b>

En dehors des opérations précitées, nos travaux de commissariat aux comptes n'ont pas révélé l'existence d'autres conventions rentrant dans le cadre des dispositions des articles 200 (et suivants) et 475 du Code des Sociétés Commerciales.

Tunis, le 12 mars 2019

**Le Commissaire aux Comptes :**

**GÉNÉRALE D'EXPERTISE ET DE MANAGEMENT – GEM-**

**Abderrazak GABSI**

## Etats financiers annuels de SICAV

### SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE

SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE publie, ci-dessous, ses états financiers arrêtés au 31 décembre 2018 tels qu'ils seront soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en date du **16 avril 2019**. Ces états sont accompagnés des rapports général et spécial du commissaire aux comptes Auditing & Consulting Worldwide représenté par M. Ahmed KHLIF.

<b>BILANS COMPARES</b>				
		<b>NOTE</b>	<b>31/12/2018</b>	<b>31/12/2017</b>
<b>ACTIF</b>				
<b>AC1</b>	<b>PORTEFEUILLE TITRES</b>	<b>AC1</b>	<b>170 642 133,621</b>	<b>164 549 843,757</b>
<b>AC1-A</b>	OBLIGATIONS DE SOCIETES		48 616 892,249	37 962 314,115
<b>AC1-B</b>	EMPRUNTS D'ETAT		115 191 394,039	116 910 081,902
<b>AC1-C</b>	AUTRES VALEURS (TITRES OPCVM)		6 833 847,333	9 677 447,740
<b>AC2</b>	<b>PLACEMENTS MONETAIRES ET DISPONIBILITES</b>	<b>AC2</b>	<b>65 628 934,795</b>	<b>68 097 855,158</b>
<b>AC2-A</b>	PLACEMENTS MONETAIRES	<b>AC2-A</b>	65 628 440,550	63 097 390,244
<b>AC2-B</b>	DISPONIBILITES	<b>AC2-B</b>	494,245	5 000 464,914
<b>AC3</b>	<b>CREANCES D'EXPLOITATION</b>	<b>AC3</b>	<b>36 716,400</b>	<b>178 456,677</b>
<b>TOTAL ACTIF</b>			<b>236 307 784,816</b>	<b>232 826 155,592</b>
<b>PASSIF</b>				
<b>PA1</b>	<b>OPERATEURS CREDITEURS</b>	<b>PA1</b>	<b>101 183,876</b>	<b>98 755,630</b>
<b>PA2</b>	<b>AUTRES CREDITEURS DIVERS</b>	<b>PA2</b>	<b>62 734,796</b>	<b>59 082,874</b>
<b>TOTAL PASSIF</b>			<b>163 918,672</b>	<b>157 838,504</b>
<b>ACTIF NET</b>			<b>236 143 866,144</b>	<b>232 668 317,088</b>
<b>CP1</b>	<b>CAPITAL</b>	<b>CP1</b>	<b>224 992 687,168</b>	<b>223 540 821,606</b>
<b>CP2</b>	<b>SOMMES CAPITALISABLES</b>	<b>CP2</b>	<b>11 151 178,976</b>	<b>9 127 495,482</b>
<b>CP2-A</b>	RESULTAT CAPITALISABLE DE L'EXERCICE		12 027 347,350	8 831 995,481
<b>CP2-B</b>	REGUL. RESULTAT CAPITALISABLE DE L'EXERCICE		-876 168,374	295 500,001
<b>ACTIF NET</b>			<b>236 143 866,144</b>	<b>232 668 317,088</b>
<b>TOTAL ACTIF NET ET PASSIF</b>			<b>236 307 784,816</b>	<b>232 826 155,592</b>

**ETAT DE RESULTAT**  
**DE L'EXERCICE CLOS LE 31-12-2018**

<b>ETATS DE RESULTAT COMPARES</b>		<b>Note</b>	<b>Exercice clos</b>	<b>Exercice clos</b>
			le	le
			31/12/2018	31/12/2017
<b>PR1</b>	<b>REVENUS DU PORTEFEUILLE-TITRES</b>	<b>PR1</b>	<b>8 569 818,306</b>	<b>6 655 685,007</b>
PR1-A	REVENUS DES OBLIGATIONS DE SOCIETES		2 592 515,049	1 474 238,374
PR1-B	REVENUS DES EMPRUNTS D'ETAT		5 780 823,897	4 944 489,653
PR1-B	REVENUS DES AUTRES VALEURS (TITRES OPCVM)		196 479,360	236 956,980
<b>PR2</b>	<b>REVENUS DES PLACEMENTS MONETAIRES</b>	<b>PR2</b>	<b>5 017 513,855</b>	<b>4 014 084,158</b>
PR2-A	REVENUS DES BONS DU TRESOR		0,000	105 363,489
PR2-B	REVENUS DES CERTIFICATS DE DEPOT		3 442 825,522	2 363 631,680
PR2-C	REVENUS DES AUTRES PLACEMENTS (DEPOT A TERME)		1 574 688,333	1 545 088,989
<b>REVENUS DES PLACEMENTS</b>			<b>13 587 332,161</b>	<b>10 669 769,165</b>
<b>CH1</b>	<b>CHARGES DE GESTION DES PLACEMENTS</b>	<b>CH1</b>	<b>-1 241 019,999</b>	<b>-1 098 919,312</b>
<b>REVENU NET DES PLACEMENTS</b>			<b>12 346 312,162</b>	<b>9 570 849,853</b>
<b>CH2</b>	<b>AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION</b>	<b>CH2</b>	<b>-318 964,812</b>	<b>-738 854,372</b>
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION</b>			<b>12 027 347,350</b>	<b>8 831 995,481</b>
<b>PR4</b>	<b>REGULARISATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION</b>		<b>-876 168,371</b>	<b>295 500,001</b>
<b>SOMMES CAPITALISABLES DE L'EXERCICE</b>			<b>11 151 178,979</b>	<b>9 127 495,482</b>
PR4-A	REGULARISATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION (ANNULATION)		876 168,371	-295 500,001
PR4-B	VARIAT.DES +/- VAL.POT.SUR TITRES		373 473,699	476 569,859
PR4-C	+/- VAL.REAL./CESSION DE TITRES		132 339,963	-266 728,119
PR4-D	FRAIS DE NEGOCIATIONS DES TITRES		-3 470,996	0,000
<b>RESULTAT NET DE L'EXERCICE</b>			<b>12 529 690,016</b>	<b>9 041 837,221</b>

**ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET**  
**DE L'EXERCICE CLOS LE 31-12-2018**

<b>DESIGNATION</b>		<b>Exercice clos</b>	<b>Exercice clos</b>
		le	le
		<b>31/12/2018</b>	<b>31/12/2017</b>
<b>AN1</b>	<b>VARIATION ACTIF NET RESULTANT DES OPERAT. D'EXPL.</b>	<b>12 529 690,016</b>	<b>9 041 837,221</b>
AN1-A	RESULTAT D'EXPLOITATION	12 027 347,350	8 831 995,481
AN1-B	VARIATION DES +/-VAL POT.SUR TITRES	373 473,699	476 569,859
AN1-C	+/-VAL REAL..SUR CESSION DES TITRES	132 339,963	-266 728,119
AN1-D	FRAIS DE NEGOCIATION DES TITRES	-3 470,996	0,000
<b>AN2</b>	<b>TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL</b>	<b>-9 054 140,960</b>	<b>45 799 141,676</b>
	<b>SOUSCRIPTIONS</b>	<b>299 756 165,841</b>	<b>270 642 220,231</b>
AN2-A	CAPITAL (SOUSCRIPTIONS)	253 132 200,000	238 560 500,000
AN2-B	REGULARISATION DES SOMMES NON CAPITALISABLES.(S)	-1 319 455,732	-1 666 067,985
AN2-C	REGULARISATION DES SOMMES CAPITALISABLES DE L'EX.CLOS.(S)	41 612 770,151	28 378 791,937
AN2-D	REGULARISATION DES SOMMES CAPITALISABLES DE L'EXERCICE (S)	6 330 651,422	5 368 996,279
	<b>RACHATS</b>	<b>-308 810 306,801</b>	<b>-224 843 078,555</b>
AN2-F	CAPITAL (RACHATS)	-260 167 500,000	-197 637 700,000
AN2-G	REGULARISATION DES SOMMES NON CAPITALISABLES.(R)	1 333 326,337	1 378 796,017
AN2-H	REGULARISATION DES SOMMES CAPITALISABLES DE L'EX.CLOS.(R)	-42 769 313,342	-23 510 678,294
AN2-I	REGULARISATION DES SOMMES CAPITALISABLES DE L'EXERCICE (R)	-7 206 819,796	-5 073 496,278
	<b>VARIATION DE L'ACTIF NET</b>	<b>3 475 549,056</b>	<b>54 840 978,897</b>
<b>AN3</b>	<b>ACTIF NET</b>		
AN3-A	DEBUT DE L'EXERCICE	232 668 317,088	177 827 338,191
AN3-B	FIN DE L'EXERCICE	236 143 866,144	232 668 317,088
<b>AN4</b>	<b>NOMBRE D'ACTIONS</b>		
AN4-A	DEBUT DE L'EXERCICE	2 009 002	1 599 774
AN4-B	FIN DE L'EXERCICE	1 938 649	2 009 002
	<b>VALEUR LIQUIDATIVE</b>		
A-	DEBUT DE L'EXERCICE	115,812	111,157
B-	FIN DE L'EXERCICE	121,808	115,812
<b>AN5</b>	<b>TAUX DE RENDEMENT</b>	<b>5,18%</b>	<b>4,19%</b>

---

## NOTES AUX ETATS FINANCIERS

DE L'EXERCICE CLOS LE 31/12/2018

---

### 1. REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS :

Les états financiers annuels arrêtés au 31/12/2018 sont établis conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

### 2. PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES :

Les états financiers sont élaborés sur la base de l'évaluation des différents éléments du portefeuille-titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

#### 2-1 Prise en compte des placements et des revenus y afférents :

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

Les dividendes relatifs aux titres OPCVM sont pris en compte en résultat à la date du détachement du coupon.

Les intérêts sur les placements en obligations et valeurs assimilées et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

#### 2-2 Evaluation des placements :

Conformément aux normes comptables applicables aux OPCVM, les obligations et valeurs assimilées sont évaluées, postérieurement à leur comptabilisation initiale :

- à la valeur de marché lorsqu'elles font l'objet de transactions ou de cotation à une date récente ;
- au coût amorti lorsqu'elles n'ont pas fait l'objet, depuis leur acquisition, de transactions ou de cotation à un prix différent ;
- à la valeur actuelle lorsqu'il est estimé que ni la valeur de marché ni le coût amorti ne constitue une base raisonnable de la valeur de réalisation du titre et que les conditions de marché indiquent que l'évaluation à la valeur actuelle en application de la méthode actuarielle est appropriée.

Considérant les circonstances et les conditions actuelles du marché obligataire, et l'absence d'une courbe de taux pour les émissions obligataires, ni la valeur de marché ni la valeur actuelle ne constituent, au 31/12/2018 une base raisonnable pour l'estimation de la valeur de réalisation du portefeuille des obligations de la société figurant au bilan arrêté à la même date. En conséquence, les placements en obligations sont évalués au coût amorti.

Dans un contexte de passage progressif à la méthode actuarielle, et compte tenu des recommandations énoncées dans le Procès-verbal de la réunion tenue le 29 Août 2017 à l'initiative du ministère des finances en présence des différentes parties prenantes, les Bons du Trésor Assimilables (BTA) sont valorisés comme suit :

- Au coût amorti pour les souches de BTA ouvertes à l'émission avant le 31/12/2017 à l'exception de la ligne de BTA « Juillet 2032 » (compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres)
- A la valeur actuelle (sur la base de la courbe des taux des émissions souveraines) pour la ligne de BTA « Juillet 2032 » ainsi que les souches de BTA ouvertes à l'émission à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018.

La société ne dispose pas d'un portefeuille de souches de BTA ouvertes à l'émission à compter du 1<sup>er</sup> Janvier 2018 et ne dispose pas de la ligne de BTA « juillet 2032 ».

Les titres OPCVM sont évalués à leurs valeurs liquidatives au 31/12/2018. La différence par rapport au prix d'achat constitue selon le cas, une plus ou moins-value potentielle portée directement en capitaux propres en tant que sommes non capitalisables. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

Les placements monétaires demeurent évalués à leur prix d'acquisition.

### **2-3 Cession des placements :**

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins-value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non capitalisable.

Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice. Le prix d'achat des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

### 3. NOTES SUR LES ELEMENTS DU BILAN ET DE L'ETAT DE RESULTAT :

#### AC1- Note sur le portefeuille titres :

Désignation du titre	Nombre de titres	Coût d'acquisition	Valeur au 31/12/2018	% de l'Actif net
<b>AC1- A Obligations de sociétés</b>		<b>46 683 993,400</b>	<b>48 616 892,249</b>	<b>20,59%</b>
ATB 2007/1(25 ANS)	3 000	168 000,000	174 940,800	0,07%
ATB SUB 2017 A	78 000	7 721 600,000	8 149 788,800	3,45%
ATL SUB 2017	20 000	2 000 000,000	2 026 672,000	0,86%
ATL 2013/1	1 550	60 493,400	62 840,720	0,03%
ATL 2015/1	10 000	800 000,000	823 672,000	0,35%
ATL 2015/2 A	10 000	600 000,000	630 576,000	0,27%
ATL 2015/2 C	10 000	1 000 000,000	1 052 656,000	0,44%
ATL 2016/1	10 000	1 000 000,000	1 031 936,000	0,44%
ATL 2017/1 A	5 000	400 000,000	419 328,000	0,18%
ATL 2018/1 B	10 000	1 000 000,000	1 032 136,000	0,44%
ATTIJARI BANK SUB/2017A	30 000	2 400 000,000	2 483 688,000	1,05%
ATTIJARI BANK SUB/2015B	10 000	800 000,000	808 288,000	0,34%
ATTIJARI LEASE 2015/2 A	20 000	800 000,000	800 944,000	0,34%
ATTIJARI LEASE 2018/1 B	20 000	2 000 000,000	2 077 392,000	0,88%
ATTIJARI LEASING 2015-1/B	10 000	797 600,000	832 336,000	0,35%
ATTIJARI LEASING 2016-1/B	10 000	1 000 000,000	1 027 344,000	0,43%
ATTIJARI LEASING 2016/2	10 000	800 000,000	840 776,000	0,36%
BH SUB 2016/1	10 000	1 000 000,000	1 039 456,000	0,44%
BH SUB 2018/1 A	20 000	2 000 000,000	2 095 696,000	0,89%
BNA SUB 2017/1	5 000	400 000,000	414 272,000	0,17%
BNA SUB 2018/1 A	20 000	2 000 000,000	2 053 824,000	0,87%
BTE 2016/A	5 000	400 000,000	422 124,000	0,18%
CHO 2009 / BIAT	3 000	37 500,000	37 766,400	0,02%
CIL 2015/2	10 000	400 000,000	404 224,000	0,17%
CIL 2016/2	20 000	1 600 000,000	1 684 160,000	0,71%
CIL 2017/1	30 000	2 400 000,000	2 475 168,000	1,05%
MEUBLATEX 2015	9 000	900 000,000	928 648,800	0,39%
MODERN LEASING SUB 2018/1	20 000	2 000 000,000	2 095 200,000	0,89%
TL 2015/2	20 000	2 000 000,000	2 102 944,000	0,89%
TL 2017/2 B	50 000	5 000 000,000	5 293 840,000	2,24%
TL SUB 2018 A	10 000	1 000 000,000	1 012 468,954	0,43%
TL SUB 2018 B	10 000	1 000 000,000	1 012 889,775	0,43%
TUNISIE FACTORING 2014/1	10 000	398 800,000	422 184,000	0,18%
UIB SUB 2016/A	10 000	800 000,000	846 712,000	0,36%
<b>AC1-B Emprunts d'Etat</b>		<b>110 561 392,856</b>	<b>115 191 394,039</b>	<b>48,78%</b>
<b>Bons du Trésor Assimilables</b>		<b>110 535 853,613</b>	<b>115 165 205,985</b>	<b>48,77%</b>
BTA 5.5%-03/2019 (10 ANS)	3 671	3 795 917,613	3 926 464,408	1,66%
BTA 5.50% 02/2020	5 812	5 666 586,000	5 892 887,764	2,50%
BTA 5.50% 10/2020	3 500	3 364 150,000	3 396 637,672	1,44%
BTA 5.75% JANVIER 2021	9 100	8 878 040,000	9 280 584,110	3,93%
BTA 6% AVRIL 2024	4 000	3 859 200,000	3 999 123,288	1,69%
BTA 6% JANVIER 2024	11 500	11 040 000,000	11 575 364,384	4,90%
BTA 6% JUIN 2021	3 998	3 918 460,000	4 024 138,641	1,70%
BTA 6% JUIN 2023	5 100	4 865 400,000	4 997 524,931	2,12%
BTA 6% OCTOBRE 2023	7 500	6 974 500,000	7 054 390,412	2,99%
BTA 6,3% MARS 2026	9 200	8 537 370,000	8 912 125,066	3,77%
BTA 6,3% OCTOBRE 2026	5 500	5 315 750,000	5 374 227,808	2,28%
BTA 6.6% MARS 2027	7 600	7 131 170,000	7 436 802,440	3,15%
BTA 6.7% AVRIL 2028	13 480	12 837 920,000	13 358 536,067	5,66%
BTA 6.90%-05/2022 (15 ANS)	23 800	24 351 390,000	25 204 434,165	10,67%
<b>Variation d'estimation des +/- values du portefeuille BTA</b>			<b>731 964,829</b>	<b>0,31%</b>

<b>Emprunt National</b>		<b>25 539,243</b>	<b>26 188,054</b>	<b>0,01%</b>
EN 2014 CAT. A /5	10 266	25 539,243	26 188,054	0,01%
<b>AC1-C Autres Valeurs (Titres OPCVM)</b>		<b>6 825 931,951</b>	<b>6 833 847,333</b>	<b>2,89%</b>
SICAV TRESOR	66 757	6 825 931,951	6 833 847,333	2,89%
<b>Total du portefeuille titres</b>		<b>164 071 318,207</b>	<b>170 642 133,621</b>	<b>72,26%</b>

Les BTA en portefeuille, au 31/12/2018, correspondent à des souches émises avant le 31/12/2017. Ils sont évalués au coût amorti compte tenu de l'étalement linéaire, à partir du 02/01/2014, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres. Le montant de cet étalement, s'élevant au 31/12/2018 à **731 964,829 Dinars**, constitue une plus-value potentielle portée en capitaux propres en tant que somme non capitalisable et intégrée dans le calcul du résultat net de l'exercice.

### Les mouvements du portefeuille titres de la SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE

Les mouvements enregistrés durant l'exercice sur le portefeuille-titres de la SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE, se détaillent comme suit :

	Coût d'acquisition	Intérêts courus	+/- valeur latentes	Valeur au 31 décembre	+/- valeurs réalisées
<b>Solde 31 décembre 2017</b>	<b>159 260 779,935</b>	<b>4 922 657,310</b>	<b>366 406,512</b>	<b>164 549 843,757</b>	
<b>* Acquisitions de l'exercice</b>					
Obligations de sociétés	13 721 600,000			13 721 600,000	
Emprunts d'Etat (BTA)	0,000			0,000	
Emprunts d'Etat (Emprunt national)	0,000			0,000	
Autres Valeurs (Titres OPCVM)	80 542 723,655			80 542 723,655	
<b>* Remboursement et cessions de l'exercice</b>					
Cessions des autres valeurs (Titres OPCVM)	-83 374 920,442			-83 374 920,442	87 039,904
Remboursement / Obligations de sociétés	-3 998 334,700			-3 998 334,700	2 165,300
Remboursement / Emprunts d'Etat (BTA)	-2 054 991,000			-2 054 991,000	43 009,000
Remboursement / Emprunts d'Etat (Emprunt national)	-25 539,241			-25 539,241	125,759
<b>* Variation des plus ou moins-values latentes</b>			373 473,699	373 473,699	
<b>* Variation des intérêts courus</b>		908 277,893		908 277,893	
<b>Solde 31 décembre 2018</b>	<b>164 071 318,207</b>	<b>5 830 935,203</b>	<b>739 880,211</b>	<b>170 642 133,621</b>	<b>132 339,963</b>

**PR1- Note sur les revenus du portefeuille-titres :**

Les revenus du portefeuille titres totalisent **8 569 818,306 Dinars** au 31/12/2018 contre **6 655 685,007 Dinars** au 31/12/2017 et se détaillent comme suit :

Revenus du portefeuille titres	Montant au 31/12/2018	Montant au 31/12/2017
<b>Revenus des obligations de sociétés</b>	<b>2 590 724,659</b>	<b>1 474 238,374</b>
Intérêts courus	1 760 674,520	1 001 586,015
Intérêts échus	830 050,139	472 652,359
<b>Revenus des Emprunts d'Etat</b>	<b>5 782 614,287</b>	<b>4 944 489,653</b>
Intérêts courus	3 898 036,354	3 207 244,577
Intérêts échus	1 884 577,933	1 737 245,076
<b>Revenus des autres valeurs (titres OPCVM)</b>	<b>196 479,360</b>	<b>236 956,980</b>
Dividendes	196 479,360	236 956,980
<b>Total</b>	<b>8 569 818,306</b>	<b>6 655 685,007</b>

**AC2. Note sur les placements monétaires et disponibilités :****AC2-A. Placements monétaires :**

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2018 à **65 628 440,550 Dinars**, contre **63 097 390,244 Dinars** au 31/12/2017 et il est détaillé comme suit :

Désignation	Montant au 31/12/2018	Montant au 31/12/2017
Certificats de Dépôt	43 378 638,249	22 319 115,614
Autres placements (Dépôt à terme)	22 249 802,301	40 778 274,630
<b>Total</b>	<b>65 628 440,550</b>	<b>63 097 390,244</b>

**AC2-A-1 Certificats de dépôts :**

Désignation	Taux	Emetteur	Garant (*)	Nombre	Coût d'acquisition	Valeur au 31/12/2018	% de l'Actif Net
<b>Certificats de dépôts à moins d'un an</b>				<b>87</b>	<b>43 237 769,987</b>	<b>43 378 638,249</b>	<b>18,37%</b>
CDP 10J-01/01/2019	7,75%	BIAT		28	13 975 940,683	14 000 000,000	5,93%
CDP 10J-02/01/2019	7,75%	BIAT	<b>Attijari</b>	17	8 485 392,558	8 498 536,427	3,60%
CDP 10J-05/01/2019	7,75%	BIAT	<b>Attijari</b>	3	1 497 422,216	1 498 967,556	0,64%
CDP 10J-06/01/2019	7,75%	BIAT	<b>Attijari</b>	1	499 140,739	499 569,908	0,21%
CDP 10J-10/01/2019	7,75%	BIAT		14	6 987 970,342	6 989 170,981	2,96%
CDP CIL 60J-15/01/2019	10,74%	CIL		4	1 971 863,641	1 993 345,129	0,84%
CDP TL 60J-21/01/2019	10,8%	TLF		10	4 929 273,084	4 976 143,141	2,11%
CDP TL 90J-05/03/2019	11,23%	TLF		10	4 890 766,724	4 922 905,107	2,08%

Les certificats de dépôt émis par la Banque Internationale Arabe de Tunisie (la BIAT) et souscrits par SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE ont fait l'objet, à partir du 01/02/2017, d'une garantie à première demande auprès d'Attijari Bank et ce, à concurrence d'un montant maximum de quinze millions de dinars (15 MDT).

**AC2-A-2 Dépôt à Terme :**

Désignation	Taux	Banque	Nombre	Coût d'acquisition	Valeur au 31/12/2018	% de l'Actif Net
<b>Dépôt à Terme</b>		<b>BIAT</b>		<b>22 000 000,000</b>	<b>22 249 802,301</b>	<b>9,42%</b>
DAT 94J-03/01/2019	8,29%	BIAT	1	500 000,000	508 358,137	0,21%
DAT 94J-04/01/2019	8,29%	BIAT	1	1 500 000,000	1 524 801,863	0,65%
DAT 95J-07/01/2019	8,29%	BIAT	1	2 000 000,000	2 032 342,356	0,86%
DAT 95J-08/01/2019	8,29%	BIAT	1	2 500 000,000	2 539 973,698	1,08%
DAT 92J-16/01/2019	8,29%	BIAT	1	2 000 000,000	2 027 981,589	0,86%
DAT 92J-18/01/2019	8,29%	BIAT	1	1 500 000,000	1 520 441,096	0,64%
DAT 94J-21/01/2019	8,29%	BIAT	1	3 000 000,000	3 040 337,096	1,29%
DAT 94J-28/01/2019	8,29%	BIAT	1	4 000 000,000	4 048 695,233	1,71%
DAT 90J-24/03/2019	8,25%	BIAT	1	3 000 000,000	3 004 339,726	1,27%
DAT 90J-25/03/2019	8,25%	BIAT	1	2 000 000,000	2 002 531,507	0,85%

**AC2-B Disponibilités :**

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2018 à **494,245 Dinars** représentant les avoirs en banque.

**PR2- Note sur les revenus des placements monétaires :**

Les revenus des placements monétaires s'élèvent à **5 017 513,855 Dinars** au 31/12/2018 contre **4 014 084,158 Dinars** au 31/12/2017 et se détaillent comme suit :

Revenus des placements monétaires	Montant au 31/12/2018	Montant au 31/12/2017
<b>Revenus des Bons du Trésor à CT</b>	<b>0,000</b>	<b>105 363,489</b>
Intérêts courus	0,000	0,000
Intérêts échus	0,000	105 363,489
<b>Revenus des Certificats de Dépôt</b>	<b>3 442 825,522</b>	<b>2 363 631,680</b>
Intérêts courus	140 868,262	118 014,373
Intérêts échus	3 301 957,260	2 245 617,307
<b>Revenus des autres placements (DAT)</b>	<b>1 574 688,333</b>	<b>1 545 088,989</b>
Intérêts courus	249 802,301	278 274,630
Intérêts échus	1 324 886,032	1 266 814,359
<b>Total</b>	<b>5 017 513,855</b>	<b>4 014 084,158</b>

**AC3. Note sur les créances d'exploitation :**

Les créances d'exploitation s'élèvent au 31/12/2018 à **36 716,398 Dinars** contre **178 456,677 Dinars** au 31/12/2017 représentant la retenue à la source sur les achats des obligations de sociétés.

<b>Créances d'exploitation</b>	<b>Montant au 31/12/2018</b>	<b>Montant au 31/12/2017</b>
R/S sur les achats de Bons du Trésor Assimilables	0,000	178 456,677
R/S sur les achats des obligations de Sociétés	36 716,398	0,000
<b>Total</b>	<b>36 716,398</b>	<b>178 456,677</b>

**PA Note sur le Passif :**

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2018 à **163 918,670 Dinars** contre **157 838,504 Dinars** au 31/12/2017 et s'analyse comme suit :

<b>Note</b>	<b>Passif</b>	<b>Montant au 31/12/2018</b>	<b>Montant au 31/12/2017</b>
PA 1	Opérateurs créditeurs	101 183,876	98 755,630
PA 2	Autres créditeurs divers	62 734,794	59 082,874
<b>Total</b>		<b>163 918,670</b>	<b>157 838,504</b>

**PA 1 :** Le solde du poste opérateurs créditeurs s'élève au 31/12/2018 à **101 183,876 Dinars** contre **98 755,630 Dinars** au 31/12/2017 et se détaille comme suit :

<b>Opérateurs Créditeurs</b>	<b>Montant au 31/12/2018</b>	<b>Montant au 31/12/2017</b>
Gestionnaire	40 473,549	39 502,252
Dépositaire	20 236,777	19 751,126
Distributeurs	40 473,550	39 502,252
<b>Total</b>	<b>101 183,876</b>	<b>98 755,630</b>

**PA2 :** Les autres créditeurs divers s'élèvent au 31/12/2018 à **62 734,794 Dinars** contre **59 082,874 Dinars** au 31/12/2017 et se détaillent comme suit :

<b>Autres créditeurs divers</b>	<b>Montant au 31/12/2018</b>	<b>Montant au 31/12/2017</b>
Etat, impôts et taxes	17 775,617	16 964,403
Redevance CMF	20 236,578	19 750,824
Rémunération CAC	7 115,525	5 486,707
Jetons de présence	5 999,578	5 999,708
Provision pour charges diverses	11 607,496	10 881,232
<b>Total</b>	<b>62 734,794</b>	<b>59 082,874</b>

**CH1- Note sur les charges de gestion des placements :**

Les charges de gestion des placements s'élèvent au 31/12/2018 à **1 241 019,999 Dinars** contre **1 098 919,312 Dinars** au 31/12/2017 et se détaillent comme suit :

<b>Charges de gestion des placements</b>	<b>Du 01/01/2018 Au 31/12/2018</b>	<b>Du 01/01/2017 Au 31/12/2017</b>
Rémunération du gestionnaire	496 407,993	439 567,723
Rémunération du dépositaire	248 204,013	219 783,866
Rémunération des distributeurs	496 407,993	439 567,723
<b>Total</b>	<b>1 241 019,999</b>	<b>1 098 919,312</b>

**CH2 Note sur les autres charges d'exploitation :**

Les autres charges d'exploitation s'élèvent au 31/12/2018 à **318 964,812 Dinars** contre **738 854,372 Dinars** au 31/12/2017 et se détaillent comme suit :

<b>Autres charges d'exploitation</b>	<b>Du 01/01/2018 Au 31/12/2018</b>	<b>Du 01/01/2017 Au 31/12/2017</b>
Redevance CMF	248 201,589	219 780,109
Contribution Conjoncturelle à payer	0,000	462 608,408
Impôts et Taxes	33 870,091	26 555,945
Rémunération CAC	24 118,218	20 048,710
Jetons de Présence	5 999,870	5 999,870
Diverses charges d'exploitation	6 775,044	3 861,330
<b>Total</b>	<b>318 964,812</b>	<b>738 854,372</b>

**CP1- Note sur le capital :**

Les mouvements sur le capital au 31/12/2018 se détaillent comme suit :

<b>Capital au 01/01 (en nominal)</b>	<b>2018</b>	<b>2017</b>
· Montant	: 200 900 200,000 Dinars	: 159 977 400,000 Dinars
· Nombre de titres émis	: 2 009 002	: 1 599 774
· Nombre d'actionnaires	: 2 145	: 1 441
<b>Souscriptions réalisées (en nominal)</b>		
· Montant	: 253 132200,000 Dinars	: 238 560 500,000 Dinars
· Nombre de titres émis	: 2 531322	: 2 385 605
<b>Rachats effectués (en nominal)</b>		
· Montant	: 260 167500,000 Dinars	: 197 637 700,000 Dinars
· Nombre de titres rachetés	: 2 601 675	: 1 976 377

<b>Capital au 31/12</b>	<b>: 224 992687,168 Dinars</b>	<b>: 223 540 821,606 Dinars</b>
· Montant en nominal	: 193 864 900,000 Dinars	: 200 900 200,000 Dinars
· Sommes non capitalisables (1)	: -741 945,412 Dinars	: - 1 258 158,683 Dinars
· Sommes capitalisées (2)	: 31 869 732,580 Dinars	: 23 898 780,289 Dinars
· Nombre de titres	: 1 938 649	: 2 009 002
· Nombre d'actionnaires	: 4 473	: 2 145

(1) Les sommes non capitalisables s'élèvent au 31/12/2018 à **-741 945,412 Dinars** contre **- 1 258 158,683 Dinars** au 31/12/2017 et se détaillent comme suit :

	<b>Montant au 31/12/2018</b>	<b>Montant au 31/12/2017</b>
<b>Sommes non capitalisables des exercices antérieurs</b>	<b>-1 258 158,683</b>	<b>- 1 180 728,455</b>
<b>1- Résultat non capitalisable de l'exercice</b>	<b>502 342,666</b>	<b>209 841,740</b>
✓ Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	373 473,699	476 569,859
✓ +/- values réalisées sur cession de titres	132 339,963	- 266 728,119
✓ Frais de négociation de titres	-3 470,996	0,000
<b>2- Régularisation des sommes non capitalisables</b>	<b>13 870,605</b>	<b>- 287 271,968</b>
✓ Aux émissions	-1 319 455,732	- 1 666 067,985
✓ Aux rachats	1 333 326,337	1 378 796,017
<b>Total sommes non capitalisables</b>	<b>-741 945,412</b>	<b>- 1 258 158,683</b>

(2) Les sommes capitalisées s'élèvent au 31/12/2018 à **31 869 732,580 Dinars** contre **23 898 780,289 Dinars** au 31/12/2017 et se détaillent comme suit :

	<b>Montant au 31/12/2018</b>	<b>Montant au 31/12/2017</b>
<b>Sommes capitalisées des exercices antérieurs</b>	<b>23 898 780,289</b>	<b>12 131 603,046</b>
<b>1- Résultat capitalisable de l'exercice clos capitalisé</b>	<b>9 127 495,482(*)</b>	<b>6 899 063,600</b>
<b>2- Régularisation des sommes capitalisées des exercices antérieurs</b>	<b>-1 156 543,191</b>	<b>4 868 113,643</b>
✓ Aux émissions	41 612 770,151	28 378 791,937
✓ Aux rachats	-42 769 313,342	- 23 510 678,294
<b>Total des sommes capitalisées</b>	<b>31 869 732,580</b>	<b>23 898 780,289</b>

(\*) : Il s'agit des sommes capitalisables de l'exercice clos au 31/12/2017 capitalisées conformément à la décision de l'AGO du 12/04/2018 statuant sur les états financiers de l'exercice 2017 :

Résultat d'exploitation - Exercice 2017	8 831 995,481
Régularisation du résultat capitalisable	<u>295 500,001</u>
Sommes capitalisées Exercice 2017	<b>9 127 495,482</b>

#### **CP2- Note sur les sommes capitalisables :**

Les sommes capitalisables correspondent au résultat capitalisable de l'exercice augmenté des régularisations correspondantes effectuées à l'occasion des opérations de souscription et de rachat d'actions SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE.

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2018 à **11 151 178,976 Dinars** et se détaille ainsi :

<b>Rubriques</b>	<b>Montant au 31/12/2018</b>	<b>Montant au 31/12/2017</b>
Résultat capitalisable de l'exercice	12 0273 47,350	8 831 995,481
Régularisation du résultat capitalisable de l'exercice	-876 168,374	295 500,001
<b>Sommes capitalisables</b>	<b>11 151 178,976</b>	<b>9 127 495,482</b>

#### **4. AUTRES INFORMATIONS :**

##### **4-1 Données par action :**

<b>Rubriques</b>	<b>31/12/2018</b>	<b>31/12/2017</b>	<b>31/12/2016</b>	<b>31/12/2015</b>	<b>31/12/2014</b>
Revenus des placements	7,009	5,311	4,473	3,279	10,076
Charges de gestion des placements	-0,640	-0,547	-0,487	- 0,380	- 1,284
<b>Revenu net des placements</b>	<b>6,369</b>	<b>4,764</b>	<b>3,986</b>	<b>2,899</b>	<b>8,792</b>
Autres charges d'exploitation	-0,165	-0,368	-0,130	- 0,098	- 0,379
<b>Résultat d'exploitation</b>	<b>6,204</b>	<b>4,396</b>	<b>3,856</b>	<b>2,801</b>	<b>8,413</b>
Régularisation du résultat d'exploitation	-0,452	0,147	0,457	1,123	- 4,755
<b>Sommes capitalisables de l'exercice</b>	<b>5,752</b>	<b>4,543</b>	<b>4,313</b>	<b>3,924</b>	<b>3,658</b>
Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)	0,452	-0,147	-0,457	- 1,123	4,755
Variation des +/- values potentielles/titres	0,193	0,237	0,012	- 0,061	- 0,389
Plus ou moins-values réalisées / cession de titres	0,068	-0,133	-0,016	- 0,027	- 1,692
Frais de négociation de titres	-0,002	0,000	0,000	- 0,003	0,000
<b>+/- values sur titres et frais de négociations</b>	<b>0,259</b>	<b>0,104</b>	<b>-0,004</b>	<b>-0,090</b>	<b>-2,081</b>
<b>Résultat net de l'exercice</b>	<b>6,463</b>	<b>4,500</b>	<b>3,852</b>	<b>2,710</b>	<b>6,331</b>
Résultat non capitalisable de l'exercice	0,259	0,104	-0,004	- 0,090	- 2,081
Régularisation du résultat non capitalisable	- 0,016	0,007	-0,008	- 0,075	1,323
<b>Sommes non capitalisables de l'exercice</b>	<b>0,243</b>	<b>0,111</b>	<b>-0,012</b>	<b>- 0,165</b>	<b>- 0,758</b>
Distribution des dividendes	0,000	0,000	0,000	0,000	3,877
<b>Valeur Liquidative</b>	<b>121,808</b>	<b>115,812</b>	<b>111,157</b>	<b>106,857</b>	<b>103,098</b>

#### **4-2 Ratio de gestion des placements**

<b>Rubriques</b>	<b>31/12/2018</b>	<b>31/12/2017</b>	<b>31/12/2016</b>	<b>31/12/2015</b>	<b>31/12/2014</b>
<b>Charges de gestion des placements / actif net moyen :</b>	0,500%	0,500%	0,500%	0,522%	0,551%
<b>Autres charges d'exploitation / actif net moyen :</b>	0,129%	0,336%	0,134%	0,134%	0,163%
<b>Résultat capitalisable de l'exercice / actif net moyen :</b>	4,846%	4,019%	3,959%	3,848% (*)	3,607%(*)
<b>Actif net moyen</b>	<b>248 200 889,207</b>	<b>219 779 486,549</b>	<b>155 798 524,753</b>	<b>84 587 371,728</b>	<b>35 070 609,245</b>

(\*) Retraité pour les besoins de la comparaison

#### **4-3 Rémunération du gestionnaire, du dépositaire et des distributeurs**

##### ***4-3-1 Rémunération du gestionnaire***

La gestion de la SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE est confiée à la BIAT ASSET MANAGEMENT et ce, à compter du 1<sup>er</sup> décembre 2009, en remplacement de la Financière de Placement et de Gestion Celle-ci est, notamment, chargée de :

- La gestion du portefeuille de SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE ;
- La gestion comptable de SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE ;
- La préparation et le lancement d'actions promotionnelles

En contrepartie de ses prestations, la BIAT ASSET MANAGEMENT perçoit une rémunération de 0,20 % TTC l'an, calculée sur la base de l'actif net quotidien et réglée mensuellement à terme échu.

Le taux de cette rémunération est entré en vigueur depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2016 suite à une décision prise lors de la réunion du Conseil d'Administration de SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE tenue en date du 29 juin 2015 qui a ramené ce taux de 0,35% à 0,2% TTC l'an.

##### ***4-3-2 Rémunération du dépositaire***

La BIAT assure les fonctions de dépositaire pour la SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE. Elle est chargée à ce titre :

- de conserver les titres et les fonds de la SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE ;
- d'encaisser le montant des souscriptions des actionnaires entrants et le règlement du montant des rachats aux actionnaires sortants, ainsi que l'encaissement des divers revenus de portefeuille géré ;
- du contrôle de la régularité des décisions d'investissements, de l'établissement de la valeur liquidative ainsi que le respect des règles relatives aux ratios d'emploi et au montant de l'actif minimum de la SICAV

En contrepartie de ses services, la BIAT perçoit une rémunération annuelle de 0,1% TTC de l'actif net, calculée sur la base de l'actif net quotidien et réglée mensuellement à terme échu.

Le Conseil d'Administration de SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE, réuni en date du 29 juin 2015, a décidé de supprimer, depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2016, le seuil minimum de 5 000 dinars TTC et le seuil maximum de 20.000 dinars TTC qui étaient initialement appliqués.

#### **4-3-3 Rémunération des distributeurs**

La BIAT, la BIAT ASSET MANAGEMENT et la BIATCAPITAL perçoivent une commission de distribution de 0,2% TTC l'an prélevée sur l'actif net de SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE et partagée entre elles au prorata de leurs distributions. Cette rémunération, prélevée quotidiennement, est réglée mensuellement à terme échu.

Le taux de cette rémunération est entré en vigueur depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2016 suite à une décision prise lors de la réunion du Conseil d'Administration de SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE tenue en date du 29 juin 2015 qui a ramené ce taux de 0,15% à 0,2% TTC l'an.

#### **4-4 Mode d'affectation des résultats :**

Les sommes capitalisables sont intégralement capitalisées chaque année et ce, depuis l'exercice 2014, suite au changement du type de la SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE d'une SICAV de distribution à une SICAV de capitalisation, par une décision de l'AGE du 24/04/2014.

#### **4-5 Prise en charge par la SICAV des dépenses de publicité et de promotion et d'autres frais :**

Les dépenses publicitaires et de promotion de la SICAV ainsi que tous frais justifiables revenant au CMF, à la BVMT, à Tunisie Clearing ou définis par une loi, un décret ou un arrêté sont supportées par la SICAV et ce depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2016.

**RAPPORT GENERAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES**  
**SUR LES ETATS FINANCIERS DE L'EXERCICE CLOS AU 31 DECEMBRE 2018**

**I- Rapport sur l'audit des états financiers**

**1- Opinion**

En exécution de la mission de commissariat aux comptes qui nous a été confiée par votre conseil d'administration réuni le 05 Avril 2016, nous avons effectué l'audit des états financiers de la société « **SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE** » qui comprennent le bilan au 31 Décembre 2018, l'état de résultat et l'état de variation de l'actif net pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

A notre avis, les états financiers, ci-joint, présentent sincèrement dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière de la société au 31 Décembre 2018 ainsi que de sa performance financière et des mouvements de son actif net pour l'exercice clos à cette date, conformément au système comptable des entreprises.

**2- Fondement de l'opinion**

Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers » du présent rapport.

Nous sommes indépendants de la société conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers en Tunisie et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

**3- Observations**

Nous attirons l'attention sur la note 2.2 des états financiers, qui décrit la nouvelle méthode adoptée par la société « **SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE** » pour la valorisation du portefeuille des obligations et valeurs assimilées suite aux recommandations énoncées dans le Procès-verbal de la réunion tenue le 29 Août 2017 à l'initiative du ministère des finances et en présence des différentes parties prenantes.

Ce traitement comptable appliqué d'une manière prospective et prévoyant une hétérogénéité dans les méthodes de valorisation du portefeuille des obligations et des valeurs assimilées, devrait être, à notre avis, confirmé par les instances habilitées en matière de normalisation comptable.

Notre opinion n'est pas modifiée à l'égard de ce point.

**4- Rapport de gestion**

La responsabilité du rapport de gestion incombe au conseil d'administration.

Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas au rapport de gestion et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport.

En application des dispositions de l'article 266 du code des sociétés commerciales, notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes de la société dans le rapport de gestion par référence aux données figurant dans les états financiers. Nos travaux consistent à lire le rapport de gestion et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore, si le rapport de gestion semble autrement comporter une anomalie significative.

Si à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans le rapport de gestion, nous sommes tenus de signaler ce fait.

Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

#### **5- Responsabilité de la direction des responsables de la gouvernance pour les états financiers**

Le conseil d'administration de la société est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément au système comptable des entreprises, ainsi que du contrôle interne qu'il considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider la société ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe au conseil d'administration de surveiller le processus d'information financière de la société.

#### **6- Responsabilité de l'auditeur pour l'audit des états financiers**

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit, réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister.

Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Une description plus détaillée des responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers se trouve sur le site Web de l'Ordre des Experts Comptables de Tunisie, à [www.oect.org.tn](http://www.oect.org.tn). Cette description fait partie du présent rapport de l'auditeur.

#### **II- Rapport relatif aux obligations légales et réglementaires**

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons également procédé, aux vérifications spécifiques prévues par les normes publiées par l'ordre des experts comptables de Tunisie et par les textes réglementaires en vigueur en la matière.

### **1- Efficacité du système de contrôle interne**

En application des dispositions de l'article 3 (nouveau) de la loi n° 94-117 du 14 Novembre 1994 portant réorganisation du marché financier, telle que modifiée par la loi n° 2005-96 du 18 Octobre 2005, nous avons procédé à une évaluation générale portant sur l'efficacité du système de contrôle interne de la « **SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE** ». A ce sujet nous rappelons que la responsabilité de la conception et de la mise en place d'un système de contrôle interne ainsi que la surveillance périodique de son efficacité et de son efficience incombe au conseil d'administration.

Sur la base de notre examen, nous n'avons pas identifié des déficiences importantes du contrôle interne.

### **2- Conformité de la tenue des comptes des valeurs mobilières à la réglementation en vigueur**

En application des dispositions de l'article 19 du décret n°2001-2728 du 20 novembre 2001, nous avons procédé aux vérifications portant sur la conformité de la tenue des comptes des valeurs mobilières émises par la société « **SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE** » à la réglementation en vigueur.

La responsabilité de veiller à la conformité aux prescriptions de la réglementation en vigueur incombe au conseil d'administration.

Sur la base des diligences que nous avons estimées nécessaires de mettre en œuvre, nous n'avons pas détecté d'irrégularité liée à la conformité des comptes de la société avec la réglementation en vigueur.

### **3- Autres obligations légales et réglementaires**

Au cours de l'accomplissement de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons constaté qu'au cours de l'exercice 2018, la société « **SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE** » ne s'est pas conformée de manière permanente aux dispositions suivantes :

- l'article 2 du décret n°2001-2278 du 25 septembre 2001 concernant :
  - o l'emploi de plus de 20% de son actif en liquidités et quasi liquidités ;
  - o l'emploi de plus de 5% de son actif net en titres OPCVM. ;
- l'article 29 du code des organismes de placement collectif en employant plus de 10% de son actif dans des certificats de dépôt émis par un même émetteur.

Il convient de noter que ces certificats de dépôts émis par la BIAT et souscrits par «**SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE**», bénéficient de la garantie d'une banque de la place à concurrence d'un montant maximum de 15 000 000 DT, et ce, à partir du 01/02/2017, pour une durée d'une année renouvelable par tacite reconduction.

Tunis, le 6 mars 2019

**Le Commissaire aux Comptes :**  
**AUDITING & CONSULTING WORLDWIDE**  
**Ahmed KHLIF**

**RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES**  
**AU TITRE DE L'EXERCICE CLOS AU 31 DECEMBRE 2018**

En application des articles 200 et suivants et de l'article 475 du code des sociétés commerciales, nous reportons ci-dessous sur les conventions et opérations visées par les textes sus-indiqués.

Notre responsabilité est de nous assurer du respect des procédures légales d'autorisation et d'approbation de ces conventions ou opérations et de leur traduction correcte, in fine, dans les états financiers. Il ne nous appartient pas de rechercher spécifiquement et de façon étendue l'existence éventuelle de telles conventions ou opérations mais de vous communiquer, sur la base d'informations qui nous ont été données et celles obtenues à travers nos procédures d'audit, leurs caractéristiques et modalités essentielles, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien fondé. Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et la réalisation de ces opérations en vue de leur approbation.

**I- Conventions conclues au cours des exercices précédents et qui continuent à produire des effets au cours de l'exercice 2018**

Certaines opérations réalisées au cours de l'exercice 2018 résultent de l'exécution de conventions conclues par la société au cours des exercices antérieurs.

- En vertu de la convention de gestion conclue avec la société « BIAT ASSET MANAGEMENT » qui a été mise à jour en date du 18/12/2015 et entrée en vigueur à partir de l'exercice 2016, la « **SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE** » supporte une commission de gestion annuelle de 0,20% (TTC) de son actif net calculée quotidiennement.  
Au titre de l'exercice clos le 31/12/2018, le montant de cette commission de gestion s'élève à 496 407,993 DT (TTC) porté parmi les charges de gestion des placements au niveau de l'état de résultat.
- En vertu de la convention de dépôt conclue avec la « BIAT » qui a été mise à jour en date du 18/12/2015 et entrée en vigueur à partir de l'exercice 2016, la « **SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE** » supporte une commission de dépôt annuelle de 0,10% (TTC) de son actif net calculée quotidiennement.  
Au titre de l'exercice clos le 31/12/2018, le montant de la commission du dépositaire s'élève à 248 204,013 DT (TTC) porté parmi les charges de gestion des placements au niveau de l'état de résultat.
- En vertu des conventions de distribution signées avec « BIAT ASSET MANAGEMENT », « BIAT » et « BIAT CAPITAL », qui ont été mises à jour en date du 18/12/2015 et entrées en vigueur à partir de l'exercice 2016, la « **SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE** » supporte une commission de distribution de 0,20% (TTC) de son actif net calculée quotidiennement. La part de chaque distributeur de cette commission est calculée au prorata de sa distribution.

Au titre de l'exercice clos le 31/12/2018, le montant de cette commission de distribution s'élève à 496 407,993 DT(TTC) porté parmi les charges de gestion des placements au niveau de l'état de résultat. Ce montant est défalqué comme suit :

<b>Rubrique</b>	<b>Montant au 31/12/2018</b>
BIAT ASSET MANAGEMENT	17 523,581
BIAT	416 581,129
BIAT CAPITAL	62 303,283
<b>Total</b>	<b>496 407,993</b>

## **II- Conventions et opérations conclues au cours de l'exercice 2018**

Le conseil d'administration de votre société ne nous a pas avisés de l'existence de nouvelles conventions conclues au cours de l'exercice 2018 et qui sont visées aux articles 200 et suivants et de l'article 475 du Code des sociétés commerciales.

## **III- Obligations et engagements de la société envers les dirigeants**

Les obligations et engagements envers les dirigeants tels que visés à l'article 200 (nouveau) II § 5 du code des sociétés commerciales se détaillent comme suit :

Les membres du Conseil d'Administration sont rémunérés par des jetons de présence déterminés par l'Assemblée Générale. Les jetons de présence servis au cours de l'exercice 2018 ont été décidés par l'Assemblée Générale Ordinaire du 12/04/2018 statuant sur les états financiers de l'exercice 2017. Ils s'élèvent à un montant brut de 6 000 dinars.

Par ailleurs et en dehors des conventions et opérations précitées, nos travaux n'ont pas révélé l'existence d'autres conventions ou opérations rentrant dans le cadre des dispositions des articles 200 et suivants et l'article 475 du code des sociétés commerciales.

Tunis, le 6 mars 2019

**Le Commissaire aux Comptes :**  
**AUDITING & CONSULTING WORLDWIDE**  
**Ahmed KHLIF**

## Etats financiers annuels de SICAV

### SICAV PROSPERITY

SICAV PROSPERITY publie, ci-dessous, ses états financiers arrêtés au 31 décembre 2018 tels qu'ils seront soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en date du **16 avril 2019**. Ces états sont accompagnés des rapports général et spécial du commissaire aux comptes Auditing & Consulting Worldwide représenté par M. Ahmed KHLIF.

<b>BILAN COMPARES AU 31-12-2018</b>				
		<b>NOTE</b>	<b>31/12/2018</b>	<b>31/12/2017</b>
<b>ACTIF</b>				
<b>AC1</b>	<b>PORTEFEUILLE TITRES</b>	<b>AC1</b>	<b>8 562 592,822</b>	<b>4 291 485,171</b>
<b>AC1-A</b>	ACTIONS ET DROITS RATTACHES		2 283 917,070	1 587 254,650
<b>AC1-B</b>	EMPRUNTS D'ETAT		5 722 952,545	2 424 062,281
<b>AC1-C</b>	AUTRES VALEURS (TITRES OPCVM)		555 723,207	280 168,240
<b>AC2</b>	<b>PLACEMENTS MONETAIRES ET DISPONIBILITES</b>	<b>AC2</b>	<b>2 973 580,132</b>	<b>3 053 612,606</b>
<b>AC2-A</b>	PLACEMENTS MONETAIRES	<b>AC2-A</b>	2 973 298,127	3 053 077,056
<b>AC2-B</b>	DISPONIBILITES	<b>AC2-B</b>	282,005	535,550
<b>AC3</b>	<b>CREANCES D'EXPLOITATION</b>	<b>AC3</b>	<b>52 292,645</b>	<b>15 130,003</b>
<b>TOTAL ACTIF</b>			<b>11 588 465,599</b>	<b>7 360 227,780</b>
<b>PASSIF</b>				
<b>PA1</b>	<b>OPERATEURS CREDITEURS</b>	<b>PA1</b>	<b>14 149,768</b>	<b>2 383,427</b>
<b>PA2</b>	<b>AUTRES CREDITEURS DIVERS</b>	<b>PA2</b>	<b>85 071,813</b>	<b>95 022,120</b>
<b>TOTAL PASSIF</b>			<b>99 221,581</b>	<b>97 405,547</b>
<b>ACTIF NET</b>			<b>11 489 244,018</b>	<b>7 262 822,233</b>
<b>CP1</b>	<b>CAPITAL</b>	<b>CP1</b>	<b>11 198 595,113</b>	<b>7 052 937,293</b>
<b>CP2</b>	<b>SOMMES CAPITALISABLES</b>	<b>CP2</b>	<b>290 648,905</b>	<b>209 884,940</b>
<b>CP2-A</b>	RESULTAT CAPITALISABLE DE L'EXERCICE		247 833,206	132 498,393
<b>CP2-B</b>	REGUL. RESULTAT CAPITALISABLE DE L'EXERCICE		42 815,699	77 386,547
<b>ACTIF NET</b>			<b>11 489 244,018</b>	<b>7 262 822,233</b>
<b>TOTAL ACTIF NET ET PASSIF</b>			<b>11 588 465,599</b>	<b>7 360 227,780</b>

**ETAT DE RESULTAT  
DE L'EXERCICE CLOS LE 31/12/2018**

ETATS DE RESULTAT COMPARES		Note	Exercice clos	Exercice clos
			le	le
			<b>31/12/2018</b>	<b>31/12/2017</b>
<b>PR1</b>	<b>REVENUS DU PORTEFEUILLE-TITRES</b>	<b>PR1</b>	<b>243 660,134</b>	<b>110 806,694</b>
PR1-A	REVENUS DES ACTIONS		73 374,440	37 393,490
PR1-C	REVENUS DES EMPRUNTS D'ETAT		170 285,694	73 413,204
<b>PR2</b>	<b>REVENUS DES PLACEMENTS MONETAIRES</b>	<b>PR2</b>	<b>178 292,830</b>	<b>62 812,482</b>
PR2-A	REVENUS DES BONS DU TRESOR		39 793,970	43 424,286
PR2-B	REVENUS DES CERTIFICATS DE DEPOT		51 480,338	4 592,580
PR2-C	REVENUS DES AUTRES PLACEMENTS (DEPOT A TERME)		87 018,522	14 795,616
<b>REVENUS DES PLACEMENTS</b>			<b>421 952,964</b>	<b>173 619,176</b>
<b>CH1</b>	<b>CHARGES DE GESTION DES PLACEMENTS</b>	<b>CH1</b>	<b>-144 938,256</b>	<b>-21 666,379</b>
<b>REVENU NET DES PLACEMENTS</b>			<b>277 014,708</b>	<b>151 952,797</b>
<b>CH2</b>	<b>AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION</b>	<b>CH2</b>	<b>-29 181,502</b>	<b>-19 454,404</b>
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION</b>			<b>247 833,206</b>	<b>132 498,393</b>
<b>PR4</b>	<b>REGULARISATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION</b>		<b>42 815,699</b>	<b>77 386,547</b>
<b>SOMMES CAPITALISABLES DE L'EXERCICE</b>			<b>290 648,905</b>	<b>209 884,940</b>
PR4-A	REGULARISATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION (ANNULATION)		-42 815,699	-77 386,547
PR4-B	VARIAT.DES +/- VALUES POTENTIELLES SUR TITRES		53 730,742	99 550,548
PR4-C	+/- VALUE REALISEES SUR CESSION DE TITRES		154 544,657	44 642,112
PR4-D	FRAIS DE NEGOCIATION DES TITRES		-7 917,877	-4 308,173
<b>RESULTAT NET DE L'EXERCICE</b>			<b>448 190,728</b>	<b>272 382,880</b>

**ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET**  
**DE L'EXERCICE CLOS LE 31/12/2018**

	DESIGNATION	Exercice Clos le 31/12/2018	Exercice Clos le 31/12/2017
<b>AN1</b>	<b>VARIATION ACTIF NET RESULTANT DES OPERAT. D'EXPLOITATION</b>	<b>448 190,728</b>	<b>272 382,880</b>
AN1-A	RESULTAT D'EXPLOITATION	247 833,206	132 498,393
AN1-B	VARIAT.DES +/- VALUES POTENTIELLES SUR TITRES	53 730,742	99 550,548
AN1-C	+/- VALUE REALISEES SUR CESSION DE TITRES	154 544,657	44 642,112
AN1-D	FRAIS DE NEGOCIATION DES TITRES	-7 917,877	-4 308,173
<b>AN2</b>	<b>DISTRIBUTION DE DIVIDENDES</b>	<b>0,000</b>	<b>0,000</b>
<b>AN3</b>	<b>TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL</b>	<b>3 778 231,057</b>	<b>3 613 903,838</b>
	<b>SOUSCRIPTIONS</b>	<b>8 543 067,580</b>	<b>8 523 517,422</b>
AN3-A	CAPITAL (SOUSCRIPTIONS)	6 787 300,000	7 236 000,000
AN3-B	REGULARISATION DES SOMMES NON CAPITALISABLES (S)	1 204 432,635	904 986,869
AN3-C	REGULARISATION DES SOMMES CAPITALISABLES DE L'EXERCICE CLOS (S)	441 544,226	218 809,575
AN3-D	REGULARISATION DES SOMMES CAPITALISABLES DE L'EXERCICE (S)	109 790,719	163 720,978
	<b>RACHATS</b>	<b>-4 764 836,523</b>	<b>-4 909 613,584</b>
AN3-F	CAPITAL (RACHATS)	-3 777 900,000	-4 181 300,000
AN3-G	REGULARISATION DES SOMMES NON CAPITALISABLES. (R)	-674 192,208	-515 540,724
AN3-H	REGULARISATION DES SOMMES CAPITALISABLES DE L'EXERCICE CLOS. (R)	-245 769,295	-126 438,429
AN3-I	REGULARISATION DES SOMMES CAPITALISABLES DE L'EXERCICE (R)	-66 975,020	-86 334,431
	<b>VARIATION DE L'ACTIF NET</b>	<b>4 226 421,785</b>	<b>3 886 286,718</b>
<b>AN4</b>	<b>ACTIF NET</b>		
AN4-A	DEBUT DE L'EXERCICE	7 262 822,233	3 376 535,515
AN4-B	FIN DE L'EXERCICE	11 489 244,018	7 262 822,233
<b>AN5</b>	<b>NOMBRE D'ACTIONS</b>		
AN5-A	DEBUT DE L'EXERCICE	60 285	29 738
AN5-B	FIN DE L'EXERCICE	90 379	60 285
	<b>VALEUR LIQUIDATIVE</b>		
A-	DEBUT DE L'EXERCICE	120,474	113,542
B-	FIN DE L'EXERCICE	127,122	120,474
<b>AN6</b>	<b>TAUX DE RENDEMENT</b>	<b>5,52%</b>	<b>6,11%</b>

---

**NOTES AUX ETATS FINANCIERS**  
**DE L'EXERCICE CLOS LE 31/12/2018**

---

**1. REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS :**

Les états financiers annuels arrêtés au 31/12/2018 sont établis conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

**2. PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES :**

Les états financiers sont élaborés sur la base de l'évaluation des différents éléments du portefeuille-titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

**2-1 Prise en compte des placements et des revenus y afférents :**

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

Les dividendes relatifs aux actions et valeurs assimilées sont pris en compte en résultat à la date du détachement du coupon.

Les intérêts sur les placements en obligations et valeurs assimilées et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

**2.2 Evaluation des placements en Actions et valeurs assimilées :**

Les placements en actions et valeurs assimilées sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur de marché.

La différence par rapport au prix d'achat ou par rapport à la clôture précédente constitue, selon le cas, une plus ou moins-value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non capitalisable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

La valeur de marché, applicable pour l'évaluation, des titres admis à la cote, correspond au cours en bourse à la date du 31/12/2018 ou à la date antérieure la plus récente.

Les titres d'OPCVM sont évalués à leur valeur liquidative du 31/12/2018.

L'identification et la valeur des titres ainsi évalués sont présentées dans la note sur le portefeuille-titre.

**2-3 Evaluation des autres placements :**

Conformément aux normes comptables applicables aux OPCVM, les obligations et valeurs assimilées sont évaluées, postérieurement à leur comptabilisation initiale :

- à la valeur de marché lorsqu'elles font l'objet de transactions ou de cotation à une date récente ;
- au coût amorti lorsqu'elles n'ont pas fait l'objet, depuis leur acquisition, de transactions ou de cotation à un prix différent ;
- à la valeur actuelle lorsqu'il est estimé que ni la valeur de marché ni le coût amorti ne constitue une base raisonnable de la valeur de réalisation du titre et que les conditions de marché indiquent que l'évaluation à la valeur actuelle en application de la méthode actuarielle est appropriée.

Considérant les circonstances et les conditions actuelles du marché obligataire, et l'absence d'une courbe de taux pour les émissions obligataires, ni la valeur de marché ni la valeur actuelle ne constituent, au 31/12/2018 une base raisonnable pour l'estimation de la valeur de réalisation du portefeuille des obligations de la société figurant au bilan arrêté à la même date. En conséquence, les placements en obligations sont évalués au coût amorti.

Dans un contexte de passage progressif à la méthode actuarielle, et compte tenu des recommandations énoncées dans le Procès-verbal de la réunion tenue le 29 Août 2017 à l'initiative du ministère des finances en présence des différentes parties prenantes, les Bons du Trésor Assimilables (BTA) sont valorisés comme suit :

- Au coût amorti pour les souches de BTA ouvertes à l'émission avant le 31/12/2017 à l'exception de la ligne de BTA « Juillet 2032 » (compte tenu de l'étalement, à partir du 29/01/2018, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres) ;
- A la valeur actuelle (sur la base de la courbe des taux des émissions souveraines) pour la ligne de BTA « Juillet 2032 » ainsi que les souches de BTA ouvertes à l'émission à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018.

La société ne dispose pas d'un portefeuille de souches de BTA ouvertes à l'émission à compter du 1<sup>er</sup> Janvier 2018 et ne dispose pas de la ligne de BTA « juillet 2032 ».

Les placements monétaires demeurent évalués à leur prix d'acquisition.

#### **2-4 Cession des placements :**

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins-value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non capitalisable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice. Le prix d'achat des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

### 3. NOTES SUR LES ELEMENTS DU BILAN ET DE L'ETAT DE RESULTAT :

#### AC1 Note sur le portefeuille titres :

Désignation des Titres	Nombre de titres	Coût d'acquisition	Valeur au 31/12/2018	% de l'actif net
<b>AC1- A. Actions et droits rattachés</b>		<b>2 100 708,089</b>	<b>2 283 917,070</b>	<b>19,88%</b>
ADWYA	11 840	62 334,278	56 393,920	0,49%
ARTES	4 400	28 419,082	27 456,000	0,24%
ATTIJ BANK	6 050	222 182,273	258 921,850	2,25%
BH	4 450	86 491,655	56 666,300	0,49%
CITY CARS	2 500	30 200,798	28 380,000	0,25%
DELICE HOLDING	8 200	140 707,479	117 202,600	1,02%
ENNAKL	2 150	25 409,224	26 122,500	0,23%
EURO-CYCLES	3 050	77 251,434	56 885,550	0,50%
MAG GEN	1 450	48 233,232	55 825,000	0,48%
MONOPRIX	7 300	80 724,579	55 866,900	0,49%
ONE TECH HOLDING	10 650	144 101,916	170 293,500	1,48%
PGH	13 700	143 945,241	170 017,000	1,48%
S.A.H TUNISIE	10 898	134 029,642	124 455,160	1,08%
SFBT	10 600	188 083,040	249 736,000	2,17%
I.C.F	330	50 849,600	58 396,140	0,51%
SOTRAPIL	6 700	91 357,225	112 419,300	0,98%
SOTUVER	19 800	107 818,130	174 378,600	1,52%
S.A.M	6 800	25 963,100	28 186,000	0,25%
TELNET HOLDING	8 900	80 488,043	85 529,000	0,74%
TPR	41 700	158 235,420	199 534,500	1,74%
UNIMED	6 800	54 137,000	56 514,800	0,49%
UIB	4 850	119 745,698	114 736,450	1,00%
<b>AC1- B. Emprunts d'Etat</b>		<b>5 472 326,950</b>	<b>5 722 952,545</b>	<b>49,81%</b>
<b>Bons du Trésor Assimilables</b>		<b>5 459 365,600</b>	<b>5 709 649,915</b>	<b>49,70%</b>
BTA 5.50% 02/2020	589	577 364,000	600 297,886	5,22%
BTA 5.6 -08/2022 (12 ANS)	200	191 300,000	194 736,712	1,70%
BTA 5.75% JANVIER 2021	387	376 216,900	393 336,083	3,42%
BTA 6% AVRIL 2024	256	246 144,000	255 099,090	2,22%
BTA 6% JUIN 2021	419	407 060,000	418 135,376	3,64%
BTA 6,3 MARS 2026	3 355	2 970 713,000	3 107 376,395	27,05%
BTA 6.7% AVRIL 2028	713	663 542,100	691 079,136	6,02%
BTA 6% AVRIL 2023	28	27 025,600	27 994,017	0,24%
<b>Variation d'estimation des +/- values du portefeuille BTA</b>			<b>21 595,220</b>	<b>0,19%</b>
<b>Emprunt National</b>		<b>12 961,350</b>	<b>13 302,630</b>	<b>0,11%</b>
EN 2014 CAT. A /5	5 400	12 961,350	13 302,630	0,11%
<b>AC1- C. Autres Valeurs (Titres OPCVM)</b>		<b>553 091,208</b>	<b>555 723,207</b>	<b>4,84%</b>
SICAV PATRIMOINEOBLIGATAIRE	4 563	553 091,208	555 723,207	4,84%
<b>Total du portefeuille titres</b>		<b>8 126 126,247</b>	<b>8 562 592,822</b>	<b>74,53%</b>

Les BTA en portefeuille, au 31/12/2018, correspondent à des souches émises avant le 31/12/2017. Ils sont évalués au coût amorti compte tenu de l'étalement linéaire, à partir du 29/01/2018, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres. Le montant de cet étalement constant, s'élevant au 31/12/2018, à **21595,220 DT** constitue une plus-value potentielle portée en capitaux propres en tant que somme non capitalisable et intégrée dans le calcul du résultat net de l'exercice.

Cette méthode d'étalement linéaire des décotes et surcotes constatées sur les BTA est appliquée par la «**SICAV PROSPERITY**» à partir du 29/01/2018 sur le portefeuille BTA en détention à cette même date. Compte tenu des spécificités des OPCVM, ce changement de méthode comptable a été appliqué d'une manière prospective et aucun retraitement n'a été opéré sur les données présentées comparativement dans les états financiers annuels arrêtés au 31/12/2017.

### Les mouvements du portefeuille titres de la SICAV PROSPERITY

Les mouvements enregistrés durant l'exercice sur le portefeuille-titres de la SICAV PROSPERITY, se détaillent comme suit :

	Coût d'acquisition	Intérêts courus	+/- valeurs latentes	Valeur au 31-12	+/- valeurs réalisées
<b>Solde au 31 Décembre 2017</b>	<b>4 056 662,132</b>	<b>81 117,581</b>	<b>153 705,458</b>	<b>4 291 485,171</b>	
<b><u>Acquisitions de l'exercice</u></b>					
- Actions et droits rattachés	2 016 142,430			2 016 142,430	
- Emprunts d'Etat (BTA)	27 298 265,700			27 298 265,700	
- Autres Valeurs (titres OPCVM)	4 251 190,248			4 251 190,248	
<b><u>Remboursement et cessions de l'exercice</u></b>					
- Cessions des actions et droits rattachés	-1 349 150,520			-1 349 150,520	136 506,740
- Cessions de titres OPCVM	-3 978 100,293			-3 978 100,293	16 453,028
- Remboursement / Emprunts d'Etat (Emprunt national)	-12 961,350			-12 961,350	538,650
- Cessions des emprunts d'Etat (BTA)	-24 155 922,100			-24 155 922,100	1 167,900
<b>Variation des plus ou moins-values latentes</b>			<b>53 730,742</b>	<b>53 730,742</b>	
<b>Variations des intérêts courus</b>		<b>147 912,794</b>		<b>147 912,794</b>	
<b>Solde au 31 Décembre 2018</b>	<b>8 126 126,247</b>	<b>229 030,375</b>	<b>207 436,200</b>	<b>8 562 592,822</b>	<b>154 666,318</b>

**PR1 Note sur les revenus du portefeuille-titres :**

Les revenus du portefeuille titres totalisent **243 660,134 Dinars** au 31/12/2018, contre **110 806,694 Dinars** au 31/12/2017 et se détaillent comme suit :

<b>Revenus du portefeuille-titres</b>	<b>Montant au 31/12/2018</b>	<b>Montant au 31/12/2017</b>
<b>Revenus des actions</b>	<b>73 374,440</b>	<b>37 393,490</b>
• Dividendes	73 374,440	37 393,490
<b>Revenus des emprunts d'Etat</b>	<b>170 285,694</b>	<b>73 413,204</b>
• Intérêts courus	99531,097	57 227,275
• Intérêts échus	70754,597	16 185,929
<b>Total</b>	<b>243 660,134</b>	<b>110 806,694</b>

**AC2 Note sur les placements monétaires et disponibilités :**

**AC2-A Placements monétaires :**

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2018 à **2 973 298,127 Dinars** contre **3 053 077,056 Dinars** au 31/12/2017, et il est détaillé comme suit :

<b>Désignation</b>	<b>Montant au 31/12/2018</b>	<b>Montant au 31/12/2017</b>
Bons du Trésor à Court Terme	345 335,079	2 050 190,959
Certificats de Dépôt	999 483,816	499 745,495
Autres placements (Dépôt à terme)	1628 479,232	503 140,602
<b>Total</b>	<b>2973 298,127</b>	<b>3 053 077,056</b>

**AC2-A-1 Bons du Trésor à Court Terme :**

<b>Désignation</b>	<b>Nombre</b>	<b>Coût d'acquisition</b>	<b>Valeur au 31/12/2018</b>	<b>% Actif net</b>
BTC 52S-12/03/2019	351	338871,739	345335,079	3,01%
<b>Total</b>		<b>338871,739</b>	<b>345335,079</b>	<b>3,01%</b>

**AC2-A-2 Certificats de dépôt :**

<b>Désignation</b>	<b>Taux</b>	<b>Banque</b>	<b>Nombre</b>	<b>Coût d'acquisition</b>	<b>Valeur au 31/12/2018</b>	<b>% de l'Actif Net</b>
<b>Certificats de Dépôt</b>		<b>BIAT</b>		<b>998 281,478</b>	<b>999 483,816</b>	<b>8,70%</b>
CDP 10J-02/01/2019	7,75%	BIAT	1	499 140,739	499 913,908	4,35%
CDP 10J-06/01/2019	7,75%	BIAT	1	499 140,739	499 569,908	4,35%

**AC2-A-3 Dépôt à Terme :**

Désignation	Taux	Banque	Nombre	Coût d'acquisition	Valeur au 31/12/2018	% de l'Actif Net
<b>Dépôt à Terme</b>		<b>BIAT</b>		<b>1 620 000,000</b>	<b>1 628 479,232</b>	<b>14,17%</b>
DAT 94J-04/02/2019	8,27%	BIAT	1	500 000,000	505 437,808	4,40%
DAT 90J-07/03/2019	8,25%	BIAT	1	500 000,000	502 260,274	4,37%
DAT 91J-18/03/2019	8,25%	BIAT	1	200 000,000	200 542,466	1,75%
DAT 90J-28/03/2019	8,25%	BIAT	1	300 000,000	300 216,986	2,61%
DAT 91J-01/04/2019	8,25%	BIAT	1	120 000,000	120 021,698	1,04%

**AC2-B Disponibilités :**

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2018 à **282,005 Dinars** représentant les avoirs en banque.

**PR2- Note sur les revenus des placements monétaires :**

Les revenus des placements monétaires s'élèvent au 31/12/2018 à **178 292,830 Dinars**, contre **62 812,482 Dinars** au 31/12/2017 et se détaillent comme suit :

Revenus des placements monétaires	Montant au 31/12/2018	Montant au 31/12/2017
<b>Revenus des Bons du Trésor à court terme</b>	<b>39 793,970</b>	<b>43 424,286</b>
· Intérêts courus	6 463,340	9 551,614
· Intérêts échus	33 330,630	33 872,672
<b>Revenus des Certificats de Dépôt</b>	<b>51 480,338</b>	<b>4 592,580</b>
· Intérêts courus	1 202,338	381,150
· Intérêts échus	50 278,000	4 211,430
<b>Revenus des autres placements (Dépôt à Terme)</b>	<b>87 018,522</b>	<b>14 795,616</b>
· Intérêts courus	8 479,232	3 140,602
· Intérêts échus	78 539,290	11 655,014
<b>TOTAL</b>	<b>178292,830</b>	<b>62 812,482</b>

**AC3. Note sur les créances d'exploitation :**

Les créances d'exploitation s'élèvent au 31/12/2018 à **52 292,645 Dinars** contre **15 130,003 Dinars** au 31/12/2017 et se détaillent comme suit :

Créances d'exploitation	Montant au 31/12/2018	Montant au 31/12/2017
Sommes à l'encaissement / Vente des titres	19 917,822	9 157,426
Etat RS sur achat de Bons du Trésor Assimilables	32 374,823	5 972,577
<b>Total</b>	<b>52 292,645</b>	<b>15 130,003</b>

### PA- Note sur le Passif :

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2018, à **99 221,581 Dinars**, contre **97 405,547 Dinars** au 31/12/2017 et s'analyse comme suit :

Note	Passif	Montant au 31/12/2018	Montant au 31/12/2017
PA1	Opérateurs créditeurs	14 149,768	2 383,427
PA2	Autres créditeurs divers	85 071,813	95 022,120
<b>Total</b>		<b>99 221,581</b>	<b>97 405,547</b>

**PA1** : Le solde du poste opérateurs créditeurs s'élève au 31/12/2018 à **14149,768 Dinars** contre **2 383,427 Dinars** au 31/12/2017 et se détaille comme suit :

Opérateurs Créditeurs	Montant au 31/12/2018	Montant au 31/12/2017
Gestionnaire	13 061,324	1 430,053
Dépositaire	1 088,444	476,687
Distributeurs	0,000	476,687
<b>Total</b>	<b>14 149,768</b>	<b>2 383,427</b>

**PA2** : Les autres créditeurs divers s'élèvent au 31/12/2018, à **85 071,813 Dinars** contre **95 022,120 Dinars** au 31/12/2017 et se détaillent comme suit :

Autres créditeurs divers	Montant au 31/12/2018	Montant au 31/12/2017
Etat, impôts et taxes	2 060,831	346,676
Redevance CMF	914,635	583,164
Provision pour charges diverses	5 804,012	476,675
Rémunération CAC	1 586,627	979,517
Jetons de présence	5 999,579	5 999,709
Dividendes à payer des exercices antérieurs	100,945	100,945
Sommes à régler/Achat d'actions en Bourse	68 605,184	86 535,434
<b>Total</b>	<b>85 071,813</b>	<b>95 022,120</b>

### CH1- Note sur les charges de gestion des placements :

Les charges de gestion des placements s'élèvent au 31/12/2018 à **144 938,256 Dinars**, contre **21 666,379 Dinars** au 31/12/2017 et se détaillent comme suit :

Charges de gestion des placements	Du 01/01/2018 Au 31/12/2018	Du 01/01/2017 Au 31/12/2017
Rémunération du gestionnaire	133 789,141	12 999,813
Rémunération du dépositaire	11 149,115	4 333,283
Rémunération des distributeurs	0,000	4 333,283
<b>Total</b>	<b>144 938,256</b>	<b>21 666,379</b>

## **CH2- Note sur les autres charges d'exploitation :**

Les autres charges d'exploitation s'élèvent au 31/12/2018 à **29 181,502 Dinars** contre **19 454,404 Dinars** au 31/12/2017 et se détaillent comme suit :

<b>Autres charges d'exploitation</b>	<b>Du 01/01/2018 Au 31/12/2018</b>	<b>Du 01/01/2017 Au 31/12/2017</b>
Redevance CMF	9 368,656	4 333,170
Contribution Conjoncturelle à payer	0,000	3 126,396
Impôts et Taxes	1 018,195	414,847
Rémunération CAC	5 807,510	4 480,010
Jetons de Présence	5 999,870	5 999,871
Diverses charges d'exploitation	6 987,271	1 100,110
<b>Total</b>	<b>29 181,502</b>	<b>19 454,404</b>

## **CP1 Note sur le capital :**

Les mouvements sur le capital au 31/12/2018 se détaillent comme suit :

	<b>2018</b>	<b>2017</b>
<b><u>Capital au 01/01 (en nominal)</u></b>		
· Montant	: 6 028 500,000 Dinars	: 2 973 800,000 Dinars
· Nombre de titres émis	: 60 285	: 29 738
· Nombre d'actionnaires	: 109	: 62
<b><u>Souscriptions réalisées (en nominal)</u></b>		
· Montant	: 6 787 300,000 Dinars	: 7 236 000,000 Dinars
· Nombre de titres émis	: 67 873	: 72 360
<b><u>Rachats effectués (en nominal)</u></b>		
· Montant	: 3 777 900,000 Dinars	: 4 181 300,000 Dinars
· Nombre de titres rachetés	: 37 779	: 41 813
<b><u>Capital au 31/12</u></b>	<b>: 11 198 595,113 Dinars</b>	<b>: 7 052 937,293 Dinars</b>
· Montant en nominal	: 9 037 900,000 Dinars	: 6 028 500,000 Dinars
· Sommes non capitalisables (1)	: 1 572 739,288 Dinars	: 842 141,339 Dinars
· Sommes capitalisées (2)	: 587 955,825 Dinars	: 182 295,954 Dinars
· Nombre de titres	: 90 379	: 60 285
· Nombre d'actionnaires	: 165	: 109

(1): Les sommes non capitalisables s'élèvent à **1 572 739,288 Dinars** au 31/12/2018 et se détaillent comme suit :

Rubriques	Montant au 31/12/2018	Montant au 31/12/2017
<b>Sommes non capitalisables des exercices antérieurs</b>	<b>842 141,339</b>	<b>312 810,707</b>
<b>1- Résultat non capitalisable de l'exercice</b>	<b>200 357,522</b>	<b>139 884,487</b>
- Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres.	53 730,742	99 550,548
- +/- values réalisées sur cession de titres.	154 544,657	44 642,112
- Frais de négociation de titres	-7 917,877	-4 308,173
<b>2- Régularisation des sommes non capitalisables</b>	<b>530 240,427</b>	<b>389 446,145</b>
- Aux émissions	1 204 432,635	904 986,869
- Aux rachats	-674 192,208	-515 540,724
<b>Total sommes non capitalisables</b>	<b>1 572 739,288</b>	<b>842 141,339</b>

(2) : Les sommes capitalisées s'élèvent au 31/12/2018 à **587 955,825 Dinars** et se détaillent comme suit :

Rubriques	Montant au 31/12/2018	Montant au 31/12/2017
<b>Sommes capitalisées des exercices antérieurs</b>	<b>182 295,954</b>	<b>0,000</b>
<b>Résultat capitalisable de l'exercice clos capitalisé (*)</b>	<b>209 884,940</b>	<b>89 924,808</b>
<b>Régularisation des sommes capitalisées des exercices antérieurs</b>	<b>195 774,931</b>	<b>92 371,146</b>
- Aux émissions	441 544,226	218 809,575
- Aux rachats	-245 769,295	-126 438,429
<b>Total des sommes capitalisées</b>	<b>587 955,825</b>	<b>182 295,954</b>

(\*) : Il s'agit des sommes capitalisables de l'exercice clos au 31/12/2017 capitalisées conformément à la décision de l'AGO du 12/04/2018 statuant sur les états financiers de l'exercice 2017 :

Résultat d'exploitation - Exercice 2017	132 498,393
Régularisation du résultat capitalisable	77 386,547
Sommes capitalisées Exercice 2017	<b>209 884,940</b>

#### **CP2 Note sur les sommes capitalisables :**

Les sommes capitalisables *correspondent* au résultat capitalisable de l'exercice augmenté des régularisations correspondantes effectuées à l'occasion des opérations de souscription et de rachat d'actions « **SICAV PROSPERITY** ».

Le solde de ce poste au 31/12/2018 se détaille ainsi :

Rubriques	Montant au 31/12/2018	Montant au 31/12/2017
Résultat capitalisable de l'exercice	247 833,206	132 498,393
Régularisation du résultat capitalisable de l'exercice	42 815,699	77 386,547
<b>Sommes capitalisables</b>	<b>290 648,905</b>	<b>209 884,940</b>

#### 4. AUTRES INFORMATIONS :

##### 4-1 Données par action :

Rubriques	31/12/2018	31/12/2017	31/12/2016	31/12/2015	31/12/2014
Revenus des placements	4,669	2,880	2,131	4,517	4,400
Charges de gestion des placements	-1,604	-0,359	-0,279	-0,583	-0,508
<b>Revenus net des placements</b>	<b>3,065</b>	<b>2,521</b>	<b>1,852</b>	<b>3,934</b>	<b>3,892</b>
Autres charges d'exploitation	-0,323	-0,323	-0,450	-0,960	-1,272
<b>Résultat d'exploitation</b>	<b>2,742</b>	<b>2,198</b>	<b>1,402</b>	<b>2,974</b>	<b>2,620</b>
Régularisation du résultat d'exploitation	0,474	1,284	1,621	-0,142	0,214
<b>Sommes capitalisables de l'exercice</b>	<b>3,216</b>	<b>3,482</b>	<b>3,023</b>	<b>2,832</b>	<b>2,834</b>
Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)	-0,474	-1,284	-1,621	0,142	-0,214
Variation des +/- values potentielles/titres	0,595	1,651	1,638	-3,293	4,080
Plus ou moins-values réalisées sur cession de titres	1,710	0,740	-0,383	0,924	1,178
Frais de négociation de titres	-0,088	-0,071	-0,038	-0,092	-0,067
<b>Plus ou moins-values sur titres et frais de négociation</b>	<b>2,217</b>	<b>2,320</b>	<b>1,217</b>	<b>-2,461</b>	<b>5,191</b>
<b>Résultat net de l'exercice</b>	<b>4,959</b>	<b>4,518</b>	<b>2,619</b>	<b>0,513</b>	<b>7,811</b>
Résultat non capitalisable de l'exercice	2,217	2,320	1,217	- 2,461	5,191
Régularisation du résultat non capitalisable	1,215	1,130	1,628	0,027	0,366
<b>Sommes non capitalisables de l'exercice</b>	<b>3,432</b>	<b>3,450</b>	<b>2,845</b>	<b>- 2,434</b>	<b>5,557</b>
Distribution des dividendes	0,000	0,000	2,832	2,834	3,042
<b>Valeur Liquidative</b>	<b>127,122</b>	<b>120,474</b>	<b>113,542</b>	<b>110,506</b>	<b>112,942</b>

##### 4-2 Ratio de gestion des placements :

Rubrique	31/12/2018	31/12/2017	31/12/2016	31/12/2015	31/12/2014
Charges de gestion des placements / actif net moyen	1,547%	0,500%	0,500%	0,500%	0,500%
Autres charges d'exploitation / actif net moyen	0,311%	0,449%	0,808%	0,823%	1,251%
Résultat capitalisable de l'exercice / actif net moyen	2,645%	3,057%	2,516%	2,550%(*)	2,578%(*)
<b>Actif Net Moyen (En DT)</b>	<b>9 368 608,053</b>	<b>4 333 959,675</b>	<b>1 656 805,376</b>	<b>1 581 157,025</b>	<b>1 169 291,313</b>

(\*) Retraité pour les besoins de la comparaison

### **4-3 Rémunération du gestionnaire, du dépositaire et des distributeurs**

#### **4-3-1 Rémunération du gestionnaire**

La gestion de la SICAV PROSPERITY est confiée à la BIAT ASSET MANAGEMENT et ce, à compter du 1<sup>er</sup> avril 2003 Celle-ci est, notamment, chargée de :

- La gestion du portefeuille de SICAV PROSPERITY ;
- La gestion comptable de SICAV PROSPERITY ;
- La préparation et le lancement d'actions promotionnelles

Conformément à la décision du Conseil d'Administration de SICAV PROSPERITY réuni, en date du 5 Avril 2016, la commission de gestion, payée par SICAV PROSPERITY en faveur de la BIAT ASSET MANAGEMENT, a été portée de **0,30% TTC** à **1,20% HT** de l'actif net l'an, calculée sur la base de l'actif net quotidien et réglée mensuellement à terme échu.

Ce nouveau taux est entré en vigueur à partir du **1<sup>er</sup> janvier 2018**.

#### **4-3-2 Rémunération du dépositaire**

La BIAT assure les fonctions de dépositaire pour la SICAV PROSPERITY Elle est chargée, à ce titre :

- de conserver les titres et les fonds de la SICAV PROSPERITY ;
- d'encaisser le montant des souscriptions des actionnaires entrants et le règlement du montant des rachats aux actionnaires sortants, ainsi que l'encaissement des divers revenus de portefeuille géré ;
- du contrôle de la régularité des décisions d'investissements, de l'établissement de la valeur liquidative ainsi que le respect des règles relatives aux ratios d'emploi et au montant de l'actif minimum de la SICAV

Conformément à la décision du Conseil d'Administration de SICAV PROSPERITY réuni, en date du 5 Avril 2016, la commission de dépôt, payée par SICAV PROSPERITY en faveur de la BIAT, a été portée de **0,10% TTC** à **0,10% HT** de l'actif net l'an, calculée sur la base de l'actif net quotidien et réglée mensuellement à terme échu.

Ce nouveau taux est entré en vigueur à partir du **1<sup>er</sup> janvier 2018**.

#### **4-3-3 Rémunération des distributeurs**

La BIAT, la BIAT ASSET MANAGEMENT et la BIATCAPITAL sont les distributeurs des titres SICAV PROSPERITY.

La commission de distribution payée par SICAV PROSPERITY en faveur des distributeurs au prorata de leurs distributions, est prise en charge par le gestionnaire, la BIAT ASSET MANAGEMENT.

Cette prise en charge est entrée en vigueur à partir du **1<sup>er</sup> janvier 2018**.

#### **4-4 Mode d'affectation des résultats**

Les sommes distribuables sont intégralement capitalisées chaque année et ce, depuis l'exercice 2016, suite au changement du type de la SICAV PROSPERITY d'une SICAV de distribution à une SICAV de capitalisation, par une décision de l'AGE du 20 Juin 2016.

Cette modification a été publiée dans le Bulletin Officiel du Conseil du Marché Financier N°5263 du 30 décembre 2016.

#### **4-5 Prise en charge par la SICAV des dépenses de publicités, de promotion et d'autres frais**

Les dépenses publicitaires et de promotion de la SICAV ainsi que tous frais justifiables revenant au CMF, à la BVMT, à Tunisie Clearing ou définis par une loi, un décret ou un arrêté sont supportées par la SICAV et ce à compter du **1<sup>er</sup> janvier 2018**.

**RAPPORT GENERAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES**  
**SUR LES ETATS FINANCIERS DE L'EXERCICE CLOS AU 31 DECEMBRE 2018**

**I- Rapport sur l'audit des états financiers**

**1- Opinion**

En exécution de la mission de commissariat aux comptes qui nous a été confiée par votre conseil d'administration réuni le 05Avril 2016, nous avons effectué l'audit des états financiers de la société « **SICAV PROSPERITY** » qui comprennent le bilan au 31 Décembre 2018, l'état de résultat et l'état de variation de l'actif net pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

A notre avis, les états financiers, ci-joint, présentent sincèrement dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière de la société au 31 Décembre 2018 ainsi que de sa performance financière et des mouvements de son actif net pour l'exercice clos à cette date, conformément au système comptable des entreprises.

**2- Fondement de l'opinion**

Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers » du présent rapport.

Nous sommes indépendants de la société conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers en Tunisie et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

**3- Observations**

Nous attirons l'attention que la «**SICAV PROSPERITY**» applique, à partir du 29/01/2018 la méthode de l'étalement linéaire de toute décote et/ou surcote constatée suite au remboursement des Bons du Trésor Assimilables (BTA) en portefeuille, sur la maturité résiduelle des titres. Le montant de cet étalement constant, s'élevant au 31/12/2018, à **21 595,220 DT** constitue une plus-value potentielle portée en capitaux propres en tant que somme non capitalisable et intégrée dans le calcul du résultat net de l'exercice. Compte tenu des spécificités des OPCVM, ce changement de méthode comptable a été appliqué d'une manière prospective et aucun retraitement n'a été opéré sur les données présentées comparativement dans les états financiers annuels arrêtés au 31/12/2017. Notre opinion n'est pas modifiée à l'égard de ce point.

Nous attirons également l'attention sur la note 2.3 des états financiers, qui décrit la nouvelle méthode adoptée par la société «**SICAV PROSPERITY**» pour la valorisation du portefeuille des obligations et valeurs assimilées suite aux recommandations énoncées dans le Procès-verbal de la réunion tenue le 29 Août 2017 à l'initiative du ministère des finances et en présence des différentes parties prenantes. Ce traitement comptable appliqué d'une manière prospective et prévoyant une hétérogénéité dans les méthodes de valorisation du portefeuille des obligations et des valeurs assimilées, devrait être, à notre avis, confirmé par les instances habilitées en matière de normalisation comptable. Notre opinion n'est pas modifiée à l'égard de ce point.

#### **4- Rapport de gestion**

La responsabilité du rapport de gestion incombe au conseil d'administration.

Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas au rapport de gestion et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport.

En application des dispositions de l'article 266 du code des sociétés commerciales, notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes de la société dans le rapport de gestion par référence aux données figurant dans les états financiers. Nos travaux consistent à lire le rapport de gestion et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore, si le rapport de gestion semble autrement comporter une anomalie significative.

Si à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans le rapport de gestion, nous sommes tenus de signaler ce fait.

Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

#### **5- Responsabilité de la direction des responsables de la gouvernance pour les états financiers**

Le conseil d'administration de la société est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément au système comptable des entreprises, ainsi que du contrôle interne qu'il considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider la société ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe au conseil d'administration de surveiller le processus d'information financière de la société.

#### **6- Responsabilité de l'auditeur pour l'audit des états financiers**

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit, réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister.

Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Une description plus détaillée des responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers se trouve sur le site Web de l'Ordre des Experts Comptables de Tunisie, à [www.oect.org.tn](http://www.oect.org.tn). Cette description fait partie du présent rapport de l'auditeur.

### **II- Rapport relatif aux obligations légales et réglementaires**

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons également procédé, aux vérifications spécifiques prévues par les normes publiées par l'ordre des experts comptables de Tunisie et par les textes réglementaires en vigueur en la matière.

#### **1- Efficacité du système de contrôle interne**

En application des dispositions de l'article 3 (nouveau) de la loi n° 94-117 du 14 Novembre 1994 portant réorganisation du marché financier, telle que modifiée par la loi n° 2005-96 du 18 Octobre 2005, nous avons procédé à une évaluation générale portant sur l'efficacité du système de contrôle interne de la « **SICAV PROSPERITY** ».

A ce sujet nous rappelons que la responsabilité de la conception et de la mise en place d'un système de contrôle interne ainsi que la surveillance périodique de son efficacité et de son efficience incombe au conseil d'administration.

Sur la base de notre examen, nous n'avons pas identifié des déficiences importantes du contrôle interne.

## **2- Conformité de la tenue des comptes des valeurs mobilières à la réglementation en vigueur**

En application des dispositions de l'article 19 du décret n°2001-2728 du 20 novembre 2001, nous avons procédé aux vérifications portant sur la conformité de la tenue des comptes des valeurs mobilières émises par la société « **SICAV PROSPERITY** » à la réglementation en vigueur.

La responsabilité de veiller à la conformité aux prescriptions de la réglementation en vigueur incombe au conseil d'administration.

Sur la base des diligences que nous avons estimées nécessaires de mettre en œuvre, nous n'avons pas détecté d'irrégularité liée à la conformité des comptes de la société avec la réglementation en vigueur.

## **3- Autres obligations légales et réglementaires**

Au cours de l'accomplissement de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons constaté que durant l'exercice 2018, la société « **SICAV PROSPERITY** » ne s'est pas conformée de manière permanente aux dispositions suivantes :

- l'article 2 du décret n°2001-2278 du 25 septembre 2001 en employant :
  - o plus de 20% de son actif en liquidités et quasi liquidités ;
  - o plus de 50% de son actif en valeurs mobilières représentant des titres de créances à court terme et en liquidités et équivalents de liquidités ;
  - o plus de 5% de son actif net en titres OPCVM.
- l'article 29 du code des organismes de placement collectif en employant plus de 10% de son actif dans des certificats de dépôt émis par un même émetteur (BIAT).

Tunis, le 6 mars 2019

**Le Commissaire aux Comptes :**  
**AUDITING & CONSULTING WORLDWIDE**  
**Ahmed KHLIF**

**RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES**  
**AU TITRE DE L'EXERCICE CLOS AU 31 DECEMBRE 2018**

En application des articles 200 et suivants et de l'article 475 du code des sociétés commerciales, nous reportons ci-dessous sur les conventions et opérations visées par les textes sus-indiqués.

Notre responsabilité est de nous assurer du respect des procédures légales d'autorisation et d'approbation de ces conventions ou opérations et de leur traduction correcte, in fine, dans les états financiers. Il ne nous appartient pas de rechercher spécifiquement et de façon étendue l'existence éventuelle de telles conventions ou opérations mais de vous communiquer, sur la base d'informations qui nous ont été données et celles obtenues à travers nos procédures d'audit, leurs caractéristiques et modalités essentielles, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien fondé. Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et la réalisation de ces opérations en vue de leur approbation.

**I- Conventions conclues au cours des exercices précédents et qui continuent à produire des effets au cours de l'exercice 2018**

Certaines opérations réalisées au cours de l'exercice 2018 résultent de l'exécution de conventions conclues par la société au cours des exercices antérieurs. L'objet et les caractéristiques de ces conventions sont les suivants :

- Une convention de gestion en vertu de laquelle la « **SICAV PROSPERITY** » confie à la société « BIAT ASSET MANAGEMENT » l'ensemble des tâches relatives à sa gestion commerciale, financière administrative et comptable conformément à la réglementation en vigueur. Cette convention a été mise à jour le 25/12/2017 pour tenir compte de la résolution prise par le conseil d'administration réuni en date du 05/04/2016 de revoir à la hausse la commission de gestion annuelle de 0,25% (HT) à 1,20% (HT) de l'actif net de la « **SICAV PROSPERITY** », calculée quotidiennement et réglée mensuellement à terme échu. Cette mise à jour est entrée en vigueur à partir du 01/01/2018.  
Au titre de l'exercice clos le 31/12/2018, le montant de cette commission s'élève à 133789,141 DT (TTC) porté parmi les charges de gestion des placements au niveau de l'état de résultat.
- Une convention de dépôt, en vertu de laquelle la « **SICAV PROSPERITY** » confie à la « BIAT » la mission de dépositaire de ses titres et de ses fonds. Cette convention a été mise à jour le 25/12/2017 pour tenir compte de la résolution prise par le conseil d'administration réuni en date du 05/04/2016 de revoir à la hausse la commission de dépôt annuelle de 0,08% (HT) à 0,10% (HT) de l'actif net de la « **SICAV PROSPERITY** », calculée quotidiennement et réglée mensuellement à terme échu. Cette mise à jour est entrée en vigueur à partir du 01/01/2018.  
Au titre de l'exercice clos le 31/12/2018, le montant de cette commission s'élève à 11149,115 DT (TTC) porté parmi les charges de gestion des placements au niveau de l'état de résultat.
- Une convention de distribution des titres conclue avec « BIAT ASSET MANAGEMENT » (BAM), a été mise à jour le 25/12/2017 pour tenir compte de la résolution prise par le conseil d'administration de la SICAV réuni en date du 05/04/2016 et de celle du conseil d'administration de la (BAM) réuni en date du 22/11/2017 de supprimer toute rémunération de la (BAM) en tant que distributeur.  
La suppression des commissions de distribution au profit de la (BAM) est entrée en vigueur à partir du 01/01/2018.
- Des conventions de distribution des titres conclues avec la « BIAT » et « BIAT CAPITAL » où chacun des deux distributeurs perçoit une quote-part de la commission de distribution calculée au prorata de sa distribution. Les mises à jour de ces conventions en date du 25/12/2017 prennent en considération les résolutions prises par le conseil d'administration de la SICAV réuni le 05/04/2016 et de celles prises par le conseil d'administration de la (BAM) réuni le 22/11/2017 stipulant que :

- o La commission de distribution est de 0,30% (HT) l'andé l'actif net de la « **SICAV PROSPERITY** » ;
- o La rémunération de chaque distributeur est supportée et réglée par la « BIAT ASSET MANAGEMENT » et ce, en déduction de la commission de gestion prélevée sur l'actif net de la SICAV conformément à la convention de gestion mise à jour ;

Les mises à jour des deux conventions sont entrées en vigueur à partir du 01/01/2018.

- L'application d'une commission de courtage à la charge de la « **SICAV PROSPERITY** » qui a été décidée par le conseil d'administration du 29 mars 2013 au profit de « BIAT CAPITAL », intermédiaire en bourse, chargé de l'exécution des opérations en bourse pour le compte de la SICAV. Aucune convention n'est établie dans ce cadre.

Au titre de l'exercice clos le 31/12/2018, le montant de cette commission de courtage s'élève à 4633,568DT (TTC), soit un taux de 0,119%(TTC) appliqué au montant de la transaction. Ce montant est porté en capital conformément à la norme comptable NC17 relative au portefeuille-titres et autres opérations effectuées par les OPCVM.

## **II- Conventions et opérations conclues au cours de l'exercice 2018**

Le conseil d'administration de votre société ne nous a pas avisés de l'existence de nouvelles conventions conclues au cours de l'exercice 2018et qui sont visées aux articles 200 et suivants et de l'article 475 du Code des sociétés commerciales.

## **III- Obligations et engagements de la société envers les dirigeants**

Les obligations et engagements envers les dirigeants tels que visés à l'article 200 (nouveau) II § 5 du code des sociétés commerciales se détaillent comme suit :

Les membres du Conseil d'Administration sont rémunérés par des jetons de présence déterminés par l'Assemblée Générale. Les jetons de présence servis au cours de l'exercice 2018 ont été décidés par l'Assemblée Générale Ordinaire du 12/04/2018 statuant sur les états financiers de l'exercice 2017. Ils s'élèvent à un montant brut de 6 000 DT.

Par ailleurs et en dehors des conventions et opérations précitées, nos travaux n'ont pas révélé l'existence d'autres conventions ou opérations rentrant dans le cadre des dispositions des articles 200 et suivants et l'article 475 du Code des Sociétés Commerciales.

Tunis, le 6 mars 2019

**Le Commissaire aux Comptes :**  
**AUDITING & CONSULTING WORLDWIDE**  
**Ahmed KHLIF**